Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/desecritsauthent0000pier

DES ÉCRITS AUTHENTIQUES

DE

SAINT THOMAS D'AQUIN

AVIS

Nous donnons à cette publication le qualificatif de seconde édition afin d'éviter qu'on la confonde avec le tirage à part de la *Revue Thomiste* qui porte le même nom de lieu et la même date d'impression, mais dont la pagination est différente.

P. Mandonnet, O. P. *Siger de Brabant et l'Averroïsme latin au XIII^me^ siècle.* Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Deuxième édition revue et augmentée, Louvain, 1910, Institut supérieur de Philosophie. Cet ouvrage forme les tomes VI et VII de la collection *Les Philosophes Belges;* 2 vol. in-4°. Prix des deux volumes : 15 francs.

Pierre MANDONNET O. P.

PROF. A L'UNIVERSITÉ DE FRIBOURG

DES ÉCRITS AUTHENTIQUES

DE

S. THOMAS D'AQUIN

SECONDE ÉDITION REVUE ET CORRIGÉE

ALMA COLLEGE
208068
LIBRARY
M312
Alma, California

FRIBOURG (Suisse)

IMPRIMERIE DE L'ŒUVRE DE SAINT-PAUL

Boulevard de Pérolles, 38

1910

29625

Superiorum permissu.

OBJET DE CETTE ÉTUDE

Les personnes qui fréquentent les œuvres de saint Thomas d'Aquin, elles sont nombreuses, sont souvent arrêtées par la question de l'authenticité de quelques-uns des nombreux écrits incorporés dans les éditions des œuvres dites complètes. Le doute, il est vrai, ne naît pour aucun des grands ouvrages classiques du Docteur angélique. Mais dès que l'on pénètre, en particulier, dans la région des écrits que la tradition a baptisés du titre d'opuscules, l'on est très vite désorienté. Ce désarroi est d'autant plus aisé que, dans aucune édition, les opuscules authentiques ne sont exactement séparés des opuscules douteux ou apocryphes, malgré la louable préoccupation qu'ont eue les éditeurs de tenter une pareille sélection. Si l'on considère en outre que les éditions complètes contiennent au moins une cinquantaine d'écrits apocryphes[1], on comprendra sans peine la perplexité des hommes d'étude qui se trouvent en face de ce problème de l'authenticité.

Il ne faudrait pas toutefois s'exagérer la gravité de cette question. Un certain nombre d'écrits, que les éditeurs de saint Thomas se sont obstinés à maintenir parmi les œuvres complètes, sont reconnus par tout le monde, et depuis longtemps, comme inauthentiques ; et d'autres sont des compositions de peu d'importance, soit pour l'étendue, soit pour le sujet traité. Néanmoins, diverses pièces demeurent qui,

[1] Encore laissons-nous en dehors de cette estimation globale les nombreux sermons détachés qu'on trouve dans l'édition de Fretté (Paris, Vivès).

même après les travaux critiques exécutés dans ce domaine, sont toujours présentées comme douteuses ou authentiques, alors qu'elles sont certainement apocryphes ; et il importe d'être fixé, s'il est possible, sur une question dont on comprend aisément l'utilité.

Il peut toutefois paraître téméraire de vouloir liquider, en quelques pages d'une revue [1], une question en apparence aussi complexe et aussi étendue que celle de la fixation de l'authenticité des quelques deux cents ouvrages ou pièces attribués à saint Thomas. Il est bien vrai que si nous nous considérions comme réduits aux seules ressources, ou pour parler plus exactement, aux seuls procédés critiques de nos prédécesseurs dans cette carrière, notre tentative nous paraîtrait à nous-même chimérique. Mais on verra qu'il n'en est pas ainsi. Le problème est infiniment plus simple que les critiques ne l'ont imaginé jusqu'ici, et l'on pourrait, du moins pour le principal, le solutionner en quelques pages. Cependant, comme des questions subsidiaires, qui ont leur intérêt, relèvent de la question générale, nous envisagerons le problème sous sa plus grande étendue, sauf à laisser ouverts quelques problèmes de détail à l'égard desquels il serait peut-être prématuré de prendre une position définitive.

[1] Cette étude a paru tout d'abord dans la *Revue Thomiste*, 1909-1910.

I

ÉTAT ACTUEL DE LA QUESTION

L'énorme production littéraire manuscrite que nous a léguée le moyen âge est en grande partie anonyme, et l'attribution des ouvrages à leurs véritables auteurs est souvent difficile, en bien des cas impossible. L'insuffisance de travaux exécutés en ce domaine [1] et la mauvaise qualité de ceux qui existent [2] rendent les essais d'attribution particulièrement laborieux.

Le chaos d'anonymat dans lequel nous est parvenue l'œuvre littéraire du moyen âge tient à des causes multiples.

Il n'y a pas de doute, tout d'abord, qu'un certain nombre d'ouvrages ont porté un nom d'auteur au temps de leur composition. Tels les écrits munis d'une préface ou d'une dédicace dans laquelle l'auteur se nomme expréssement lui-même ; tels aussi les ouvrages édités, dès le treizième siècle, c'est-à-dire mis en circulation et en vente par les soins des libraires et stationnaires chez lesquels l'auteur ou ses procureurs déposaient un manuscrit type, l'*exemplar*,

[1] Nous devons signaler comme une heureuse tentative celle de A.-T. Little, qui a réuni un volume d'*incipit* d'ouvrages du moyen âge en liste alphabétique : *Initia operum quae saeculis XIII, XVI, XV attribuuntur, secundum ordinem alphabetis disposita*, Manchester, 1904. Malheureusement, la collection est bien incomplète. En tout cas cet exemple demande à être suivi.

[2] Les anciens catalogues des fonds de manuscrits sont exécutés d'ordinaire d'une façon insuffisante et quelquefois lamentable. Les catalogues modernes sont généralement mieux compris, mais ils manquent d'une liste alphabétique des débuts des ouvrages signalés ou décrits qui rendrait aux travailleurs les plus grands services.

pour servir à la reproduction par les copistes [1]. Ainsi voyons-nous les grands ouvrages scolaires de saint Thomas mis en vente à Paris chez les stationnaires [2]. Et c'est en conséquence de cet usage que l'Université de Paris taxait le prix de vente des catalogues de livres offerts par les marchands [3]. Nous voyons dans ces listes le nom des auteurs joint aux titres des livres. D'autres ouvrages, qui ne portaient pas primitivement de nom d'auteur, ont dû le recevoir par le soin de tiers, dans les milieux où la paternité de l'ouvrage était connue, soit du vivant, soit après la mort de l'auteur.

Indépendamment de cette catégorie d'ouvrages authentiqués, un grand nombre d'autres sont restés anonymes dès l'origine, ou le sont devenus dans la suite du temps.

On a fait valoir quelquefois, pour expliquer la fréquence de l'anonymat des livres au moyen âge, l'absence de sens de la propriété littéraire chez les hommes de ce temps. Je ne crois pas cela très exact. J'ai raconté un curieux cas de procès en propriété entre deux auteurs, et auquel fut mêlé saint Thomas d'Aquin lui-même [4]. La vérité est qu'il était fort difficile au moyen âge de reconnaître les fraudes et les plagiats littéraires. A raison du haut prix des manuscrits, les bibliothèques étaient mal fournies et les études comparées fort difficiles. Les plagiats ou démarquages d'ouvrages ne se faisaient pas d'ordinaire au grand jour. Des œuvres de cette nature entraient tardivement en circulation, après avoir dormi dans quelque bibliothèque, et l'on ne savait plus, faute d'informations bibliographiques et chronologiques, quel était le premier ayant droit.

[1] Delalain P., *Etude sur le libraire parisien du treizième au quatorzième siècle*, Paris, 1891, p. 21.

[2] C'est ainsi que le catalogue officiel des écrits de saint Thomas, qu'on trouvera plus loin, constitue un groupe spécial avec les écrits *quorum exemplaria sunt Parisius*. Il ne faudrait pas conclure de là que les autres ouvrages du saint Docteur ne fussent pas déposés en exemplaire. Ainsi Nicolas de Lisieux, écrivant contre le traité de saint Thomas *De perfectione vitae spiritualis*, nous dit : Cum in manus nostras quidam libellus, qui intitulatur *De perfectione vite spiritualis* devenisset, a quodam Fratre Predicatori editus et *publico traditus exemplari... Histoire littéraire de la France*, t. XXI, p. 492.

[3] Voyez les taxations de l'année environ 1286, et du 25 février 1304, où paraissent les ouvrages les plus usuels pour le monde universitaire parisien. Denifle-Chatelain, *Chart. Univ. Paris*, t. I, p. 644 ; II, p. 107.

[4] *Siger de Brabant et l'Averroïsme latin au moyen âge*, Louvain. 1910, Ire Partie, p. 83.

Il est plus exact, croyons-nous, de parler de l'extrême modestie des hommes du moyen âge. Les ordres religieux surtout, qui ont fourni tant d'écriture, étaient particulièrement portés à effacer tout ce qui portait un caractère personnel. De là le fait que beaucoup d'écrits, même destinés au public, font connaître l'ordre auquel appartient l'auteur mais non sa personne. Mais nombre d'autres n'ont jamais porté trace d'aucune attribution nominative.

La foule des anonymes a été notablement accrue par la mise en circulation d'écrits qui n'étaient primitivement pas destinés à la publicité. Un grand nombre de particuliers, surtout à partir du treizième siècle où la vie scolaire devint intense et la diffusion de l'instruction de plus en plus générale chez les clercs, un grand nombre de particuliers, spécialement dans le monde des écoliers et des maîtres, rédigèrent, compilèrent, reportèrent des traités et des questions de toute nature au gré de leurs préoccupations personnelles ou simplement des occasions. La mort des propriétaires de ces manuscrits, quand une donation ou une vente n'avait pas prévenu le même résultat, jetait dans la circulation ces élucubrations, qui étaient copiées et vulgarisées à leur tour, sans aucune attribution et souvent même sans titre.

Enfin, des écrits primitivement bien authentiqués perdaient leur état civil du fait des copistes. Quand des particuliers se livraient à la reproduction d'un ouvrage pour leur usage personnel, ils visaient souvent à l'économie de temps et de parchemins, et supprimaient volontiers les accessoires d'un écrit, comme la préface ou la dédicace, où se trouvaient le nom et les qualités de l'auteur. Mais le plus souvent, l'anonymat atteignait un ouvrage désigné par l'omission des titres, chapitres et initiales qui devaient être rétablis et rubriqués, après coup, avec plus de soin ou par une main plus habile que celle du scribe, opération rétrospective souvent omise, qui plongeait l'ouvrage dans l'anonymat, en attendant qu'il devînt lui-même, par de nouvelles reproductions, le chef de file dans une série désormais innommée.

Avec le goût d'érudition bibliographique et littéraire que détermine l'Humanisme dès le quinzième siècle, des tentatives furent faites, qui sont allées croissant jusqu'à nos jours, en vue de rendre à leurs auteurs légitimes une partie de la littérature anonyme manuscrite transmise par le moyen âge. Ces essais sont de valeur fort inégale. Ils ont conduit les lecteurs des manuscrits, ou les érudits

qui se sont adonnés à la bibliographie, à les affecter d'attributions quelquefois heureuses, quelquefois problématiques, quelquefois erronées. C'est ainsi que beaucoup de manuscrits portent aujourd'hui des attributions annotées postérieurement à leur transcription, à l'égard desquelles on ne saurait trop se tenir en garde. Certains ouvrages ne sont sortis de l'anonymat que pour être affectés d'identifications erronées.

Lorsque l'on a étudié de près un certain nombre de ces restitutions après coup, on peut se convaincre sur quelle insuffisance de données elles ont été opérées. Elles sont dues, tantôt à un simple renseignement accidentel dont on a forcé la signification, tantôt au fait d'une similitude de doctrine avec un auteur connu, ou d'un emprunt littéral à des ouvrages déjà authentiqués. D'autres fois, elles reposent sur une analogie ou similitude de nom entre deux auteurs. Enfin, ici comme ailleurs, il semble que l'on prête surtout aux riches, parce que l'on a plus de chance d'être dans le vrai en attribuant un écrit anonyme à des auteurs dont l'œuvre littéraire est très étendue, et aussi parce que beaucoup d'œuvres secondaires se sont inspirées de leurs renseignements ou de leur doctrine.

Les œuvres manuscrites de saint Thomas d'Aquin ont subi le sort commun du reste de la littérature médiévale, tel que nous venons de le décrire. Un certain nombre de ses ouvrages, quelquefois même des plus connus, ont perdu toute trace d'attribution ; par contre, beaucoup d'autres ont été mis sous son nom sans justification suffisante.

Cet *imbroglio* d'authentication semble avoir atteint très vite l'héritage littéraire de saint Thomas. La raison en est sans doute dans la série considérable de ses ouvrages véritables, mais aussi et surtout dans la rapidité de la diffusion de ses doctrines. Le penseur qui avait à peu près heurté sur toute la ligne les idées de ses contemporains arriva très vite à une hégémonie doctrinale telle, qu'elle trouva son expression significative dans le titre, prosaïque en apparence, mais glorieux en réalité, puisqu'il était le témoignage de son triomphe, de *Doctor Communis* [1]. Avec cette vulgarisation de l'œuvre thomiste, les extraits, les résumés de certaines questions tirées ou

[1] Mandonnet, *Les titres doctoraux de saint Thomas d'Aquin*, dans *Revue Thomiste*, XVII (1909), p. 597 et suiv.

inspirées des œuvres du maître, ainsi que les notes et les reportations des auditeurs qui avaient entendu ses leçons et ses sermons, entrèrent en circulation ; si bien que, moins d'un demi-siècle après la mort du grand Docteur, il semblait difficile déjà de fixer très exactement l'index de ses productions littéraires.

Cette nécessité se fit encore plus urgente quand, à partir de 1317, l'ordre des Prêcheurs fit les premières démarches pour la canonisation de Thomas d'Aquin, démarches qui aboutirent effectivement à la canonisation solennelle du 18 juillet 1323. C'est alors surtout que les catalogues se multiplièrent ; et les premières décades du quatorzième siècle nous mettent en présence d'un groupe important de pièces semblables. Ce phénomène est même unique ; car c'est à peine si l'on trouve, vers le même temps, l'un ou l'autre essai d'inventaire littéraire relatif à quelques-uns des grands polygraphes de l'époque.

Malheureusement, la multiplicité des catalogues des écrits de saint Thomas paraît avoir contribué à obscurcir le problème. Nous sommes, en effet, en présence de deux types de catalogues. D'une part, on est préoccupé d'enregistrer tout ce qui court au début du quatorzième siècle sous le nom de saint Thomas ; et de l'autre, on s'efforce de définir strictement son héritage littéraire pour arrêter toute intrusion d'ouvrages apocryphes. Le quatorzième siècle et les siècles suivants ne saisirent pas l'importance de cette ligne de démarcation. La fin du moyen âge ignora l'ensemble de cette bibliographie, ou ne sut pas s'en servir ; et les critiques des derniers siècles, en reprenant ce travail à nouveaux frais, n'ont pas su faire état des ressources singulières qui leur avaient été depuis longtemps fournies, nous le verrons, par l'autorité officielle même de l'ordre des Prêcheurs.

Les catalogues dressés au quinzième siècle par Louis de Valladolid et saint Antonin, ne firent avancer en rien la question. Ils cherchèrent à être complets, mais ne purent séparer la paille du bon grain.

Je ne mentionne que pour mémoire les quelques jugements sporadiques du cardinal Cajétan sur quelques-uns des écrits douteux de saint Thomas. Ils sont très avisés, comme on peut l'attendre du plus célèbre commentateur du chef de l'Ecole thomiste, mais ils ne constituent aucun apport notable pour l'ensemble de la question.

Ce fut un dominicain milanais, Jean-Ambroise Barbavara, pro-

fesseur de théologie à l'Université de Padoue (1561-1572)[1], qui sentit la nécessité d'entreprendre une revision générale de la partie des œuvres du Docteur angélique qui présentait les véritables difficultés au point de vue de la génuité. Barbavara, qui paraît avoir été très versé dans la connaissance des écrits de saint Thomas et était doublé d'un humaniste, écrivit avec beaucoup de sens et dans une langue fort élégante une critique des opuscules attribués à saint Thomas. Elle porte pour titre : *Censura Opusculorum quæ sub D. Thomæ Aquinatis nomine hactenus prodierunt*[2]. On peut admirer le discernement de Barbavara, mais on ne peut admettre purement et simplement le résultat de sa tentative. Il avait pris comme unique base à son examen, n'en ayant sans doute pas d'autre à sa portée, les seuls critères d'ordre interne : le style, la manière et la doctrine connus de l'Ange de l'Ecole. Le procédé pouvait suffire en quelques cas pour écarter des écrits inauthentiques ; mais il était insuffisant lorsqu'on se trouvait, par exemple, en présence d'un opuscule composé avec des fragments des écrits authentiques. Un apocryphe remplissant ces conditions avait droit, ou à peu près, à être déclaré d'une indiscutable authenticité.

Les premiers éditeurs des œuvres complètes[3], qui travaillèrent par ordre de Pie V, n'arrivèrent pas, il s'en faut de beaucoup, à solutionner le problème. Ils virent néanmoins clairement qu'un certain nombre d'ouvrages placés sous le patronage du grand Docteur ne possédaient que des titres problématiques, et ils constituèrent une catégorie d'écrits douteux, gardant ainsi une prudente réserve, mais laissant subsister une incertitude déjà plusieurs fois séculaire.

Les éditions successives des œuvres complètes, malgré des tentatives louables au point de vue de la correction textuelle, n'ont pas

[1] Quétif-Echard, *Script. Ord. Præd.*, t. II, p. 313 ; G.-B. Contarini, *Notizie storiche circa li publici professori nello studio di Padova scelti dall' ordine di san Domenico*, Venezia, 1769, p. 56.

[2] Contarini, *l. c.*, p. 60. Elle a été éditée par B. de Rubeis, qui en reproduit les fragments à l'occasion de la discussion de l'authenticité des divers opuscules. Le ms. original de la *Censura* est à la bibliothèque ambrosienne de Milan, ainsi que la plupart des mss. des œuvres de Barbavara, restées d'ailleurs inédites.

[3] Rome, 1570, 18 vol. in fol.

fait cesser cet état de choses ; et celle de Vivès[1], la dernière et la plus répandue, est, en outre, la plus mauvaise de toutes, par l'incorrection du texte comme par la disposition générale de ses parties.

Au commencement du dix-huitième siècle, un des meilleurs bibliographes français, le P. Jacques Echard, fut amené à reprendre la question dans son œuvre monumentale des *Scriptores Ordinis Prædicatorum*[2]. En possession d'une érudition énorme et d'une longue pratique de la littérature manuscrite médiévale, jointes à un sens critique supérieur, Echard constitua un travail remarquable sur l'œuvre bibliographique de saint Thomas d'Aquin. Il s'aida tout spécialement des données des anciens manuscrits et des catalogues connus des œuvres du Docteur angélique.

Trente ans plus tard, un dominicain vénitien, réputé par ses nombreux travaux d'érudition, Bernard de Rubeis, reprit[3] en sous-œuvre le travail de son confrère français en vue d'une nouvelle édition des œuvres complètes de saint Thomas, et chercha à élargir et à pousser plus avant les résultats déjà obtenus par Echard.

C'est à ces deux critiques, Echard et de Rubeis, que les écrivains postérieurs qui, comme Charles Jourdain[4] et Berjon y Vasquez[5], ont eu à traiter le même sujet, ont emprunté la plupart de leurs renseignements. Quelques études partielles, que nous aurons l'occasion de signaler dans la suite, ont ajouté quelques précisions de détail à ce que l'on savait déjà, mais aucun travail d'ensemble n'a plus été entrepris sur cette question[6].

On peut s'étonner que des esprits aussi avertis qu'Echard et de

[1] Paris, 1889, 36 vol. in-4°, studio ac labore S.-E. Fretté.

[2] *Scriptores ordinis prædicatorum recensiti.* Paris, 1719-21, t. I, p. 283 sq.

[3] *De gestis et scriptis ac doctrina sancti Thomae Aquinatis dissertationes criticae et apologeticae.* Venise, 1750. Rééditées dans les œuvres complètes de saint Thomas, Venise, 1754-1759, et dans le tome premier de l'édition léonine Rome, 1882, p. XLIX.

[4] *La philosophie de saint Thomas d'Aquin,* Paris, 1858, t. I, p. 70.

[5] *Estudios criticos acerca de las obras de Santo Tomas de Aquino,* Madrid, 1889.

[6] L'édition léonine des œuvres de saint Thomas s'est contentée provisoirement de publier en tête du premier volume le travail de De Rubeis ; mais les savants éditeurs seront naturellement conduits dans la suite à discuter, à l'occasion de chaque écrit, la question d'authenticité, quand il y aura lieu de la poser.

Rubeis, le premier surtout, n'aient su tirer un parti plus décisif des ressources dont ils disposaient. Connaissant la plupart des catalogues des œuvres de saint Thomas dressés au commencement du quatorzième siècle, connaissant en tout cas celui qui fournissait la clef du problème, on est surpris que leur attention ne se soit pas portée vers une solution qui paraîtra à nos lecteurs aussi simple qu'obvie.

Mais il semble qu'en érudition le plus difficile soit de juger de la valeur respective des documents, comme en histoire de juger de l'importance relative des faits.

II

LES MÉTHODES DE SOLUTION

Les derniers grands critiques qui ont tenté l'authentication des œuvres de saint Thomas se sont aidés exclusivement de ce que l'on peut appeler les ressources communes de la critique, c'est-à-dire celles que l'on peut et doit employer en général dans toute tentative d'authentication, dès qu'il n'y a pas, comme c'est le cas pour saint Thomas, une ressource spéciale ; en l'espèce, l'existence d'un catalogue authentique et officiel qui mérite toute confiance.

Bien que l'on puisse, on le verra, résoudre le problème de la détermination des écrits authentiques de saint Thomas, sans recourir, pour l'ensemble, aux procédés communs ou ordinaires de la critique, nous ne devons pas négliger d'indiquer les procédés suivis antérieurement afin de montrer ce qu'ils ont de bon, mais aussi d'insuffisant, et finalement tenir en garde contre les tentatives trop faciles d'attributions d'ouvrages restés anonymes.

Dans les essais de restitution d'écrits vagues à leurs auteurs présumés, la critique dispose normalement d'une double catégorie de critères ou arguments : arguments intrinsèques et arguments extrinsèques. Les premiers sont fournis par tous les renseignements que peut offrir le texte même de l'ouvrage anonyme ; les seconds sont tirés de sources qui lui sont étrangères.

On peut diviser les arguments intrinsèques en arguments généraux et spéciaux. Les premiers sont toujours fournis par le texte même de l'écrit ; les seconds lui sont accidentels.

Les arguments intrinsèques les plus généraux sont livrés, tout d'abord, par la nature et l'âge de la langue de l'ouvrage. De telles données ne vont d'ordinaire qu'à désigner les grands milieux de civilisation et la date approximative auxquels se rattache la composition d'un écrit. Une œuvre littéraire toutefois ne porte pas seulement avec elle le cachet général de son milieu et de son époque, elle porte des traces, ou même un cachet personnel, qui permettent de la rapprocher d'œuvres similaires connues, et d'en identifier plus ou moins sûrement l'auteur. Le style, la manière, la doctrine sont les titres essentiels sur lesquels se fait la comparaison. Quand un auteur communique à ses œuvres une empreinte individuelle très caractéristique, on comprend combien augmentent les chances de succès dans la recherche d'une identification. Dans le cas contraire, l'on reste, de ce chef du moins, dans la perplexité et le doute.

Le procédé que nous venons d'indiquer est celui qui fut appliqué pour la première fois par Barbavara à la détermination de l'authenticité des opuscules attribués à saint Thomas. Le dominicain milanais semble avoir eu foi en son instrument de critique. Son optimisme néanmoins était exagéré. L'œuvre littéraire indiscutable de saint Thomas est énorme d'une part, et, de l'autre, elle est extrêmement personnelle. La comparaison semble donc relativement facile à quelqu'un qui est très versé dans la connaissance des ouvrages du Docteur angélique. Le principe est vrai, mais l'application, on va le voir, en est parfois d'une extrême difficulté.

La critique interne générale est surtout efficace au point de vue négatif, c'est-à-dire pour exclure l'attribution d'un ouvrage à un auteur connu, quand l'ouvrage ne possède ni la langue, ni la manière, ni surtout la doctrine avérée de l'auteur. Mais ici même, encore, il ne faut pas perdre de vue que la pensée d'un auteur, fût-il un homme de génie, se développe, progresse, en général se modifie, et qu'il serait excessif de conclure trop rapidement à la non-identification sur quelques données secondaires ou de simples nuances de pensée[1]. Mais enfin, il est vrai que le genre d'arguments cités

[1] Les personnes qui utilisent saint Thomas sont universellement moins préoccupées de la date de composition des écrits que de celle de leur génuité. On peut même dire que la plupart d'entre elles ne soupçonnent pas l'utilité d'une semblable question pour entendre ou exposer les doctrines du grand

vaut surtout pour exclure certains pseudépigraphes de l'héritage littéraire d'un auteur, et l'on peut par ce moyen rejeter sûrement quelques fausses attributions faites à saint Thomas.

Le procédé mentionné est plus faible quand il s'agit d'identification. Le procédé, ajouterai-je, est particulièrement débile quand il s'agit de saint Thomas, c'est-à-dire d'un maître qui a constitué rapidement une école et l'a laissée florissante après lui. Beaucoup de petits opuscules qui portent le nom de saint Thomas ne sont autre chose que des extraits littéraux et des résumés, cousus entre eux, après avoir été tirés de ses écrits. Comment n'y retrouverait-on pas le style, la méthode et la pensée du maître ? Et cependant, on serait dans l'erreur en lui attribuant la paternité de semblables produits ; et l'on abandonnerait pareillement les règles de la critique interne en ne les lui attribuant pas. Sans doute, une critique très fine se rattraperait dans l'examen des abréviations, des sutures et de ces menus riens qui trahissent la main moins expérimentée d'un disciple. Mais il faut, à ce jeu, un fini de recherche et une sûreté de flair dont, à ma connaissance, le seul Galea, j'en parlerai plus loin, a donné l'exemple.

Les critères internes spéciaux ou accidentels ne sont autres que les particularités fournies quelquefois par un texte, moyennant lesquelles on est mis sur la voie d'une juste attribution, ou en possession même de l'attribution. Tels certains ouvrages où l'auteur se désigne plus ou moins explicitement par des particularités sur sa personne ou sa vie, où il renvoie à d'autres de ses écrits connus, en un mot, où il fournit, à un titre quelconque,

Docteur médiéval. Il semble bien, en effet, qu'en principe la question de l'authenticité des écrits l'emporte en importance sur la question de leur ordre chronologique de production. Pratiquement cependant, l'utilisation de quelques apocryphes de saint Thomas nuit moins à l'intelligence exacte de sa doctrine que l'usage inconsidéré de ses véritables écrits ; et la raison en est que beaucoup d'apocryphes reproduisent la doctrine de saint Thomas quand ils n'en reproduisent pas simplement la littéralité, tandis que l'un ou l'autre des premiers écrits du saint présente souvent plus que des nuances de pensée comparativement aux œuvres ultérieures : tel en particulier le Commentaire sur le Maître des Sentences. On verra, plus avant, que saint Thomas, pleinement conscient de cet état de choses, commença un nouveau Commentaire sur les Sentences, auquel il semble avoir renoncé pour entreprendre la Somme théologique.

quelque point d'attache par l'intermédiaire duquel on peut procéder à une restitution.

Ces sortes de données sont très rares en général dans les ouvrages scientifiques ou scolaires. Elles le sont particulièrement chez saint Thomas. On n'y trouve, dans cet ordre d'informations, qu'un petit nombre d'allusions à d'autres de ses grands ouvrages, et elles n'existent pas dans les opuscules ou écrits qui sont en instance d'authentication.

En somme, les arguments internes peuvent exclure quelques apocryphes de l'ensemble de l'œuvre de saint Thomas, mais ils sont inefficaces, dans un grand nombre de cas, pour aboutir à une affirmative ou à une négative ferme.

Les critères externes sont fournis par des données extérieures au corps de l'ouvrage soumis à l'examen.

Le critère de cette nature le plus proche des critères internes, et auxquels on aurait quelque droit de l'assimiler, est ce que nous avons appelé déjà l'état civil de l'ouvrage. Il consiste dans l'attribution faite à un auteur par les copies ou les premières impressions de l'écrit lui-même. Cette désignation nominale, ainsi que nous l'avons déclaré plus haut, est exposée fréquemment à disparaître, parce qu'elle n'est pas nécessairement partie intégrante du texte, et pour cela l'avons-nous placée parmi les critères externes, bien qu'il fût peut-être plus logique d'en constituer un critère intermédiaire entre les critères strictement internes et les critères externes.

On a vu, quand nous avons parlé de l'état des manuscrits médiévaux, combien souvent l'état civil d'un ouvrage était déficient, soit parce qu'il ne l'a jamais possédé, qu'il l'a perdu ou qu'il en a recouvré un illégitime. Pour la propriété littéraire de saint Thomas, il n'y a guère de difficulté en ce qui concerne ses grands ouvrages. Ils sont munis d'attributions, et dans des manuscrits très anciens ; quand d'autres critères viennent encore corroborer celui-ci, on est en parfaite sécurité. Malheureusement, la situation est tout autre pour les opuscules douteux. Beaucoup sont sans attribution très ancienne, et l'on ne peut pas davantage sortir du doute par ce chemin que par celui des critères internes.

Les autres critères externes sont constitués par des attestations historiques plus ou moins anciennes, ou plus ou moins autorisées. Ces sortes de témoignages sont très avantageux parce qu'ils sont

d'ordinaire fort explicites. Quand ils se présentent sous une forme recevable aux yeux de la critique, ils solutionnent le problème d'un mot. Mais, on le comprend, ils ne sont pas toujours d'une égale recevabilité.

Qu'un auteur contemporain et bien informé attribue, avec citations ou autrement, un ouvrage à tel auteur ; qu'un document officiel synchronique énumère les œuvres universellement connues d'un écrivain, il y a là des gages sérieux pour qu'on adhère à de semblables informations. Que des catalogues, dressés peu de temps après la disparition d'un maître illustre, se présentent à nous comme nous fournissant l'inventaire de son héritage littéraire, il y a là une bonne fortune et de sérieuses garanties d'être dans le vrai.

Et cependant, même dans ce cas, la critique doit exercer sévèrement son contrôle, parce qu'elle établit très vite que, parmi un grand nombre d'informations exactes, il s'en glisse aussi un certain nombre d'erronées.

Le cas spécial de saint Thomas d'Aquin ne peut que rendre le critique très perplexe dans ces sortes d'attributions. L'ensemble de son œuvre est incontestablement, parmi celles de tous les grands docteurs médiévaux, celle qui est attestée et authentiquée par le plus de renseignements positifs, en matière de critères internes et surtout externes ; et cependant, par cela même que nous avons de nombreux termes de comparaison, les doutes surgissent. Si nous étions moins riches d'informations, nous serions moins incertains. Si nous ne possédions, par exemple, qu'un seul catalogue ancien de ses écrits, nous serions portés à y prêter une foi absolue ; mais parce que nous en possédons plusieurs, des dissidences se révèlent, et à côté des témoignages concordants surgissent les témoignages discordants. On peut voir, par ce fait, combien est problématique une succession littéraire considérable qui ne possède à son actif qu'un seul catalogue et notablement tardif ; combien plus, si elle ne possède pas même cette ressource. Il en est d'ailleurs ici comme dans toutes les informations historiques singulières et de détail : elles paraissent fermes tant que nous ne possédons qu'un témoignage ; elles deviennent flottantes dès que nous en possédons plusieurs. La substance du fait principal se confirme, tandis que ses modalités se déforment ou s'évanouissent.

Heureusement, ainsi que nous l'avons déjà insinué plusieurs fois, l'œuvre écrite de saint Thomas se présente à nous, recensée dans

des conditions spéciales, on peut dire, croyons-nous, uniques pour le moyen âge. Elle n'a pas été seulement inventoriée de bonne heure ; elle l'a été dans des circonstances exceptionnelles au point de vue de la sécurité ; et c'est pour n'avoir pas clairement aperçu ce fait que les critiques ont laissé ouvert jusqu'à ce jour un problème qu'ils auraient pu clore depuis longtemps et sans hésiter.

III

CLASSIFICATION DES CATALOGUES

Il existe un certain nombre de catalogues, originaux ou dérivés, des œuvres de saint Thomas d'Aquin. Mais un seul, nous le verrons, fait autorité absolue. On pourrait donc à la rigueur soumettre exclusivement ce dernier à l'examen et prétériter les autres. Mais le problème ne serait pas solutionné intégralement si nous ne montrions la valeur respective de ces diverses pièces bibliographiques. Il importe de constater en quoi elles concordent et se confirment, en quoi elles divergent et se combattent. En outre, plusieurs questions subsidiaires, par exemple celle relative aux apocryphes, ne peuvent être bien examinées que par une étude totale des catalogues.

On trouvera les textes de ces catalogues, du moins des plus importants, dans la suite de ce travail, désignés chacun, ainsi qu'au cours de cette discussion, par une dénomination abrégée, et divisés en autant de numéros qu'ils contiennent d'ouvrages. Cette numérotation, qui n'existe dans aucun des textes originaux, a été établie pour faciliter leur examen, leur consultation et leur concordance.

Les catalogues que nous avons à examiner sont assez dissemblables quant à leur physionomie extérieure, à leur contenu et à leur valeur. On pourrait croire tout d'abord que les catalogues les plus autorisés ou de meilleure marque sont les plus anciens, ou ceux des historiens de saint Thomas, Guillaume de Tocco et Bernard Guidonis. Il n'en est rien. Il est vrai que les premiers catalogues des œuvres de saint Thomas ne tombent qu'à quelques années de distance les uns des autres et que leur différence d'âge est presque insignifiante.

Les catalogues anciens des écrits de Thomas d'Aquin, que nous

allons soumettre à l'examen, sont au nombre de quinze. C'est le chiffre le plus fort sur lequel on ait encore opéré. Mais ici, cependant, la quantité documentaire importe moins que la manière de la traiter, c'est-à-dire de tirer d'elle les renseignements utiles qu'elle peut fournir ; et l'on aboutirait au même résultat, lors même qu'une notable partie de ces documents viendrait à nous manquer.

Comme on peut s'y attendre, et comme un examen même superficiel suffit à le montrer, tous ces catalogues ne sont pas indépendants les uns des autres. Ils se rattachent plus ou moins strictement à des chefs de file, qui eux sont autonomes, c'est-à-dire rédigés sans se connaître les uns les autres.

L'étude comparée de ces listes va à établir l'existence de trois types primitifs principaux dont les autres sont dérivés. On pourrait constituer un quatrième type avec le catalogue de Jean de Colonna. Mais il a moins d'importance que les trois autres, et nous pouvons le laisser provisoirement de côté, sauf à parler de lui plus tard.

Les catalogues dérivés ont ceci de particulier, que chacun d'eux procède d'un seul des catalogues types, auquel il fait quelques légères adjonctions ou suppressions, ou dont il modifie l'ordre d'énumération des ouvrages, mais sans tenter la fusion de deux ou plusieurs des catalogues types. Cet état de choses rend aisée la classification générale en trois catégories principales, correspondant chacune aux catalogues fondamentaux dont les autres sont dérivés.

Le premier groupe, que nous plaçons en tête, non à raison de l'ancienneté du catalogue qui lui a donné origine, car les deux autres catalogues types le précèdent de quelques années, mais à cause de sa valeur exceptionnelle, et par suite de son importance, est le catalogue officiel[1], tel qu'il fut présenté en 1319, à Naples, lors du premier procès pour la canonisation de saint Thomas. Nous le désignerons par (Off.). De lui dépend immédiatement celui qui est fourni par la vie anonyme de saint Thomas du fonds Harleian, au British Museum (Harl.). Le catalogue qu'on trouve dans les annales de Nicolas Trevet (Trev.), celui contenu dans un manuscrit de la bibliothèque Ambrosienne de Milan (Ambr.), et celui que l'on a inséré dans la *Pseudo-Oratio* attribuée à frère Réginald de Piperno (Rég.), le compagnon et secrétaire de saint Thomas, dépendent aussi du catalogue officiel

[1] Nous donnerons plus avant, en traitant de chacun de ces catalogues, les indications bibliographiques afférentes.

pour leur contenu, bien que s'en écartant plus que le Harl. quant à la forme. Ce premier groupe comprend donc cinq catalogues.

Le second groupe est commandé par le catalogue de Bernard Guidonis (Guid.) dans sa vie de saint Thomas d'Aquin. A vrai dire, cet auteur a connu et utilisé le catalogue que Ptolémée de Lucques (Ptol.) a inséré dans ses *Annales ecclésiastiques*, en donnant une courte mais précieuse biographie de saint Thomas. Néanmoins, le catalogue de Guidonis est plus complet ; et c'est lui, non celui de Ptolémée, que les catalogues postérieurs qui constituent ce second groupe ont mis à profit. Le catalogue très incomplet de Pierre Roger (Rog.) a été établi d'après Bernard Guidonis, qui, nous le verrons, lui avait offert un exemplaire de sa vie de Thomas d'Aquin. Le catalogue de Guillaume de Tocco (Tocc.), dans sa biographie de saint Thomas, est trop maigre pour se rattacher à l'un plutôt qu'à l'autre de nos groupements. Cependant, comme Tocco avait sous les yeux la monographie de Guidonis en composant la sienne, nous sommes autorisés à le rapprocher de lui pour la filiation de son catalogue. Louis de Valladolid (Vall.) et saint Antonin (Ant.) de Florence, qui ont l'un et l'autre dressé une liste des œuvres du Docteur angélique, n'ont fait le plus souvent que reproduire littéralement le travail de Bernard Guidonis. Au total six catalogues.

Le troisième groupe procède du catalogue de la *Tabula scriptorum fratrum praedicatorum* (Tab.). Il est suivi par celui que Henri de Hervordia (Herv.) a inséré, à peu près littéralement, dans son *Liber de rebus memorabilioribus*. Celui de Laurent Pignon reproduit la *Tabula* avec quelques additions. Soit pour ce groupe trois catalogues.

Un mot seulement sur l'âge d'ensemble des catalogues et leur physionomie.

La date de confection des catalogues types, celle qui importe véritablement, tombe dans les vingt premières années du quatorzième siècle. Le catalogue officiel est de 1319 ; celui de Bernard Guidonis, peu à près 1320 ; ceux de Ptolémée et de la *Tabula* sont antérieurs de plusieurs années. La plupart des dérivés suivent d'assez près la date de composition de leurs types ; ils sont en tout cas du quatorzième siècle, exception faite pour Valladolid et Antonin qui appartiennent à la première moitié du quinzième siècle, et celui de la *Pseudo-Oratio fratris Reginaldi* qui est du début du seizième siècle.

Quant à la morphologie de ces différents catalogues, elle diffère

notablement de l'un à l'autre. Les dérivés se conforment d'ordinaire à leurs prototypes respectifs ; mais c'est entre ceux-ci surtout que paraissent les différences originelles.

Ainsi, la *Tabula* présente une simple liste de titres sans aucun renseignement ultérieur et sans préoccupation quelconque de classification de son contenu.

Par contre, Ptolémée et Guidonis fournissent d'ordinaire, outre les titres, les premiers mots de l'ouvrage pour la plupart des traités, une description du contenu, des renseignements sur le temps de la composition et des données anecdotiques. Sans tenter une classification proprement dite, ils groupent ensemble les ouvrages considérés comme des opuscules.

De son côté, le catalogue officiel du procès de canonisation, sans entrer, comme le groupe précédent, dans les détails qui tournent parfois à l'amplification littéraire, fournit un groupement très net et caractéristique de son contenu, en outre, des renseignements brefs, mais de première valeur.

Touchant le nombre des écrits inventoriés, quelques catalogues offrent une notable diversité. C'est pourquoi l'on doit mettre à part, on pourrait presque dire de côté, le catalogue de Tocco, le plus réduit de tous ; nous verrons plus avant pourquoi. Celui de Pierre Roger est, comme le précédent, volontairement incomplet, mais cependant moins sommaire. Celui de Colonna, quoique se rapprochant des grands catalogues, présente aussi passablement de lacunes.

Les autres catalogues, qui visent à dresser un inventaire complet, ont ceci de commun qu'ils contiennent tous la presque totalité des écrits authentiques. Le catalogue officiel ne contient que ceux-là. Les autres, même les catalogues types, renferment déjà quelques apocryphes, et le nombre et la nature en varient de l'un à l'autre. Cette apparition des apocryphes dans les anciens catalogues a l'avantage de nous fournir des indications utiles pour connaître les pseudépigraphes les plus anciens qui ont été mis sous le patronage de saint Thomas.

En ce qui concerne l'autorité des catalogues, et par suite la mesure de confiance que nous devons leur accorder, le catalogue officiel l'emporte de beaucoup sur tous les autres, même sur les catalogues types, lesquels sont d'ailleurs eux-mêmes supérieurs, comme facture, à ce que l'on possède de similaire dans la bibliographie de la même époque.

Il va donc de soi que nous devons procéder à l'examen détaillé de chacun des catalogues en les présentant par groupes, chaque groupe étant précédé d'ailleurs de son catalogue type. Le premier groupe sera celui qui dépend du catalogue officiel. Cette dernière pièce, en effet, constitue, en l'espèce, le document le plus sûr et le plus significatif ; et c'est à la lumière de ses données que nous devons surtout nous mouvoir dans l'étude de la question des écrits authentiques.

Nous placerons en second groupe celui qui est commendé par les catalogues Ptolémée-Guidonis, parce que nous y trouvons des informations utiles qui ne paraissent pas dans le suivant.

Le groupe issu du catalogue de la *Tabulla*, et qui se réduit à une simple énumération de titres, viendra en dernier lieu.

Nous dirons enfin quelques mots du catalogue de Jean de Colonna.

IV

PREMIER GROUPE DES CATALOGUES

Ainsi que nous l'avons indiqué déjà, le premier groupe des catalogues des écrits de saint Thomas d'Aquin est constitué par le catalogue officiel et ses dérivés.

A. — Le catalogue officiel.

Nous donnons le nom de catalogue officiel au catalogue qui a été inséré dans le procès de canonisation du saint. On verra bientôt pourquoi. Nous ne connaissons de ce catalogue qu'un seul manuscrit. Il se trouve dans les actes complets du procès de canonisation contenu dans les manuscrits 3112 et 3113 du fonds latin de la Bibliothèque nationale de Paris. Ce sont des copies sur papier du quatorzième siècle. Le premier volume renferme les dépositions de témoins faites à Naples en 1319, et est de beaucoup le plus important. Le second contient les dépositions reçues à Fossa-Nuova, au mois de décembre 1321 : elles sont relatives aux miracles opérés après la mort du saint. Cette dernière partie du procès comprend quarante-six feuilles et est restée entièrement inédite. La première partie a été publiée par les Bollandistes dans les *Acta Sanctorum*, sous la date du 7 mars [1], jour de la mort et de la fête du saint Docteur. Le manuscrit romain, d'après lequel les Bollandistes ont édité cette première partie du procès, semble avoir contenu une lacune à l'endroit même où se trouvait le catalogue des écrits de saint Thomas. C'est pourquoi on ne trouve pas ce catalogue dans les *Acta Sanctorum*.

[1] Tom. I Martii, p. 686-715 (Antverpiae, 1668).

Baluze, qui s'était avisé de la chose par le manuscrit signalé de la Bibliothèque nationale et qui apartenait alors à la Bibliothèque de Colbert, publia, dans ses *Vitae Paparum Avenionensium*, le catalogue demeuré inédit [1].

De nos jours, P. A. Uccelli, un prêtre de Bergame, admirateur de l'Ange de l'Ecole auquel il a consacré de nombreux travaux, donna au public, dans son intégrité, tout le fragment qui manquait dans le texte des Bollandistes [2].

L'édition de Baluze contenait quelques fautes de lecture. Uccelli en a corrigé quelques-unes. Toutefois, il a lui-même mal lu deux passages intéressants pour l'historique des écrits du saint. C'est ainsi que le catalogue nous apprend (28) que Thomas d'Aquin a composé les Questions disputées sur les Vertus, lorsqu'il vint à Paris, pour la seconde fois, *secunda vice Parisius*. Uccelli a lu : *secundum vitae* (*sic*), ce qui n'a pas de sens ; et malgré le (*sic*) d'Uccelli, le manuscrit porte très bien *secunda vice*. Quant à Baluze, il avait pris le parti de supprimer le passage, ayant eu sans doute aussi quelque difficulté à le déchiffrer. Pareillement, le manuscrit porte, en un autre endroit : *Lecturam super Mattheum : idem frater Petrus, quondam scolaris Parisiensis, quae defectiva est* (69). Cela signifie que les leçons sur saint Matthieu, qui sont incomplètes, ont été recueillies par Frère Pierre, jadis étudiant à Paris. Baluze avait lu *quidem scolaris*, et Uccelli *Quuedam scolaris Parisiensis, quae defuncta est ;* ce qui était pire.

Ces critiques pourraient paraître à d'aucuns quelque peu minutieuses. Il n'en est rien, si l'on considère que nous n'avons à notre disposition, pour fixer le texte du catalogue officiel, que le seul manuscrit de Paris ; d'autant plus que ce manuscrit ne semble pas de première marque, au moins en cet endroit. On peut voir, en effet, par les quelques mauvaises lectures du copiste, renvoyées en note du texte que nous éditons, que le scribe n'était pas très au courant des œuvres de saint Thomas et des choses scolaires.

En tout cas, tel qu'il est, le texte du manuscrit, lu attentivement, ainsi que nous croyons l'avoir fait, ne prête à aucune difficulté sérieuse.

[1] Parisiis, 1693, t. II, col. 7.

[2] *Due documenti inediti per la vita di San Tommaso d'Aquino*, dans *La Scienza et la Fede, anno XXXIII*, Serie III, vol. XXII, et tirage à part, Napoli, 1873.

Si sur un article ou deux un point d'interrogation se pose, la raison n'est pas d'ordre paléographique, mais remonte probablement à la rédaction originale du catalogue.

D'ailleurs, ce qu'une pluralité de manuscrits ne nous fournit pas comme surcroît de sécurité pour l'exactitude du texte, les catalogues dérivés de celui qui nous occupe remplissent virtuellement le même office en ce qui concerne son contenu, et même l'un d'entre eux, celui du ms. Harley, reproduit, en grande partie, la littéralité du texte original.

Nous transcrivons donc immédiatement le texte du catalogue officiel, en y ajoutant la numérotation des parties et des articles, L'orthographe et la ponctuation en sont modernisées pour plus de commodité, mais le texte est scrupuleusement exact.

OFF [1].

I

[Fol. 58]. Item dixit idem testis [Vir magnificus Dominus Bartholomaeus de Capua, Logotheta et Protonotarius regni Siciliae] quod isti sunt libri quos dedit [2] frater Thomas de Aquino praedictus :

1. Primo, Contra impugnantes Dei cultum et religionem, contra Magistros Parisienses, tempore Alexandri Papae IV.

2. De operationibus occultis, ad quemdam militem ultramontanum.

3. Item, In quibus potest homo licite uti iudicio astrorum, ad eundem.

4. De principiis naturae, ad fratrem Silvestrum.

5. De regno, ad regem [3] Cypri.

6. De substantiis separatis, ad fratrem Raynaldum de Piperno.

7. De rationibus fidei, ad cantorem Antiochenum.

8. De perfectione vitae spiritualis, contra magistrum Geraldum.

9. Contra doctrinam retrahentium a religione, contra Geraldos.

10. De sortibus, ad Dominum Iacobum de Tolongo.

11. De forma poenitentiae absolutionis sacramentalis, ad Magistrum Ordinis.

12. Contra errores Graecorum, ad Urbanum Papam.

[1] Paris, Nation., lat. 3112, fol. 58.

[2] *Dedit* pour *edidit*. Voyez le début de II dans ce même catalogue.

[3] Ms. *regnum*.

13. Declaratio trigenta sex quaestionum, ad lectorem [1] Venetum.

14. De regimine Iudaeorum, ad Ducissam Brabantiae.

15. Declaratio quadraginta trium quaestionum, ad Magistrum Ordinis.

16. Declaratio sex quaestionum ad lectorem [2] Bisuntinum.

17. De ente et essentia, ad fratres socios.

18. De mixtione elementorum [3], ad Magistrum Philippum de Castrocaeli.

19. De motu cordis [4] ad eundem.

20. De unitate intellectus, contra Averroistas Parisienses.

21. De aeternitate mundi, contra murmurantes.

22. Expositio circa [5] Primam decretalem De Fide catholica et Summa Trinitate ;

23. et secundam Damnamus, ad Archidiaconum Tudertinum.

24. [fol. 58 v.]. De articulis fidei et sacramentis Ecclesiae, ad Archiepiscopum Panormitanum.

25. Brevis compilatio theologiae, ad fratrem Raynaldum de Piperno.

Supradicta omnia vocantur opuscula.

II

Tot etiam alia opera edidit, quorum exemplaria sunt Parisius, videlicet :

26. Quatuor libros super Sententiis.

27. Tres partes Summae.

28. De quaestionibus disputatis, partes tres. Unam disputavit Parisius, scilicet (a) De Veritate ; aliam in Italia, scilicet (b) De potentia Dei, et ultra ; aliam secunda [6] vice Parisius, scilicet (c) De virtutibus et ultra.

29. Undecim quodlibet disputata.

30. Opus contra Gentiles, quod continet quatuor libros.

31-34. Glossas super quatuor Evangelia.

35-38. Expositionem super quatuor Evangelia ad litteram.

39. Super Epistolam ad Romanos.

40. Super Epistolam primam ad Corinthios.

41. Super Isaiam.

42. Super Ieremiam.

43. Super Threnos.

[1] Ms. *lectionem*. Mais la lettre *n* a été barrée.
[2] Ms. *lectionem*, avec l'*n* barré.
[3] Ms. *elimentorum*.
[4] Ms. *ordinis*.
[5] Ms. *contra*.
[6] Ms. *secundam*, mais l'*m* est exponctué.

44. Super Cantica.
45. Super Dionysium De divinis nominibus.
46. Super Boëthium De hebdomadibus.
47. Super Boëthium De Trinitate.
48. De fide et spe, ad fratrem Raynaldum de Piperno.
49. Super primum Perihermenias [1].
50. Super librum Posteriorum.
51. [fol. 59.] Super librum Physicorum.
52. Super libros De Caelo tres.
53. Super primum librum De Generatione.
54. Super duos libros Metheororum [2].
55. Super secundum et tertium De Anima.
56. Super librum De Sensu et Sensato.
57. Super librum De Memoria et Reminiscentia.
58. Super librum De Causis.
59. Super Metaphysicam.
60. Super librum Ethicorum.
61. Super Politicam, libros quatuor.

III

Si autem sibi alia adscribantur, non ipse scripsit et notavit, sed alii recollegerunt post eum legentem, vel praedicantem, puta :

62. Lecturam super Paulum ab XI capitulo primae Epistolae ad Corinthios usque ad finem ; quam recollegit frater Raynaldus de Piperno socius eius.

63. Item, lecturam super Iohannem, qua non invenitur melior ; quam recollegit idem frater Raynaldus, sed correxit eam frater Thomas.

64. Item, lecturam super quatuor nocturnos Psalterii ; idem.

65. Collationes [3] De Pater Noster, et

66. Credo in Deum.

67. Dominicales aliquas, et festivas, et quadragesimales.

68. Collationes [4] De decem praeceptis ; frater Petrus de Andria.

69. Lecturam super Matthaeum [5] ; idem frater Petrus, quondam scolaris Parisiensis, quae defectiva est.

70. Lecturam super primum De Anima ; frater Raynaldus de Piperno.

[1] Le copiste qui avait mal écrit le mot l'a lui-même corrigé.
[2] Ms. *Methaurorum.*
[3] Ms. *Collectiones.*
[4] Ms. *Collectiones.*
[5] Ms. *Mathiam.*

Ce catalogue des écrits de saint Thomas fait partie de la déposition de Barthélemy de Capoue, reçue par les délégués pontificaux, le 8 août 1319[1]. Ainsi qu'il appert de ses déclarations, le témoin avait connu, étant encore jeune homme, Thomas d'Aquin pendant son dernier séjour à Naples (1272-74). Depuis lors, il avait parcouru les degrés d'une carrière honorable, couronnée maintenant par les premières magistratures du royaume. Barthélemy était, au temps du procès, logothète et protonotaire du royaume de Sicile, c'est-à-dire investi de deux des plus hautes charges de l'Etat. « L'homme qui en était revêtu, écrit l'historien de Frédéric II, se trouvait officiellement rapproché de la personne du prince, puisqu'il présidait à l'expédition et au contrôle de tous les actes impériaux en qualité de protonotaire, et que, comme grand logothète de Sicile, il était chargé de toutes les requêtes sur lesquelles le monarque s'était réservé le droit de prononcer.[2] »

Les rapports du logothète avec Thomas d'Aquin, son savoir et sa position sociale, le mettaient sans doute à même de fournir des renseignements précis sur les œuvres du grand Docteur napolitain ; et sa déposition, de par ailleurs, est particulièrement instructive et intéressante. Cependant, ce serait se méprendre, croyons-nous, de se représenter Barthélemy de Capoue comme le rédacteur effectif du document. Il y avait de graves difficultés à l'exécution d'un semblable travail, et l'ordre seul des Prêcheurs pouvait le mener à bonne fin, grâce aux ressources d'informations qu'il possédait. L'examen du catalogue, on le verra, témoigne à l'évidence qu'il ne peut être l'œuvre d'une personne étrangère à l'ordre. Par contre, en l'insérant dans la déposition du logothète du royaume, on a voulu le placer sous l'autorité morale du témoin qui l'emportait incontestablement sur les autres, par l'étendue de son savoir, sans doute, mais surtout par ses hautes fonctions.

[1] *Acta Sanct.*, l. c. Processus, nº 76 et suiv., p. 711.

[2] Huillard-Bréholles, *Historia diplomatica Friderici Secundi*, Parisiis, Introduction (1859), p. CXXIX. L'auteur cité nous indique les étapes de la carrière de Barthélemy. « En 1294, au mois d'avril, Barthélemy de Capoue, chevalier, est protonotaire du royaume de Sicile. En janvier 1295, il est à la fois protonotaire de Sicile et maître des comptes, *magister rationalis*. En mars 1297, il échange ce dernier titre pour celui de logothète, et s'intitule dès lors logothète et protonotaire de Sicile. Les deux fonctions, jusqu'alors distinctes, se trouvent désormais confondues et n'en forment plus qu'une. » (*Loc. cit*, p. CXXIV.)

Avant de nous demander comment l'ordre lui-même a pu s'y prendre pour dresser l'index des œuvres de saint Thomas, nous devons examiner le document. Cette inspection facilitera l'intelligence du problème.

Ce qui frappe le plus, quand on étudie le catalogue du procès de canonisation, c'est ce que l'on est en droit d'appeler le sens critique de ceux qui l'ont établi. A ce point de vue, il se distingue nettement des catalogues des autres groupes et même de ses propres dérivés. Les autres catalogues ont la préoccupation d'établir un certain ordre dans leur nomenclature. Ils essaient, soit de la diviser par ordre de matières ou par ordre chronologique, soit de mettre en évidence les ouvrages les plus importants, soit quelque chose d'analogue. Le catalogue officiel se place sur un autre terrain : il veut, avant tout, fixer exactement la totalité des œuvres du Maître ; ne rien omettre et ne rien laisser s'y introduire subrepticement. De là la façon de diviser sa matière, ce qui est déjà, dans sa pensée, une justification de son information.

Le catalogue, en effet, contient trois sections bien accusées. Nous les avons fait précéder de chiffres romains pour rendre évidente l'économie du document. La première section, qui renferme vingt-cinq articles, se termine par ces mots : *Supradicta omnia vocantur opuscula*. Nous sommes donc en présence ici de ce que l'auteur appelle les *Opuscules*. Nous verrons bientôt ce qu'il faut entendre par ce mot. La seconde section commence par cette observation, qui fait en quelque sorte suite à la précédente : *Tot etiam alia opera edidit, quorum exemplaria sunt Parisius*. Les articles dont les exemplaires sont à Paris constitutent la seconde section et ils sont au nombre de trente-six. Enfin, la troisième section renferme neuf articles. Ce sont des ouvrages que Thomas d'Aquin n'a pas lui-même écrits, mais qui ont été recueillis par quelques-uns de ses auditeurs. Cette division tripartite nous met en présence d'un rédacteur qui a de véritables préoccupations de critique bibliographe, et qui envisage sa tâche par son côté spécifique, par son côté formel eût-on dit de son temps, et non par son seul côté matériel.

La courte information qui précède les écrits de la troisième catégorie est particulièrement significative. Après nous avoir énuméré les ouvrages de la première section, c'est-à-dire les Opuscules, et ceux de la seconde, dont les exemplaires sont à Paris, le rédacteur

s'exprime ainsi : *Si autem sibi alia adscribantur, non ipse scripsit et notavit, sed alii recollegerunt post eum legentem, vel praedicantem.* Ainsi donc, le rédacteur insiste avec une extrême précision pour nous dire que l'on ne doit attribuer aucun autre écrit à Thomas d'Aquin en dehors de ceux qu'il vient d'énumérer. Si on les lui attribue, ce n'est pas lui qui les a composés, ce sont des reportations de ses auditeurs, prises pendant qu'il enseignait ou prêchait. Et le scrupuleux rédacteur énumère les écrits principaux qui ont vu le jour par ce procédé, parce que les collecteurs en sont connus et présentent de sérieuses garanties.

On comprend que l'auteur ou les auteurs du catalogue accrédité par le logothète au procès de canonisation devaient être très sûrs de leur fait, puisqu'ils excluaient à l'avance toute addition ultérieure à l'héritage littéraire du grand Docteur dominicain. L'intérêt même de leur client ne leur eût pas permis une affirmation aussi catégorique, si, au terme de leurs investigations pour rédiger leur liste, il fût resté une possibilité de doute ; et l'autorité officielle de l'ordre pouvait seule prendre une semblable attitude et une pareille responsabilité. C'est pourquoi nous avons écrit, à plusieurs reprises, que ce catalogue se présente dans des conditions toutes particulières pour résoudre le problème de l'authenticité des écrits de Thomas d'Aquin. Il nous donne tous les écrits effectivement composés par le Maître et récuse d'avance toute addition possible d'apocryphes. Pour les mêmes raisons, d'ailleurs corroborées par ce qui suit, l'avons-nous qualifié de catalogue officiel.

Reprenons maintenant, l'une après l'autre, les trois sections du catalogue, et voyons quelles observations elles suggèrent.

La première section, nous dit le catalogue, comprend les écrits qui sont appelés Opuscules : *Supradicta omnia vocantur opuscula.* La formule est brève, comme tout ce qui est information additionnelle à la liste des ouvrages dans ce document. On comprend sans peine que le nom d'opuscule porte avec lui-même une certaine signification. *Opusculum* étant le diminutif d'*opus*, nous nous trouvons manifestement en présence de compositions brèves ou de moindre étendue que celles qui sont dans la seconde section. Cependant, ce groupement des opuscules en une section spéciale implique quelque chose de plus.

Bernard Guidonis, dans le catalogue que nous étudierons dans

la suite, nous apprend ceci : *Scripsit etiam sanctus Thomas doctor diversos tractatus et libellos, ad instantiam diversarum personarum, quibus sicut ei mittebant dubia, dabat ipse de veritate responsa ; qui tractatus recollecti in unius voluminis corpore, ipsum efficiunt satis magnum, et intitulantur communiter opuscula sancti Thomae ; et possunt ordinari in uno volumine ad beneplacitum ordinantis quia unus ab alio non dependet. Sunt autem numero circiter quadraginta, paulo plus minusve.*

Ptolémée de Lucques, dans son catalogue que Bernard Guidonis avait eu sous les yeux en rédigeant le sien, avait écrit de son côté : *Et quamvis multa sint quae scripsit* [saint Thomas], *quae sunt opera diffusa, ut materia requirit ; scripsit tamen quaedam opuscula secundum consultationes sibi factas a diversis principibus et personis, quae in uno volumine reponuntur, sicut Epistolae Augustini, et eo ordine quo traduntur, hic scribuntur.*

Nous ne nous arrêterons pas ici sur le chiffre et l'ordre des Opuscules tels que nous les fournissent Guidonis et Ptolémée, nous retrouverons cette question dans la suite, à l'occasion même de leurs catalogues. Ce que nous devons présentement en retenir, c'est que l'on avait constitué, avant même le procès de canonisation, une collection, pour ainsi dire officielle et en un volume, des Opuscules de saint Thomas ; et cela, dit Ptolémée, comme on l'avait pratiqué pour les Lettres de saint Augustin. Guidonis nous déclare que cette collection des Opuscules constituait un volume assez considérable [1]. Mais tandis que le premier semble nous indiquer que ces Opuscules avaient un ordre presque invariable et comme officiel, le second suggère une opinion contraire, en déclarant que les Opuscules étant individuellement des travaux complets et indépendants les uns des autres, on peut les ordonner à volonté. Bernard, à notre avis, est ici mieux informé que Ptolémée.

Toutefois, nos deux auteurs, qui étaient l'un et l'autre surtout des historiens, ne paraissent pas avoir pratiqué de recherches très spéciales sur les œuvres de saint Thomas. Le chiffre d'une quaran-

[1] Les personnes qui ne se rendent pas compte de ce qu'une page de manuscrit des treizième et quatorzième siècles peut contenir de matière pourraient s'étonner qu'un seul volume contînt tous les Opuscules de saint Thomas, dont quelques-uns sont assez étendus. Il en est pourtant ainsi, et des volumes de cette sorte existent encore.

taine d'Opuscules qu'ils attribuent au Maître est très disproportionné à celui de vingt-cinq que comporte le catalogue du procès de canonisation.

Des collections d'Opuscules semblables à celles que Guidonis et Ptolémée décrivent existaient déjà de leur temps. Mais il en existait aussi de tous points pareilles à celle du catalogue officiel. Un manuscrit de la Bibliothèque de Saint-Marc de Venise [1] contient la collection des Opuscules telle que le procès de canonisation la définit. Les vingt-cinq pièces [2] par lui indiquées s'y trouvent intégralement, sans aucune addition d'apocryphes ou d'autres écrits authentiques. Il est vrai qu'ils ne s'y présentent pas dans le même ordre, ce qui justifie l'observation déjà mentionnée de Bernard Guidonis, mais la collection n'en est pas moins identique à celle du catalogue officiel. Si l'on considère, en outre, que le manuscrit de la Marciana est du quinzième siècle, l'on verra que la collection primitive telle que le catalogue officiel en avait constaté l'existence s'est maintenue assez tard dans son état primitif.

Ainsi donc, dans la pensée du rédacteur du catalogue officiel, le groupe des Opuscules représente une collection définie et close, dont l'existence sous la forme d'un volume, est constatée antérieurement à la rédaction des deux autres catalogues que nous avons nommés tout à l'heure. Il nous est impossible, d'ailleurs, de fixer le moment où cette collection a été ainsi constituée. Par son origine, elle se rapproche peut-être du temps de la mort de Thomas d'Aquin. A défaut de renseignements positifs, l'existence de manuscrits, contenant la collection des Opuscules, et remontant, par leur ancienneté, jusqu'à cette époque, pourrait servir à éclairer le problème.

Quant à l'ordre adopté par le catalogue officiel dans l'énumération des vingt-cinq Opuscules, il est manifestement fortuit. On n'y découvre aucune préoccupation de classification, soit chronologique, soit méthodique, soit autre. Le rédacteur du catalogue savait sans doute que les Opuscules n'avaient pas d'ordre fixe dans les exem-

[1] C'est le Cod. 31, Classis VI, Theologici, décrit par Valentinelli, *Bibliotheca manuscripta ad S. Marci Venetiarum*, Venetiis, t. II (1869), p. 86.

[2] Voici la concordance des nos du catalogue officiel avec ceux du manuscrit ; ces derniers sont entre parenthèses. 1 (15), 2 (3), 3 (5), 4 (8), 5 (14), 6 (24), 7 (13), 8 (16), 9 (17), 10 (18), 11 (19), 12 (20), 13 (6), 14 (11), 15 (21), 16 (22), 17 (7), 18 (4), 19 (10), 20 (2), 21 (12), 22 et 23 (23), 24 (9), 25 (1).

plaires du volume qu'ils constituaient, et il les a reproduits lui-même d'une façon quelconque, peut-être en se conformant à l'état de choses existant dans l'exemplaire qu'il avait sous la main, ou auquel il accordait plus de crédit.

La seconde section du catalogue officiel comprend les ouvrages dont il est dit que les exemplaires se trouvent à Paris. Par cette affirmation, le rédacteur fournit comme la justification de l'énumération qu'il va faire. Les exemplaires, en effet, étaient les manuscrits officiels sur lesquels les libraires et stationnaires de Paris prenaient leurs copies, et sur lesquels aussi les particuliers, du moins ceux de l'ordre, collationnaient les leurs. J'ai déjà indiqué cette pratique et signalé le fait qu'un bon nombre d'ouvrages de saint Thomas paraissent sur les catalogues des libraires parisiens dont l'Université tarifait les prix de vente [1].

Le contenu de cette section du catalogue pouvait donc être fixé d'après des informations prises à Paris même. Mais nous verrons qu'on pouvait bien les posséder à Naples.

Les ouvrages mentionnés dans cette partie du catalogue sont ceux que l'on qualifierait aujourd'hui d'ouvrages classiques, scolaires ou scientifiques. Ce sont les grandes publications de Thomas d'Aquin que recherchaient surtout les étudiants et les maîtres des Facultés d'Arts et de Théologie. La plupart de ces écrits étaient le produit de l'enseignement public du Maître : commentaires de textes classiques, profanes ou sacrés ; disputes ordinaires et quodlibetiques ; enfin les grandes créations de la *Somme théologique* et de la *Somme contre les Gentils*.

L'ordre d'énumération du contenu de cette section est très plausible. Ce sont d'abord les grandes œuvres théologiques (26-30), puis les œuvres scripturaires (31-44), suivies des commentaires sur Denis l'Aréopagite et Boëce (45-47), et enfin les commentaires sur Aristote (49-61).

La troisième section du catalogue officiel contient divers ouvrages que Thomas d'Aquin n'a pas rédigés lui-même, mais qui ont été reportés par quelques-uns de ses auditeurs. En constituant cette

[1] *Supra*, p. 8.

partie spéciale, l'auteur du catalogue témoigne combien il était exactement informé sur l'œuvre littéraire du Maître. On voit qu'il connaît l'existence d'autres attributions, mais qu'il ne les accepte pas. Il est bien difficile, en effet, qu'il ignore en tout ou en partie les catalogues de Ptolémée et de la Tabulla rédigés avant le sien. Malgré ces autorités, il ne s'en laisse pas imposer ; il les récuse d'un seul mot : Thomas n'a pas composé d'autres ouvrages que ceux qu'il a mentionnés. Et parmi les écrits qui peuvent prétendre au titre de reportations vraiment authentiques, il n'en accepte que neuf ou dix [1], parce qu'il en connaît les auteurs, et que ceux-ci présentent des garanties exceptionnelles de sécurité. En dehors de quelques séries de prédications (64-67), pour lesquelles le reporteur n'est pas désigné, nous savons que les autres ouvrages ont été recueillis par Raynald de Piperno, le fidèle compagnon de saint Thomas, et par Pierre d'Andria, qui avait été son auditeur à Paris (69). Nous dirons un mot bientôt du premier. Quant au second, il nous est aussi connu. En 1294, il est nommé par lettres pontificales vicaire général de la Province dominicaine de Sicile alors constituée par sa séparation d'avec l'ancienne Province romaine. Très sympathique au roi Charles II d'Anjou qui l'emploie dans ses affaires, il est prieur de Bari, en 1300. Ses mérites le font élever à l'épiscopat, et il occupe le siège de Vico Equense, le 13 août 1306, où il meurt vers 1316 [2].

On remarquera aussi comment le catalogue officiel entre, pour cette troisième section, dans des détails précis et intéressants. Ne signalons comme spécimen que le cas de la *Lectura super Johannem*, recueillie par frère Raynald, mais qui a été, dit le catalogue, corrigée par frère Thomas (63).

On se demandera peut-être dans quelle mesure les écrits de la troisième section ont droit à être considérés comme authentiques, étant donné qu'ils sont de simples reportations. A cela nous répondrons qu'il ne faut pas perdre de vue l'origine de ces ouvrages. Si exactement qu'ils aient reproduit les paroles du Maître, celui-ci

[1] Selon que l'on considère le nº 67 comme contenant un ou deux ouvrages. De Rubeis, *De gestis et scriptis*, diss. XX, cap. v, nº IV ; Uccelli A., *Sermoni inediti dell' angelico dottore S. Tommaso d'Aquino, estratti del periodico Il Genio Cattolico di Reggio-Emilia*, 1875, pp. 2-3.

[2] *Scriptores Ord. Praed.* I, p. 532 ; Merra E., *La chiesa e il convento di S. Domenico in Andria*, Trani, 1897, pp. 143-150.

n'est pas également engagé dans une leçon orale ou une prédication que dans un ouvrage écrit de sa main. Mais étant donné d'une part la sûreté de doctrine de l'Ange de l'Ecole, et de l'autre la fidélité des reporteurs, ces ouvrages ont droit de prendre place à côté des autres. Si toutefois une difficulté de détail était soulevée par leur teneur, il ne faudrait pas oublier à quelles circonstances ils doivent leur origine.

Quant à la fidélité des reportations de Raynald de Piperno et de Pierre d'Andria, elle est entière. Il ne s'agit sans doute pas ici de la sincérité de leur intention, mais de la possibilité de sténographier, comme nous dirions aujourd'hui, la parole courante d'un professeur ou d'un prédicateur. La chose ne présentait pas alors de grandes difficultés. Les personnes qui ont fréquenté les manuscrits du treizième siècle, qui contiennent des reportations ou des écrits pour l'usage privé de leurs possesseurs, savent combien l'écriture en est extrêmement abrégée et équivaut à une véritable sténographie. C'est pourquoi nous sommes autorisés à voir dans ces reportations une reproduction littérale, ou à peu près, de l'enseignement du Maître, spécialement dans les œuvres scolaires, les reportations de prédications tendant d'ordinaire à supprimer les développements et les amplifications.

Une curieuse annotation ajoutée par Raynald de Piperno à sa reportation sur l'Evangile de saint Jean pourrait peut-être faire hésiter sur l'exactitude littérale de son œuvre[1]. Mais ce serait se méprendre que de confondre une formule d'humilité avec un aveu

[1] « Haec ergo sunt quae ego Frater Raynaldus de Piperno, ordinis Praedicatorum, ad preces quorumdam sociorum et specialiter ad mandatum Reverendi Patris Domini praepositi Sancti Audomari post Fratrem Thomam de Aquino, quasi qui colligit racemos post vindemiam, utinam non diminute, collegi. Ubi de bene dictis Deo inspiranti laudes, magistro dicenti grates a legentibus referantur. Sed de minus bene dictis mihi tantum attribuendis, veniam labor et imperitia impetrent, caritas vero qua labor assumitur, orationum suffragia mereatur. Expliciunt apostillae super Joannem. » *Script. Ord. Praed.*, I, page 382. Echard déclare que cette note se trouve dans tous les manuscrits parisiens de cet ouvrage. Le catalogue de la Bibliothèque mazarine l'a reproduite d'après le manuscrit 801 (177). *Catalogue général des Manuscrits des bibliothèques publiques de France, Paris, Bibliothèque mazarine*, t. I (1885), p. 387. Le catalogue de la bibliothèque d'Amiens le donne aussi d'après le ms. 78 de cette bibliothèque. *Catalogue général*, t. XIX, p. 33. Voyez aussi *Opera omnia*, édition Vivès, t. XX, p. 375-76.

d'inexactitude. D'ailleurs, le commentaire sur l'Evangile de saint Jean, dont il s'agit, et que Raynald qualifie de postilles, a été corrigé par Thomas d'Aquin, ainsi que nous l'apprend le catalogue officiel (63) ; et ce même document, qui ne donne jamais un qualificatif ni un éloge aux écrits de saint Thomas, dit de celui-là seul qu'on ne peut rien trouver de mieux : *non invenitur melior.*

Telles sont, croyons-nous, les observations générales qui se dégagent de l'examen du catalogue présenté au procès de canonisation. Elles suffisent pour confirmer son autorité et sa valeur exceptionnelles. Ce document, peut-on dire, résout à lui seul le problème d'ensemble de l'authenticité des écrits de saint Thomas. Il donne l'indication de tout ce qui est authentique et le mode dont certaines œuvres, qui ont moins strictement droit à l'authenticité, peuvent encore être considérées comme appartenant au Maître. Si nous avons à faire quelques réserves de détail, on verra plus loin pourquoi, cela ne peut infirmer en rien l'autorité de premier ordre dont ce catalogue est revêtu.

Ce que nous savons du catalogue officiel nous permet maintenant de poser plus utilement la question de son mode de composition. Nous ne pouvons pas prétendre en désigner nommément l'auteur ou les auteurs. Nous avons dit plus haut, et cela paraît manifeste, qu'il faut y reconnaître la main de quelqu'un d'autorisé et de bien renseigné de l'ordre des Prêcheurs. Ce qui importe ici, c'est de savoir si l'information du compilateur de cet index a pu être très sûre. A cela, nul doute. Le rédacteur nous a dit que le premier groupe d'écrits est constitué par les Opuscules, et nous avons vu que les Opuscules avaient été recueillis antérieurement en un volume quasi officiel. Pareillement, en plaçant dans le second groupe les écrits dont les Exemplaires sont à Paris, il signale un fait de notoriété publique. Quant aux reportations du troisième groupe, elles sont, pour le principal, l'œuvre de deux religieux du royaume de Naples : de Pierre d'Andria, mort quelques années à peine avant le procès de canonisation où fut présenté le catalogue, et de Raynald de Piperno, qui semble avoir succédé à Naples à Thomas d'Aquin dans ses fonctions scolaires et où il se fit le défenseur ardent de ses doctrines et le propagateur de son culte [1]. Si Thomas d'Aquin, qui a laissé son

[1] *Scriptores Ord. Praed.*, I, p. 381.

héritage littéraire au couvent de Naples [1], n'avait pas eu soin de garder avec lui toute son œuvre écrite, Raynald de Piperno, qui fut le compagnon du saint pendant une grande partie de sa carrière littéraire, n'y a pas manqué. Cela, nous n'avons pas besoin de le déduire de sa piété à l'égard de son maître, nous le savons positivement.

Le manuscrit XXV des Archives royales de Naples contient le commentaire inachevé de Thomas d'Aquin sur les Psaumes. Il est antérieur à la canonisation du saint. Le copiste a ajouté à la fin du commentaire ce précieux colophon : *Explicit postilla super partem Psalterii secundum Fratrem Thomam de Aquino ordinis Predicatorum, quia non invenitur plus in exemplari Fratris Raynaldi de Piperno, qui fuit socius fratris Thome usque ad mortem, et habuit omnia scripta sua* [2]. Ainsi donc, le copiste avait utilisé pour sa transcription le manuscrit de Raynald de Piperno, qui avait lui-même en sa possession tous les écrits de Thomas d'Aquin. On comprend combien il était facile et sûr de dresser, à Naples même, un catalogue exact des œuvres de Thomas d'Aquin.

Nous avons insisté jusqu'à présent sur la valeur et le mérite exceptionnels du catalogue officiel. Notre critique ne serait pas complète si nous omettions de signaler deux points de détail où nous le trouvons cependant en défaut. Nous devons toutefois observer qu'il ne nous est pas possible d'établir que le catalogue original soit responsable de ces deux petites imperfections. On a vu plus haut que nous ne possédons qu'un seul manuscrit pour établir le texte du cata-

[1] Que Thomas d'Aquin ait transporté avec lui à Naples les ouvrages qu'il avait composés et même ses propres manuscrits, c'est ce qui paraît résulter de ce fait que les manuscrits connus de la main de Thomas d'Aquin proviennent du couvent de Naples. Tel le manuscrit qui contient la *Somme contre les Gentils*, les *Commentaires sur Isaïe* et le *De Trinitate de Boèce* qui, porté de Naples à Bergame, en 1354, est passé à la Vaticane en 1876. Voyez l'historique de ce manuscrit dans Uccelli P.-A. *S. Thomae Aquinatis Summa de veritate Catholicae Fidei contra Gentiles*, Romae 1878, Praefatio. Au dix-septième siècle, d'autres manuscrits se trouvaient aussi aux couvents de Naples, Aversa et Salerne (l. *c.*, p. XVIII, note C), c'est-à-dire dans le midi de l'Italie, et avaient sans doute la même provenance que le premier.

[2] Uccelli P.-A. *Esposizione inedita de Salmi LII, LIII et LIV di san Tommaso d'Aquino*, Napoli, 1875, p. 5 ; du même, *S. Thomae Aquinatis in Isaiam prophetam, in tres Psalmos David, in Boetium de Hebdomadibus et Trinitate Expositiones*, Romae, 1881, p. XVI.

logue, et encore ce manuscrit est-il assez ordinaire. Il se pourrait donc que le texte primitif du procès de canonisation ne fût pas déficient, là où il nous le paraît aujourd'hui. Cependant, la double faute qu'il contient doit remonter très haut dans la filiation des manuscrits, parce qu'elle existait dans les exemplaires qu'ont eus sous les yeux les catalogues dérivés dont nous allons bientôt parler.

Tout d'abord, notre catalogue fait un double emploi. Au n° 25, il désigne la *Brevis compilatio theologiae, ad fratrem Raynaldum de Piperno ;* et au n° 48, le *De fide et spe, ad fratrem Raynaldum de Piperno.* Or, c'est là un seul et même ouvrage, qui porte tantôt l'un tantôt l'autre titre ; les deux justifiés d'ailleurs par le contenu. Le seul catalogue de la *Pseudo-oratio* parmi les dérivés de l'officiel a suivi son prototype, preuve que le manuscrit qu'a lu son auteur était dans le même état que notre texte. Le fait est d'autant moins douteux que le *De fide et spe* y est précédé et suivi des mêmes ouvrages. Par contre, tous les autres catalogues, et à quelque groupe qu'ils appartiennent, ne mentionnent cet ouvrage qu'une seule fois, mais sous l'un ou l'autre titre. De plus, ce qui nous fait croire que le n° 48, *De fide et spe,* n'est pas primitif, c'est qu'il se trouve intercalé, sans rime ni raison, entre d'autres ouvrages d'une tout autre nature. Il n'a d'ailleurs rien à faire avec les ouvrages de la seconde section parmi lesquels il a pris place. C'est pouquoi on le trouve, avec raison, sous le titre de *Compendium,* dans la première section. Renseigné comme il était, le rédacteur du catalogue ne pouvait commettre une pareille méprise. Il est probable que quelqu'un de moins bien informé, trompé par la diversité des titres du traité, aura écrit le *De fide et caritate* en marge d'un des premiers manuscrits, et il sera passé de là dans le texte courant des copies ultérieures.

Le texte de notre catalogue officiel est aussi passible d'une omission. On n'y rencontre pas le Commentaire sur Job qu'inscrivent, sans exception, tous les autres catalogues, et je rappelle qu'ils sont au nombre de quatorze. Toutefois, les catalogues dérivés qui appartiennent au premier groupe ne l'ont pas trouvé dans le texte de l'Officiel qu'ils ont utilisé, car aucun, en complétant son modèle par l'addition de cet ouvrage, ne l'a inséré au même endroit. D'autre part, il ne peut pas y avoir de doute sur l'authenticité de cette œuvre, à quelque point de vue qu'on se place, soit de la critique interne, soit de la critique externe. Il est surtout remarquable que les divers catalogues dérivés de l'Officiel n'ont complété leur modèle que pour

un seul ouvrage [1], celui-là même dont il est ici question. Il est peu probable que le rédacteur du catalogue du procès de canonisation l'ait prétérité par oubli. Il est plus vraisemblable que les notaires qui ont rédigé les actes du procès l'auront omis, par inadvertance, ou qu'il sera tombé dès l'une des premières copies. Mais il ne faut pas perdre de vue que les actes du procès semblent avoir été bien peu souvent reproduits.

Il existe, en outre, dans le catalogue officiel une particularité plus remarquable que la précédente omission. C'est l'indication que saint Thomas a composé des Commentaires littéraux sur les quatre Evangiles (35-38) ; un second sur saint Matthieu, mais incomplet, reporté par Pierre de Andria (69), et un second sur saint Jean, reporté par Raynald de Piperno (62). Or, dans les œuvres complètes, en dehors de la *catena aurea*, que notre catalogue indique sous le titre de Gloses (31-34), et dont il n'est pas question ici, on trouve seulement un Commentaire sur saint Matthieu qui ne peut être la reportation de Pierre de Andria, puisque ce Commentaire est complet, tandis que la reportation ne l'était pas ; et le Commentaire sur saint Jean qui est la reportation de Raynald de Piperno, ainsi qu'en fait foi la note finale que nous avons reproduite plus haut (p. 39). Il nous manque donc les Commentaires écrits par saint Thomas sur Marc, Luc et Jean, plus la reportation de Pierre de Andria sur Matthieu, soit en tout quatre ouvrages qui représentent la presque totalité d'un Commentaire sur les quatre Evangiles. Ces ouvrages restés inédits existent-ils à l'état manuscrit ? Nous reviendrons sur ce point après avoir fait la recension générale de nos catalogues.

Une dernière question, et d'ordre plus général, devrait se poser encore. Malgré le bien informé du catalogue officiel, doit-on le considérer comme absolument clos, de telle sorte qu'il ne puisse exister aucun écrit authentique de Thomas d'Aquin en dehors de l'inventaire qu'il a établi ? Cette question trouvera aussi sa place naturelle quand, après avoir fait la critique et le dépouillement des autres catalogues, nous aurons à en discuter le résultat. Que l'on sache, en attendant, que les quelques écrits authentiques qui ne paraissent pas au catalogue officiel devaient être inévitablement ignorés de l'auteur, à raison

[1] Il y a une exception sans importance pour le catalogue Ambr. dont le texte édité semble contenir des lacunes et est très incorrect.

de leur caractère privé, ou omis par lui, parce qu'il ne lui appartenait pas de leur faire prendre place dans l'héritage littéraire personnel du Docteur angélique.

B. — Le catalogue Harléien.

Nous désignons sous ce nom le catalogue inséré dans une vie anonyme de saint Thomas d'Aquin qui porte le nº 916 dans le fonds Harley, au British Museum[1]. Ce catalogue occupe le chapitre seizième (fol. 12ᵛ-14ʳ), sous ce titre, *Libri quos fecit*, et n'est autre que le catalogue du procès de canonisation auquel l'auteur a fait subir quelques légères retouches. Il en suit assez fidèlement dans son ensemble la teneur littérale pour que nous nous contentions de donner ci-dessous ses seules variantes. Il joint une numérotation en chiffres romains aux ouvrages de la première section de l'Officiel, soit XXIIII, car il met sous le nº XXII les nºs 23 et 24 du catalogue officiel. Après le nº XXIIII, la numérotation cesse. En outre, à partir de la *Somme théologique* (27) jusqu'à la fin, chaque article est précédé du mot *item*.

L'auteur anonyme a eu le souci de reproduire dans la vie de saint Thomas le catalogue du procès de canonisation qui lui parais-

[1] C'est un ms. en parchemin, de 95 × 138 mm., de 64 feuillets, écriture du quatorzième siècle, écrit à longues lignes, sauf le fol. 13 *verso*, où le texte est à deux colonnes : c'est l'endroit même de notre catalogue. Le ms. commence ainsi : *Prohemium in historiam sancti Thome de Aquino de ordine predicatorum. Deus qui dixit de tenebris lumen splendescere mediis temporibus quasi ad mundi vesperam novi luminis radiis ecclesie sue miseratus illuxit.* Il finit : *Et infirmi veniebant ad sepulchrum dicti fratris Thome et communiter omnes sani recedebant.* La vie contient soixante-six chapitres, et à la fin du dernier se trouvent plusieurs récits de miracles, distingués seulement par des alinéas.

Le *Prohemium* commence par les mêmes mots que la vie de saint Thomas par Guillaume de Tocco, mais s'en écarte assez vite. On dirait, à en juger par les débuts, une refonte de la vie de Tocco. Mais tandis que cette dernière n'a que des indications très incomplètes sur les œuvres du saint, la vie du fonds Harley a inséré le catalogue officiel, à peine retouché.

Je dois la connaissance du ms. Harléien, ainsi que les renseignements ci-dessus, à mon savant confrère le R. P. D. Prümmer, professeur à l'Université de Fribourg, et la collation du catalogue officiel sur le texte du ms. Harl. aux soins bienveillants du Rᵐᵉ P. Dom F. Cabrol, abbé de Saint-Michel de Farnborough. Je suis heureux de dire ici à ces Messieurs toute ma gratitude pour leurs bons services.

sait, sans doute, le plus autorisé. Il s'est permis toutefois d'y faire quelques légères retouches dont on entend aisément la raison. Ainsi, il a omis les mots qui achèvent la première section de l'Officiel : *Supradicta*, jusqu'à *Tot etiam* inclusivement ; pareillement le début de la section troisième : *Si autem* jusqu'à *Lecturam* exclusivement. Ces informations lui ont paru par trop minutieuses et par suite inutiles dans un catalogue inséré dans une vie qui se donne des allures littéraires. En conséquence de ces modifications, le catalogue officiel, dans ce nouvel état, se présente seulement sous forme de deux parties, dont on ne voit plus d'ailleurs la raison d'être. En outre, la troisième partie de l'Off., jointe dans Harl. à la seconde dont les exemplaires sont à Paris, crée une véritable confusion, parce que les ouvrages reportés ne sont pas dits par l'Officiel être en exemplaires à Paris.

Deux modifications sont à noter parmi les retouches faites par l'auteur du catalogue Harl. L'une consiste dans l'adjonction du nº 70 au nº 55 de l'Off., dans le dessein de rapprocher le commentaire du premier livre du *De Anima* des deux autres livres ; la seconde consiste dans l'addition, ainsi que nous l'avons dit plus haut, du Commentaire sur Job, qui manquait à l'Off., et que notre auteur a placé, au petit bonheur, après le nº 68.

Observons, enfin, que Harl. est en désaccord avec l'Off. sur le nombre des livres contenus dans trois traités.

Tandis que l'Off. attribue quatre livres au Commentaire sur la *Politique* (66), Harl. lui en attribue deux seulement, ce en quoi il se trompe, saint Thomas ayant commenté, selon toute apparence, les quatre premiers livres [1].

Off. donne trois livres au Commentaire sur le *De caelo* (52) et Harl. deux. En réalité, saint Thomas a commenté les deux premiers livres et écrit huit leçons sur le troisième [2].

Enfin, l'Off. indique la Lecture sur les psaumes comme s'éten-

[1] Théophile de Crémone O. P. prétend que saint Thomas n'a pas commenté les *Politiques* au-delà du milieu du troisième livre (6e leçon inclusivement). Cela n'est pas très vraisemblable. Tous les anciens catalogues qui nous fournissent des renseignements signalent quatre livres. *Script. Ord. Praed.*, I, p. 286 ; De Rubeis, Dissert. XXIII, cap. III, nº II ; Jourdain, *La philosophie de saint Thomas*, I, p. 88.

[2] *Script. Ord. Praed.*, I, p. 283 ; De Rubeis, *l. c.*, nº I.

dant à quatre nocturnes (64), tandis que le Harl. les réduit à trois. Dans les éditions de cet ouvrage on trouve le commentaire des cinquante-un premiers psaumes, ce qui correspond aux psaumes des nocturnes des trois premières féries, de là l'indication de trois nocturnes. Mais dans le manuscrit de frère Raynald de Piperno, on trouve le commentaire des trois psaumes suivants, par conséquent le commencement du quatrième nocturne. Uccelli a publié ce fragment inconnu aux anciens éditeurs[1].

Dans les extraits du Harl. que nous donnons ci-dessous, les additions ou variantes par rapport au catalogue Off. sont en italique.

HARL

Libri quos fecit.

Sunt autem opera ab ipso edita hic subscripta, videlicet :

1. Contra impugnantes Dei cultum et religionem, *id est,* contra...
2. ... militem *ultramarinum.*
9. Omet : *contra Geraldos.*
10. De *sordibus,* ad... de *Tonongo.*
11. ... *absolutionis poenitentiae...*
16. ... lectorem Bussentinum.
20. Contra *Anaroistes.* Une seconde main a corrigé par : Averroistas.
22. Expositio *super* primam... Omet : *et summa Trinitate.*
Omet : *Supradicta opuscula — Tot etiam.*
26. ... super *Sententias in quatuor voluminibus.*
27. ... Summae *in quatuor voluminibus.*
40. ... Corinthios *et omnes alias.*
52. ... De caelo *duos.*
55. ... tertium De anima. *Super primum recollegit frater Reinaldus Piperno* (*sic*).
56. ... Sensu Sensato (*sic*).
61. ... *duos* libros.
Omet : *Si autem — puta.*
62. Item, super Paulum... usque *in* finem... Omet : socius eius.
64. ... super *tres* nocturnos Psalterii, *quam recollegit idem frater Reinaldus.*
67. ... Dominicales, quadragesimales *aliquas* et festivas.

[1] Dans les deux ouvrages cités plus haut, p. 35, nº 3.

68. ... praeceptis, *quas recollegit* frater Petrus de *Andrina*,

68*bis*. *Item expositionem super Iob ad litteram.*

69. ... Mathaeum *quam recollegit* idem frater Petrus. Omet : *Quondam — defectiva est.*

70. Ce numéro a été réuni au nº 55.

Ex quibus operibus videtur Deus, etc.

C. — Le catalogue de Nicolas Trevet.

Le dominicain anglais, Nicolas Trevet [1], dans ses Annales des six rois d'Angleterre issus des comtes d'Anjou, a placé à l'année 1274 une courte notice sur Thomas d'Aquin, dans laquelle il a inséré le catalogue de ses œuvres. Nous donnons ici ce catalogue d'après la dernière édition des Annales et le texte utilisé par Echard [2].

Le catalogue de Nicolas Trevet n'est autre que celui du procès de canonisation, c'est-à-dire l'Officiel. Trevet lui a fait subir quelques modifications de forme plus importantes, il est vrai, que celles de Harl., mais il reste le même pour le fond.

Tout d'abord, Trevet fait disparaître les indications de Off. qui justifiaient les sections I et II de Off., c'est-à-dire la distinction de la catégorie dite Opuscules, et de la catégorie dont les exemplaires existent à Paris. Il maintient toutefois, en en donnant la justification, la section des reportations qu'il place à la fin, comme dans son modèle. Il intervertit par contre les deux premières sections de Off. La seconde contenant les ouvrages les plus importants, il lui a semblé convenable de la placer en tête de son énumération. En outre, Trevet transpose, sans raison plausible, l'ordre de quelques articles à l'intérieur des sections. Ce remaniement a causé, sans doute, les quelques omissions que nous constatons, à moins que la faute en revienne aux copistes de son œuvre. C'est ainsi que Trevet omet les numéros suivants de Off. : 14 (*De regim. Judae.*), 44 (*Super Cantica*), 58 (*De Causis*), 61 (*Politica*), ouvrages sur l'authenticité desquels il n'y a pas de doute. Il omet pareillement de l'Off. le nº 25 (*Brevis compi-*

[1] *Script. Ord. Praed.*, I, p. 561. D'après Echard, Trevet serait mort vers 1328. Trevet utilisant le catalogue Officiel qui est de 1319, et ne mentionnant pas la canonisation de saint Thomas (1323), qu'il appelle *Frater Thomas*, a écrit cette partie des Annales entre ces deux dates.

[2] Voyez la première note au catalogue ci-dessous.

latio Theologiae), parce qu'il a vu qu'il faisait double emploi avec le n° 48 (*De fide et spe*), ainsi que nous l'avons dit plus haut. Il accepte le *Compendium* sous le titre *De fide et spe* (34).

D'autre part, il enregistre le Commentaire sur Job (14), qui manque dans Off. Il connaît aussi les quatre ouvrages scripturaires inédits (11-13, 66).

Trevet possède en outre un renseignement qui lui est propre. C'est l'indication relative aux disputes quodlibétiques (3). Les six premières ont été tenues à Paris (1269-72), les cinq dernières en Italie (1272-74). Ces informations ont sans doute été tirées des manuscrits des *Quodlibeta* [1].

TREV [2].

I

1 [26] In primis namque Super libros Sententiarum quatuor scriptum fecit. **2** [28] Scripsit etiam [3] primam partem de Quaestionibus disputatis (*a*) de Veritate et ultra, quas Parisiis disputavit. Item secundam partem de Quaestionibus disputatis (*b*) de potentia [4] Dei et ultra, quas in Italia disputavit. Item et tertiam partem de Quaestionibus disputatis quarum initium est (*c*) de Virtutibus, quas disputavit cum secundo Parisiis legeret. **3** [29] Item, Disputationes undecim de quolibet, quarum sex Parisiis, et quinque determinavit in Italia. **4** [30] Item Contra Gentiles quatuor libros scripsit. **5** [27] Item Summam Theologiae, quam in tres partes divisit, et secundam in duas partes. Morte autem praeventus tertiam totius et ultimam non complevit.

6-9 [31-34] Quatuor Evangelia continuata expositione de dictis Sanctorum glossavit. **10-13** [35-38] Litteralis etiam expositio [5]. **14** In

[1] *Siger de Brabant*, p. 86.

[2] Le texte est constitué d'après Hog, T. *F. Nicholai Triveti O. P. Annales sex Regum Angliae*, Londini, 1845, pp. 287-89 (H), et la lecture d'Echard, *Script. Ord. Praed.*, I, p. 283 sq. (E). Les chiffres entre crochets renvoient aux numéros correspondants de l'Off.

[3] H. E. lisent ici et en plusieurs endroits *et ;* mais le sens demande *etiam*, comme au n° 23.

[4] H. *populo*.

[5] H. E. *expositionis*, ce qui donne un contresens, car il faudrait joindre *expositionis* à ce qui suit ; tandis que la *litteralis expositio* (super *IV Evangelia*) s'oppose à l'*expositio continuata* qui précède, ce qui correspond d'ailleurs au catalogue Off. 31-34, 35-38.

Iob edidit librum unum. **15** [39] Super Epistolam vero ad Romanos, et **16** [40] super decem capitula Epistolae ad Corinthios. **17** [41] Item, Super Isaiam, **18** [42] Ieremiam et **19** [43] Threnos postillas conscripsit. **20** [45] Libros Dionysii de Divinis Nominibus et **21** [46] Boëthii de Hebdomadibus exposuit ; **22** [47] sed Super librum eiusdem de Trinitate expositionem inchoatam nequaquam perfecit.

23 [51] Exposuit etiam libros Philosophiae plurimos, puta, Physicorum, libros octo complete ; **24** [52] Caeli et Mundi, primum secundum et tertium ; **25** [54] Metheororum, primum et secundum ; **26** [55] De Anima, secundum et tertium ; **27** [53] De Generatione et Corruptione, libros duos ; **28** [56] De Sensu et Sensato ; **29** [57] De Memoria et Reminiscentia ; **30** [60] Ethicorum, libros decem ; **31** [59] Metaphysicae duodecim ; **32** [50] libros Posteriorum, et **33** [49] primum Perihermenias, principiumque secundi.

II

Edidit etiam [1] tractatus diversos, puta : **34** [48] De Fide, Spe et Caritate, ad Fratrem Reginaldum socium suum. **35** [6] Item, ad eundem De substantiis separatis. **36** [1] Item, Contra Magistrum Willelmum de Sancto Amore, et impugnantes religionem, tempore Alexandri Papae. **37** [2] Item, De occultis operibus naturae. **38** [3] Item, In quibus licite potest homo uti astrorum judiciis. **39** [4] Item, De principiis naturae, ad Fratrem Silvestrum. **40** [5] Item, De regno, ad regem Cypri. **41** [7] Item, De rationibus fidei, ad Cantorem Antiochenum. **42** [8] Item, De perfectione vitae spiritualis, contra Magistrum Geroldum. **43** [9] Item, Contra doctrinam Geroldinorum et retrahentium a religione. **44** [10] Item, De sortibus, ad Dominum Iacobum de Bonoso. **45** [11] Item, De forma absolutionis sacramentali, ad Magistrum Ordinis. **46** [12] Item, ad Urbanum Papam, Contra errores Graecorum. **47** [13] Item, Declarationem XXXVI quaestionum, ad lectorem Venetum [2]. **48** [15] Item, Declarationem XLIII [3] quaestionum, ad Magistrum Ordinis. **49** [16] Item, Declarationem VI quaestionum, ad lectorem Bisuntinum. **50** [17] Item, De ente et essentia, ad fratres et socios suos. **51** [18] Item, de mixtione elementorum. **52** [19] Item, De motu cordis, ad Magistrum Philippum de Castrocaeli. **53** [20] Item, De unitate intellectus, contra Averroistas. **54** [21] Item, De aeternitate mundi, contra murmurantes.

[1] H. E. et,
[2] H. *Venetorum.*
[3] H. *Quatuor ;* E. XL.

Exposuit etiam [1] **55** [22] primam Decretalem de fide catholica, et **56** [23] secundam Damnamus, ad instantiam Archidiaconi Tridentini. **57** [24] Fecit etiam [1] tractatum De articulis fidei et de Sacramentis Ecclesiae, ad Archiepiscopum Panormitanum.

III

Alia quidem inveniuntur sibi attributa, quae tamen ipse non scripsit, sed post eum legentem, vel praedicantem ab aliis sunt collecta ; ut puta **58** [62] Lectura super Epistolam ad Corinthios, ab XI capitulo usque ad finem ; **59** [70] et Expositio super primum De anima, quas Frater Reginaldus, eiusdem socius, recollegit. **60** [63] Iterum, Lectura super Iohannem, **61** [64] et Super tres nocturnos [2] Psalterii ; **62** [65] Collationes de oratione dominica, **63** [66] et symbolo. **64** [67] Item, Collationes dominicales et festivae. **65** [68] Item, Collationes de decem praeceptis, quas recollegit frater Petrus de Andria [3]. **66** [69] Item, Lectura super Matthaeum incompleta [4], quam partim idem frater, partim saecularis quidam recollegit, eius studio delectatus [5].

D. — Catalogue Ambrosien.

La Bibliothèque ambrosienne de Milan possède un manuscrit du quatorzième siècle (P. 208 Sup.) qui contient un catalogue des œuvres de saint Thomas. Cet index a été publié par G. Amelli à l'occasion de l'édition d'un petit traité *De Musica*, attribué au Docteur angélique [6]. Amelli déclare le manuscrit du commencement du quatorzième siècle. Il est postérieur en tout cas à 1319, puisque ce catalogue dérive de l'Officiel. L'édition en est très défectueuse. Le manuscrit peut lui-même n'être pas très bon ; mais j'ai peine à croire qu'il ait écrit *prosaice Parisius*, pour *secunda vice Parisius* (Off. 28) ;

[1] H. E. *et.*

[2] H. *Tertium nocturnum.*

[3] H. E. *Adria.*

[4] E. *Completa.*

[5] On voit qu'ici Trevet n'a pas compris le passage de Off., nº 69.

[6] Amelli G. D. *Thomae Aquinatis De arte musica*, Mediolani, 1880. Le catalogue se trouve, pp. 28-29, sous ce titre : Index antiquissimus operum D. Thomae Aquinatis ex Codice (P. 208 Sup.). Bibliothecae Ambrosianae saec, XIV ineuntis, Nunc primum editus.

De veloci Mundo, pour *De Caelo et Mundo* (Off. 52) ; *De generatione et corporis*, pour *De generatione et corruptione*, etc.

Quoi qu'il en soit, le catalogue n'offrant aucun intérêt spécial en dehors des observations que nous allons présenter, nous n'en publierons pas le texte.

Il n'y a aucun doute que l'auteur du catalogue Ambr. ait travaillé sur l'Off. Comme Trev. il a placé la seconde section à la place de la première, et pour la même raison qu'elle est de beaucoup la plus importante. Il a fait précéder son énumération de cette déclaration qui vient de Off. (en tête de la section II) : *Ista sunt opera fratris Thome de Aquino ordinis Predicatorum, quorum exemplaria sunt Parisius*. La section des Opuscules vient sans aucun signe de distinction à la suite de la précédente et forme corps avec elle. Enfin, la III^e^ section de Off. existe dans Ambr., à la fin, mais réduite à ses deux numéros les plus importants aux yeux de l'auteur (*Lecturam super Paulum, Lecturam super primum De anima*), et précédée de ces mots qui ont leur origine dans Off., mais sont ici en grande partie défigurés : *Quae autem alia sibi attribuantur non ipse notavit nec scripsit, sed alii collegerunt vel praedicaverunt, verbi gratia.* Le catalogue Ambr. n'a pas respecté l'ordre d'énumération de Off., bien que les Opuscules et quelques autres groupes se suivent à peu près comme dans le catalogue type. Il contient cinquante-cinq articles, mais la reportation de Raynald de Piperno sur le premier livre *De anima* y paraît deux fois ; une première avec les deux autres livres, et une seconde à la fin du catalogue, ce qui réduit de fait à cinquante-quatre les articles énumérés. Il a aussi laissé tomber dix-huit articles du catalogue Off., à savoir les n^os^ 12, 13, 15, 19, 23, 35-38, 44, 58, 63-69 ce qui prouve le peu de soin du rédacteur, ou le mauvais état du manuscrit qu'il a utilisé, à moins qu'une partie de ces lacunes ne proviennent du moderne éditeur.

Enfin, Ambr. contient trois articles de plus que Off. : le Commentaire sur Job qui devrait se trouver dans Off., mais n'y est pas ; deux autres que nous retrouverons dans le recensement final des articles des catalogues : *Super librum de sompno et vigilia, Super librum de motu animalium.*

E. — Le catalogue de la Pseudo-Oratio.

Un humaniste italien, Jean-Antoine Flaminius[1] (1536), publia à Bologne, en 1529, un recueil de plusieurs vies de saints dominicains[2], dont celle de saint Thomas d'Aquin. Dans cette dernière, Flaminius produit une façon d'oraison funèbre, récitée par Frère Raynald de Piperno au moment de la mort de Thomas d'Aquin[3]. Que ce pastiche littéraire, dans le goût et les procédés humanistes, n'ait rien à faire avec Raynald, cela est de toute évidence ; et Flaminius semble bien croire qu'on ne s'y trompera peut-être pas, puisqu'il fait précéder le morceau de ces mots : *in haec fere verba sermonem habuit*[4]. Le seul point qui nous intéresse ici, c'est que, dans sa *Pseudo-Oratio*, Raynald débite le catalogue des œuvres de saint Thomas ; ce qui, soit dit en passant, eût été d'un à-propos discutable. Mais les humanistes ne doutaient de rien. Le catalogue dont il est ici question n'est autre que celui du procès de canonisation, à peine embelli, pour la circonstance, de quelques lignes d'amplification sur quatre ou cinq articles. Nous n'éditerons pas ce catalogue, car il n'ajoute rien de notable au catalogue officiel. Voici les seuls points à signaler.

L'énumération des articles dans Rég. est d'une seule venue. Il

[1] D. J. Capponi, O. P., *Joannis Antonii Flaminii Forocorneliensis Epistolae familiares*, Bononiae, 1744 ; Cuccoli E. *M. Antonio Flaminio*, 1897, p. 23. Flaminius passa la fin de sa vie à Bologne et était très lié avec Léandre Alberti O. P. (Voyez leur correspondance dans Capponi, lib. X.) Alberti a publié plusieurs vies de Flaminius dans son *De viris illustribus ordinis Praedicatorum*, Bononiae, 1517. Le fils de Jean-Antoine, Marc-Antoine, fut plus célèbre que son père comme humaniste, et aussi à cause de son rôle dans les troubles religieux de l'Italie pendant le seizième siècle. Cuccoli, *l. c.*

[2] *Vitae Patrum inclyti ordinis praedicatorum ab Io. An. Flaminio Forocorneliensi contextae*, Bononiae, 1529. Ce sont les vies des SS. Dominique, Pierre Martyr, Thomas d'Aquin, Vincent Ferrier et Antonin de Florence.

[3] Raynald fit effectivement un discours sur la sainteté de Thomas. *Acta SS.* t. I Martii. p. 702 ; B. Mombritius, *Sanctuarium seu Vitae Sanctorum*, Parisiis, 1910, t. II, p. 584.

[4] Le discours de Raynald a été réédité par Santucci G. *Su la vera patria di S. Tommaso d'Aquino*, Napoli, 1878, pp. 65-73. Santucci s'est efforcé de démontrer l'inauthenticité de cette pièce et l'attribue avec raison à Flaminius lui-même. Au reste, Flaminius, avant de risquer cette pièce, ce que Santucci ignore, l'avait envoyé au cardinal Grimani pour avoir son avis. Sa lettre montre son hésitation à ce sujet. Capponi. *Epist. famil.*, p. 41.

n'y paraît aucune trace des données qui marquent les trois sections dans Off. Cependant Rég. garde assez bien l'ordre de succession des articles de son modèle ; mais la seconde section, à raison de l'importance prépondérante de son contenu, est passée, ici comme dans les deux précédents catalogues, avant la première. La dernière section de Off. a disparu dans Rég. ; non seulement parce qu'il ne fait pas mention de la classe des écrits reportés, mais encore parce qu'il en supprime le contenu (Off. 65-70), sauf les trois premiers numéros (Off. 62-64) qu'il fait passer dans le corps du catalogue.

A part cette dernière suppression et transformation, opérée pour que l'énumération n'eût pas l'air trop insolite dans la bouche de Frère Raynald, notre catalogue reproduit tous les articles de l'Officiel, y compris l'exposition littérale sur les quatre Evangiles.

En outre, Rég. possède l'indication du Commentaire sur Job, comme les autres dérivés de l'Off. Il nous donne aussi les titres de deux Questions disputées, qui ne paraissent pas dans Off. à cause de la forme synthétique que celui-ci emploie (28). Ce sont les questions *De spiritualibus creaturis*, *Quaestiones de malo*, qu'il place dans la troisième partie des Questions disputées, après *De virtutibus*.

Réginald mentionne aussi, et en dernier lieu, l'Office du Saint-Sacrement. Cet article, qui ne paraît pas dans Off., ni dans ses autres dérivés, se trouvera dans plusieurs des catalogues que nous examinerons, et nous aurons à dire, plus avant, pour quelles raisons il a été omis dans le catalogue officiel.

Tel est ce premier groupe du catalogue du procès de canonisation et de ses dérivés. Ces derniers n'ont servi qu'à confirmer l'autorité de leur modèle. Et comme ils lui sont, à des degrés divers, inférieurs, ils témoignent de l'art remarquable avec lequel le document primitif qu'ils avaient sous les yeux avait été constitué, puisqu'ils n'ont pu, en le retouchant, sous des préoccupations plus ou moins plausibles, que l'amoindrir et le dégrader.

V

LE SECOND GROUPE DES CATALOGUES

Le second groupe des catalogues des écrits de saint Thomas d'Aquin est représenté, avant tout, par les catalogues de Ptolémée de Lucques et de Bernard Guidonis. Quatre autres se rattachent aux précédents ou en dérivent.

A. — Le catalogue de Ptolémée de Lucques.

Barthélemy des Fiadoni, un dominicain lucquois, fut auditeur et confesseur de saint Thomas pendant son dernier séjour à Naples (1272-1274), ainsi qu'il nous l'apprend lui-même [1]. Après avoir rempli plusieurs charges dans son ordre, en Italie, il vécut à la curie pontificale à Avignon, depuis la fin de 1309. Il fut successivement attaché à la personne des cardinaux Léonard Patrussi († 7 décembre 1311) et Guillaume de Pierre Godin, O. P., auquel il dédia son *Historia ecclesiastica nova*, pendant que celui-ci était encore cardinal-prêtre du titre de Sainte-Cécile (déc. 1312 — septembre 1317). Il fut nommé évêque de Torcello, le 15 mars 1318, et mourut en 1327 [2].

[1] « Quemque ego probavi inter homines, quos umquam novi ; qui suam saepe confessionem audivi ; et cum ipso multo tempore conversatus sum familiari ministerio, ac ipsius auditor fui. » *Hist. Eccles.*, lib. XXIII, cap. VIII, dans Muratori, *Rer. Ital. Script.*, t. XI, col. 1169.

[2] Quétif-Echard, *Script. Ord. Praed.*, I, p. 541 ; Muratori, *Rer. Ital. Script.*, t. XI, p. 743 ; *Fr. Tholomaei de Luca O. P. Exaemeron seu de opere sex dierum tractatus*, éd. P. T. Masetti O. P. Senis, 1880, p. IX ; Flaminius Cornelius, *Ecclesiae Venetae*, t. XIV, pp. 31, 79, 145, 161 ; C. Douais. *Acta Capitulorum Provincialium Ord. Fratr. Praed.*, Toulouse, 1894, pp. 567, 590, 594, 601 ; U. Che-

Barthélemy, dit aussi Tolomée et Ptolémée par abréviation et corruption du nom, nous a laissé, dans son *Histoire ecclésiastique*, le premier essai biographique que nous possédions sur Thomas d'Aquin. L'auteur a réparti les éléments de la vie de son ancien maître au cours des livres et des chapitres qui traitent les événements synchroniques de la carrière du saint. Une large place a été faite par Ptolémée à l'historique des écrits de Thomas d'Aquin, et nous sommes ainsi en possession d'un catalogue très développé, et intéressant à plus d'un titre.

L'édition la plus connue et la plus usuelle de l'*Historia ecclesiastica* de Ptolémée est celle qu'a donnée Muratori dans le tome XI de ses *Scriptores Rerum Italicarum*[1]. Le texte laisse malheureusement assez à désirer. La réédition des *Scriptores* en cours de publication, qui dépassera de beaucoup l'ancienne en valeur, n'a pas encore livré l'*Histoire ecclésiastique* de Ptolémée.

Nous devons donc utiliser provisoirement le texte de Muratori, dans lequel il est d'ailleurs aisé de rectifier un certain nombre de mauvaises lectures et autres défauts. Tel qu'il est, ce texte est encore suffisant pour nous rendre l'ordre de services que nous lui demandons : l'énoncé des écrits qu'il attribue à saint Thomas.

On n'est pas exactement fixé sur la date de composition de l'*Histoire ecclésiastique* de Ptolémée de Lucques ; on a même discuté longtemps sur le point final où il a arrêté sa composition. Il paraît hors de doute, cependant, qu'il avait conduit sa première édition jusqu'à l'élection de Boniface VIII, c'est-à-dire jusqu'à 1294. L'*Histoire ecclésiastique* fut ensuite continuée jusqu'en 1314. Le principal du travail remonterait donc vers la fin du treizième siècle, sous le pontificat de Boniface VIII (1294-1303), sans compter qu'une œuvre historique de cette étendue a pu être préparée de longue main. La biographie de saint Thomas, qui prend place vers la fin de l'ouvrage, peut donc être raisonnablement placée aux confins du

valier, *Répertoire*, 2e éd., col. 3840. — K. Krüger, *Des Ptolomäus Lucensis Leben und Werke*, Göttingen, 1874 ; D. König, *Kritische Erörterungen zu einigen Quellen für die Geschichte des Römerzuges Kaiser Heinrich VII*, Göttingen, 1874 ; le même, *Ptolomäus von Lucca und die Flores Chronicorum des B. Guidonis*, Würzburg, 1875 ; le même, *Tolomeo von Lucca*, Harburg, 1878 ; Langen, *Die des Dominicaners von Lucca « Neue Kirchengeschichte »*, Revue internationale de Théologie, 1889, p. 290.

[1] Mediolani, 1727, p. 751 et suiv.

treizième et du quatorzième siècle. En tout cas, l'*Histoire ecclésiastique* était achevée quand elle fut dédiée à Guillaume Godin, pendant que celui-ci était cardinal-prêtre de Sainte-Cécile, c'est-à-dire entre décembre 1312 et septembre 1317. Le catalogue des écrits de saint Thomas que nous fournit Ptolémée de Lucques pourrait donc être le plus ancien des catalogues connus.

La conséquence que l'on peut immédiatement déduire de ce fait, c'est que le catalogue de Ptolémée est entièrement original et indépendant des autres catalogues que nous possédons. L'étude comparée de ces documents confirme d'ailleurs cette induction : rien ne témoigne que Ptolémée ait connu des prédécesseurs en cette matière. Par contre, nous le verrons, sa liste a servi de source à plusieurs de ceux qui ont tenté la même entreprise après lui.

Ce qui frappe tout d'abord dans le catalogue de Ptolémée, comme dans celui de Bernard Guidonis qui va suivre, c'est le développement exceptionnel de leur rédaction, si on la compare aux catalogues des autres groupes et même à quelques-uns de leurs propres dérivés. La raison de ce fait est que Ptolémée et Guidonis sont deux historiens de profession, même les plus en évidence de leur temps. Ils ne s'arrêtent pas à une simple énumération d'écrits, mais tentent de nous fournir les renseignements utiles, de quelque nature qu'ils soient.

C'est ainsi qu'ils essayent une sorte d'analyse des grands ouvrages ; qu'ils fournissent des informations sur les circonstances de temps, de lieu ou autres qui se réfèrent à la composition de plusieurs écrits ; qu'ils ont soin de nous donner les *incipit* des traités de saint Thomas, afin de supprimer les hésitations qui pourraient se produire sur leur identité, hésitations d'autant plus faciles qu'un certain nombre d'opuscules portent des titres très flottants dans les manuscrits et les catalogues ; et ainsi de suite.

Le catalogue de Ptolémée est constitué par deux parties principales. La première comprend l'ensemble des ouvrages que l'auteur pense pouvoir rattacher à des périodes déterminées de la vie de saint Thomas. Il va de soi que les grands ouvrages et les plus connus entrent dans cette catégorie. Ptolémée présente, par groupes, ces ouvrages à l'occasion des faits relatifs à la vie de Thomas d'Aquin. Ce procédé nous fournit des ressources exceptionnelles pour établir la chronologie d'un bon nombre d'ouvrages du Docteur angélique. Et si l'on ne doit pas se confier aveuglément aux informations, d'ail-

leurs souvent approximatives, de l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique*, elles nous offrent néanmoins une orientation générale très précieuse dont on chercherait vainement ailleurs l'équivalent.

La plupart des opuscules n'ayant pas trouvé place dans la catégorie des ouvrages rattachés à un moment spécial de la carrière de saint Thomas, Ptolémée constitue avec eux une liste qu'il divise en trois chapitres. On ne voit pas qu'aucune idée directrice ait présidé à l'ordre dans lequel ils sont présentés, bien que, comme nous l'avons déjà vu à l'occasion des opuscules dans Off. (p. 35), Ptolémée déclare qu'ils constituent un volume spécial et jouissent d'un ordre fixe (Ptol., n° 25). Signalons seulement le fait que les apocryphes qui paraissent chez Ptolémée sont presque tous placés dans le dernier chapitre consacré aux opuscules. Enfin, en une sorte d'appendice, Ptolémée donne les écrits qui n'ont pas trouvé place antérieurement et dont deux sont des reportations (62-71).

Mais ce qui nous importe le plus, présentement, c'est de connaître l'ensemble des informations de Ptolémée touchant la liste des ouvrages attribués par lui à saint Thomas. En comparant son inventaire avec celui du catalogue officiel, nous constatons qu'il s'en éloigne notablement : il contient et plus et moins. Ce sont ces deux ordres de différences que nous devons signaler ; le reste demeurant commun aux deux catalogues et ne soulevant pas de difficultés.

Dix-sept articles du catalogue officiel manquent dans Ptolémée. Il ne signale en outre que le Commentaire sur l'épître aux Romains de l'ensemble des Commentaires sur saint Paul. Neuf des articles manquants sont relatifs à des commentaires scripturaires, et cinq à des commentaires d'Aristote. Voici d'ailleurs la suite des numéros de Off. qui n'ont pas leur équivalent dans Ptolémée : 23, 35-38, 42-44, 46, 54-57, 64, 65, 67, 69, 70.

Par contre, le catalogue de Ptolémée nous fournit un chiffre à peu près égal d'articles qui ne paraissent pas dans le catalogue officiel ; et parmi ces articles, les uns désignent des écrits qui ont droit à être considérés comme authentiques, tandis que les autres ne visent que des apocryphes.

Le premier groupe est d'ailleurs bien réduit. Nous y rencontrons le commentaire sur Job (16), qui manque dans Off. et se trouve dans les conditions déjà mentionnées plus haut (p. 42), et sur l'authenticité duquel il n'y a pas de doute. — Ptolémée mentionne aussi deux questions disputées, *De spiritualibus creaturis* (20 *b*) et *De malo* (20 *c*),

qui ne paraissent pas explicitement dans Off. Mais nous ne devons pas oublier que ce dernier ne nous fournit que la première des questions dans les trois groupes de questions disputées qu'il énumère (28). — Ptolémée signale aussi l'Office du Saint-Sacrement (18), dont l'authenticité est sûre, bien que Off. se taise pour des raisons que nous retrouverons plus tard. — Enfin Ptolémée a connu le premier livre d'un commentaire sur les *Sentences*, distinct des commentaires édités, et dont il constate lui-même la disparition (71). Nous reviendrons dans la suite sur cette question.

Avec le catalogue de Ptolémée paraissent les premiers apocryphes. Ils sont au nombre de douze : 46, 51, 53, 53 *bis*, 54, 55, 56, 57, 58, 62, 63, 64. Nous verrons plus tard quelle est la nature de ces écrits, et, par là même, la cause qui les a fait attribuer de si bonne heure à saint Thomas d'Aquin.

PTOL [1].

Liber XXII, cap. xxi. Annorum XXV erat [frater Thomas] cum primum venit Parisios, ubi infra XXX annum Sententias legit, et conventum in theologia, sive licentiam recepit. Infra autem magisterium **1** [1] quatuor libros fecit super Sententias, videlicet primum, secundum, tertium et quartum. Quosdam etiam libellos composuit. Unus fuit **2** [77] contra Guillelmum de Sancto Amore, qui incipit : Domine, ecce imimici tui sonuerunt. **3** [23] Secundum fuit De quidditate et esse. **4** [22] Tertius fuit De principiis naturae.

Cap. xxii. Post hoc, ipso magistrato, fecit **5** [24 *a*]Questiones (*a*) De Veritate. Post tres annos sui magisterii redit in Italiam, tempore videlicet Urbani IV, de quo nunc agendum, cuius tempore etiam multa fructuosa scripsit.

Cap. xxiv. Tunc [tempore Urbani IV] Frater Thomas redit de Parisiis ex certis causis, et ad petitionem Urbani multa fecit et scripsit ; sed precipue duo. Unum fuit quod exposuit **6-9** [5-8] Evangelia sub miro [2] textu diversorum doctorum, ita ut unus auctor videatur ; quod non fuit sine magna tradentis subtilitate, et omnino (?) Sancti Spiritus inspiratione, cuius organum mirum fuit. Tunc florebat in ordine Fratrum Minorum frater Bonaventura, patria Tuscus et magister in theologia, de quo infra dicetur.

[1] Les chiffres entre crochets sont les numéros correspondants du catalogue officiel. Les ouvrages dont les titres sont écrits en italique sont apocryphes.

[2] M. *initio*. Voy. Guid., nos 5-8.

Huic Urbanus duo Evangelia glossanda commiserat ; sed excusans se propter officium, quod habebat, quia Minister [1] Generalis erat, idem Doctor sanctus [2] frater Thomas supplevit.

Isto autem tempore Thomas tenens studium Romae, quasi totam philosophiam **10** sive Moralem, **11** sive Naturalem exposuit et in scriptum, seu commentum redegit ; sed praecipue **12** [34] Ethicam et **13** [27] Metaphysicam [3], quodam singulari et novo modo tradendi.

Scripsit etiam tempore eiusdem Pontificis **14** [4] Librum contra Gentiles, et **15** [31] Quaestiones de Anima. **16** [17] Exposuit Iob, **17** et quaedam alia Opuscula fecit.

18 [10] Officium etiam De Corpore Christi fecit ex mandato Urbani ; quod est secundum, quod fecit ad petitionem Urbani. Hoc autem fecit completum, et quantum ad lectiones, et quantum ad totum officium, tam diurnum quam nocturnum, quam etiam ad missam, et quidquid illa die cantatur. In qua historia, si attendimus ad verba scribentis, quasi omnes figurae Veteris Testamenti in hoc officio videntur contineri, luculento et proprio stilo adaptatae ad Eucharistiae sacramentum.

Cap. xxxix. Huius [Clementis IV] tempore dictus Doctor scripsit **19** [3] Summam quam in tres Partes divisit, videlicet naturalem, quia ibi definit de naturis rerum, et primo de divina essentia, et secundo de rebus creatis. Secundam Partem vocavit moralem, quam divisit in duo volumina. Unum volumen accepit in universalibus materiis, quae Prima Secundae vocatur respectu philosophiae moralis. Alia vero pars principales materias continet virtutum omnium et vitiorum, tota fundata et ornata Philosophorum dictis et rationibus, ac Doctorum sacrorum auctoritatibus, quam Secundam Secundae respectu eiusdem materiae appellamus. Tertia autem Pars Summae, quae est quartum volumen, Sacramentalis vocatur, quia in ea de sacramentis agitur, et incarnatione Verbi, et ultima pars dicitur, quia ultimo facta, sive quia finis est aliarum. Istius ergo Summae tres partes quasi scripsit tempore istius Pontificis et vacationis sequentis, quod fuit spatium duorum, annorum et novem mensium. Vincentius [Bellovacens.] tamen dicit tres annorum, quia computat in vacatione tres menses, quando iam pervenit Viterbium a tempore suae creationis. Fecit enim tunc temporis **20** [24] Quaestiones (*b*) de Spiritualibus creaturis, (*c*) de malo, et (*d*) de virtutibus.

Liber XXIII, cap. xi. Hic Doctor tempore hujus Pontificis [Gregorii X] scripsit ultimam partem Summae, quae Sacramentalis vocatur,

[1] M. *Magister*.

[2] Le texte primitif ne peut pas porter *sanctus*, puisque la chronique est écrite avant la canonisation.

[3] M. *Mathematicam*.

quia de sacramentis ibidem agitur et de incarnatione Verbi, in qua articuli fidei continentur secundum ipsius humanitatem, sed non complevit morte praeventus.

Hoc etiam tempore disputavit **21** [24*b*] Quaestiones (*e*) de potentia Dei et creaturis. Scripsit etiam super philosophiam, videlicet **22** [28] De Caelo, et **23** [29] De Generatione, sed non complevit ; et similiter **24** [35] Politicam. Sed hos libros complevit magister Petrus de Alvernia, fidelissimus discipulus eius, magister in theologia et magnus philosophus, et demum episcopus Claromontensis. Et quamvis multa sint quae scripsit, quae opera sunt diffusa, ut materia requirit ; scripsit tamen **25** quaedam Opuscula, secundum consultationes sibi factas a diversis principibus et personis, quae in uno volumine reponuntur, sicut Epistolae Augustini, et eo ordine quo traduntur, hic scribuntur.

Cap. xii. *Diversi hic tractatus traduntur quos dictus Doctor scripsit, diversarum personarum consultationibus respondendo, quos auctor sub certis capitulis comprehendit, unicuique tertiam partem dictorum tractatuum assignando.*

Videlicet, **26** [46] tractatus quidam De actionibus et operationibus occultis naturae, quem scripsit ad quemdam militem Ultramontanum, qui sic incipit : Quoniam in quibusdam naturalibus corporibus. **27** [57] Tractatus Utrum liceat uti iudicio astrorum ad fratrem Raynaldum, qui sic incipit : Quia petiisti ut tibi. **28** [51] Tractatus De substantiis separatis ad eundem, qui sic incipit : Quia sacris Angelorum solemniis. **29** [39]. Tractatus De principiis naturae ad fratrem Silvestrum, qui sic incipit : Nota quod quoddam potest esse, licet non sit. **30** [53] Tractatus De sortibus, Utrum liceat eis uti, ad Dominum Jacobum de Burgo, qui sic incipit : Postulavit a me vestra dilectio. **31** [48] Tractatus De ente et essentia, quem scripsit ad fratres et socios, nondum existens magister, qui sic incipit : Quia parvus error in principio. **32** [67] Tractatus De rationibus fidei, ad cantorem Antiochenum, qui sic incipit : Beatus Petrus Apostolus. **33** [52] Tractatus Contra errorem Averrois circa intellectum humanum, qui incipit : Sicut omnes homines. **34** [62] Tractatus De aeternitate mundi, Utrum esse potuerit, qui sic incipit : Supposito secundum fidem nostram. **35** [68] Item, tractatus De expositione primae decretalis, qui sic incipit : Salvator noster, ad archidiaconum Tridentinum. **36** [66] Item, tractatus De articulis fidei et Ecclesiae sacramentis, ad archiepiscopum Panormitanum, qui sic incipit : Postulavit a me vestra Dilectio. **37** [59] Item, tractatus Contra errores Graecorum, ad petitionem Urbani Papae, qui sic incipit : Libellum ab Excellentia vestra. **38** [58] Item, Responsiva super xxxvi [1] articulis ad lectorem Venetum, quae sic incipit : Lectis vestris litteris, inveni.

[1] M. xxvi.

Cap. xiii. *Pars secunda ponitur hic diversorum tractatuum dicti Doctoris, quos sub alio capitulo comprehendit et sunt totidem sicut primi.*

39 [55] Item, Determinatio quorumdam casuum ad Comitissam Flandriae, quae sic incipit : Excellentiae vestrae litteras recepi. **40** [56] Item, Responsiva quarumdam quaestionum ad fratrem Johannem de Vercellis, magistrum ordinis, quae sic incipit : Reverendo in Christo Patri. **41** [57] Responsiva quarumdam quaestionum ad fratrem Gerardum Bisuntinum, quae sic incipit : Carissime fili [1] in Christo. **42** [78] Item, tractatus De fide et spe, qui sic incipit : Aeterni Patris Filius. **43** [77] Item, tractatus Contra impugnantes religionem, qui sic incipit : Ecce inimici tui sonuerunt. **44** [60] Item, tractatus De regimine principum, qui sic incipit : Cogitanti mihi quid offerem, quem librum scripsit ad Regem Cypri. **45** [47] Item, tractatus de motu cordis, qui sic incipit : Quia omne quod movetur. **46** [89] Item, tractatus *De fato, an sit*, qui sic incipit : Quaeritur de fato, an sit. **47** [76] Item, tractatus Contra retrahentes a religione, qui sic incipit : Christianae religionis. **48** [72] Item, tractatus De elementis in mixto, quomodo fuerunt, qui sic incipit : Dubium apud multos esse videtur. **49** [71] Item, tractatus De absolutione et modo absolvendi, ad magistrum Ordinis praefatum, qui sic incipit : Perlecto libello. **49***bis* [70] Item, tractatus De perfectione vitae spiritualis, qui sic incipit : Quoniam quidam perfectionis ignari. **50** [79] Item, tractatus, Quod lex amoris fuerit necessaria homini, qui [2] incipit : Tria sunt homini necessaria ad salutem ; et attende quia iste libellus ab aliquibus vocatur Liber de praeceptis.

Caput xiv. *Ponitur hic tertia pars tractatuum, quos fecit dictus Doctor respondendo diversis personis, et sunt plures quam in prima parte, vel secunda.*

51 [64] Item, tractatus *Quod Beata Virgo excedit angelos in plenitudine gloriae et gratiae*, qui sic incipit : Ave gratia plena. **52** [63] Item tractatus, De expositione symboli, qui sic incipit : Credo in unum Deum. **53** [43] Item, tractatus *De instantibus* [3], qui sic incipit : [Quoniam omnem durationem concomitatur instans. **53** *bis* [45] Item, tractatus *De natura verbi intellectus*, qui sic incipit :] [4] Quomodo [5] circa naturam Verbi. **54** [42] Item, tractatus *De principio individuali*, qui sic incipit : Quoniam duae sunt potentiae cognoscitivae in homine. **55** Item, tractatus *De genere*, qui sic incipit : Quomodo omnis creatura. **56** Item, tractatus *De natura*

[1] M. *Carissimi filii.*

[2] M. omet *qui.*

[3] M. *infantibus.*

[4] M. a laissé tomber ici un ou deux traités. Peut-être que dans le texte de Ptol. se trouve, entre les nos 53 et 53 *bis*, le no 44 de Guid. : *De verbo seu De natura verbi.*

[5] Guid. *Quoniam.*

accidentis [1], qui sic incipit : Quoniam [2] omnis cognitio humana. **57** [40] Item, tractatus *De natura materiae*, qui sic incipit : Postquam de principiis sermo [3] habitus est. **58** Item, dicitur fecisse *Concordiam dictorum suorum*. **59** [75] Item, scripsit Super librum De divinis nominibus. **60** [74] Item, scripsit Super librum de Trinitate [4] Boethii. **61** [36] Item, Super [5] librum de causis.

Caput xv. *De quibusdam logicalibus quae ad instantiam quorumdam nobilium scripsit; de quaestionibus de quolibet et de postillis quas super Bibliam notavit; et de quodam scripto super primum Sententiarum.*

Item, tradidit quibusdam nobilibus Aristotelis logicalia, quia scripsit **62** [61] *Modales*, **63** [56] et *Fallacias*, **64** et *Introductoria ad logicam* multum clara. **65** [37] Fecit Commentum super librum Posteriorum, **66** [38] et super librum Perihermenias. Qui plura ? Archa fuit philosophiae et theologiae ; et admirandum quod tantum scribere potuit, quia parum vixit respectu aliorum doctorum. **67** [25] Hic etiam notavit suas Quaestiones de quolibet, in quibus multa dubia declarantur, magnoque in eisdem scientia continetur.

Alia etiam multa scripta sunt ab eo utilia, quae magis habentur per modum reportationis, quae ipse videns postea correxit, et inde ulterius approbavit. **68** [12-15] Unde sunt Postillae super omnes epistolas Pauli praeter epistolam ad Romanos, quam ipse notavit, quas ego vidi et legi. **69** [11] Item, Postilla super Iohannem de qua ipse super quinque capitula [6] proprio stilo notavit ; totum aliud reportatio fuit, sed correctum per ipsum. **70** [16] Scripsit etiam super Isaiam, sed raro invenitur. Et haec de venerabili Doctore dicta sufficiant.

71 [2] Scripsit etiam eo tempore quo fuit Romae, de quo supra dictum, iam magister existens, Primum super Sententias, quem ego vidi Lucae ; sed inde subtractum nusquam ulterius vidi.

B. — Le catalogue de Bernard Guidonis.

Bernard Guidonis prit l'habit des Frères Prêcheurs, en 1279, au couvent de Limoges. Après avoir rempli de nombreuses charges dans sa province, il fut nommé inquisiteur à Toulouse en 1307, procureur général de l'Ordre à Avignon en 1317, où Jean XXII lui

[1] M. *natura materiae accusantis*.
[2] M. *Quomodo*.
[3] M. *secundus*.
[4] M. *Felicitate*.
[5] *Super* manque dans M.
[6] M. *capitulo*.

confia diverses légations. Il fut nommé à l'évêché de Tuy en Galice, en 1323, puis transféré au siège de Lodève, le 20 juillet 1324, où il mourut le 30 décembre 1331 [1].

Malgré les charges incessantes que remplit Bernard, son activité littéraire fut énorme : elle est, autant que j'en puis juger, la plus considérable du moyen âge dans le domaine historique.

Bernard a composé une vie de saint Thomas qui est passée par trois étapes [2]. Cette question, toutefois, n'intéresse pas le problème que nous touchons ici. Le catalogue des écrits du saint, que Bernard a inséré dans sa biographie, n'est pas antérieur à 1320 dans l'état où nous le possédons. Et la légende elle-même n'est pas antérieure à la fin de 1318, ni postérieure à 1321 [3].

[1] Quétif-Echard, *Script. Ord. Praed.*, I, 576 ; L. Delisle, *Notice sur les manuscrits de Bernard Gui*, dans *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. XXVII. 2me partie (Paris, 1879), pp. 169-455 ; Arbellot, *Etude biographique et bibliographique sur Bernard Guidonis*, Paris-Limoges, 1896 ; U. Chevalier, *Répertoire des sources historiques du moyen âge. Biobibliographie*, Paris, 1905, I, col. 1919.

[2] Il nous apprend lui-même qu'il avait composé cette vie avant les enquêtes du procès de canonisation qui eurent lieu en 1319-1321. Il y ajouta, après la canonisation (1323), les récits de miracles empruntés aux actes du procès. Il donna ensuite une édition abrégée qu'il introduisit dans son *Sanctoral*. Delisle, *l. c.*, p. 296, note 2. — J.-A. Endres a le premier fait observer et établi, croyons-nous, que la composition de la vie de saint Thomas par Bernard Guidonis est antérieure à celle de Guillaume de Tocco, et que c'est cette dernière qui est en dépendance de l'autre, et non inversement. *Tübinger Quartalschrift*, 1908, pp. 537 et suiv. Mais la question me paraît être plus complexe que Endres ne le suppose. Voyez la note suivante.

[3] Cela semble résulter du renseignement fourni par Bernard, qui nous apprend qu'il avait composé son travail avant les procès de canonisation (1219-21). Voyez note précédente. Bernard qui se trouvait à Avignon, à la curie pontificale, comme procureur général de l'Ordre, lorsque Guillaume de Tocco y porta, en juillet-août 1318, sa première enquête sur saint Thomas (*Acta SS.*, t. I, martii, Processus, nos 60, 80, 99), utilisa selon toute apparence cette documentation et les renseignements verbaux de Guill. de Tocco. Il mit à profit pareillement l'*Histoire ecclésiastique* de Ptolémée de Lucques, ainsi qu'il le déclare lui-même (Voyez ci-dessous son catalogue des écrits de S. Thomas, no 2) ; et probablement aussi les informations personnelles de Ptolémée qui résidait à la curie en ce temps-là ; si toutefois ce dernier n'avait écrit des mémoires sur saint Thomas, ainsi que le ferait croire le passage de la déposition de Guillaume de Tocco, où il déclare tenir le fait qu'il rapporte : « a Fratre Tholomeo, Episcopo Torcellanensi, qui est in Curia cum domino Sabinensi (Guillaume Godin), qui fuit studens Fr. Thomae, et *multa de ejus sanctitate scripsit* »

On possède un certain nombre de manuscrits de la vie de Bernard Guidonis. Mais l'un d'entre eux fait particulièrement autorité. C'est le manuscrit Vatican, latin, 3847[1]. Ce manuscrit a déjà été signalé par Denifle[2]. Il n'est autre que l'exemplaire que l'auteur offrit lui-même en hommage, vers 1325, à Pierre Roger, le futur Clément VI, ainsi qu'en fait foi la dédicace écrite au bas de la première page de la biographie : *Venerabili viro domino Petro Roggerii, Magistro in theologia Parisius, frater Bernadus episcopus lodovensis presentem legendam sancti Thome de Acquino transmittit*[3]. Nous retrouverons bientôt Pierre Roger à l'occasion de son catalogue.

(Proces. nº 60). Doit-on identifier ces *multa* avec ce que Ptolémée nous fournit sur saint Thomas dans son *Histoire ecclésiastique* ? Il est difficile de répondre, parce que si Ptolémée ne nous livre pas tant de données que ce mot le suppose, Tocco, qui ne semble pas connaître le contenu de l'*Histoire ecclésiastique*, peut n'être pas très bien informé sur le nombre de pages qui y étaient consacrées à saint Thomas.

Quant à la date de composition de la légende de saint Thomas par Bernard Guidonis, elle ne peut pas être de 1308-19, comme le pense Endres (*l. c.*, p. 549). Guidonis n'ayant pas connu saint Thomas, ni n'ayant vécu dans les lieux où Thomas avait passé, n'a pu entreprendre sa légende avant son arrivée à la cour d'Avignon, en 1316 ; et là encore, il n'a pu écrire avant d'avoir connu les mémoires qui y furent portés par Tocco en juillet-août 1318, parce que le fonds de la vie de Guidonis coïncidant avec les procès de canonisation de 1319-21, il est manifeste qu'il a utilisé l'enquête faite par Tocco dans le royaume de Naples dès la fin de 1317, laquelle devait concorder, en beaucoup de points, avec les dépositions de 1319 et 1321. La légende de Bernard ne peut donc pas dans son premier état, être antérieure à la fin de 1318. Il est même possible qu'elle soit un peu plus tardive. Nous verrons, en effet, que le catalogue des écrits de saint Thomas rédigé par Guidonis témoigne qu'il connaissait le catalogue officiel présenté à Naples en 1319 dans le premier procès ; et les actes de ce procès ne furent portés à Avignon par les notaires qu'au commencement du carême de 1320. Si donc le catalogue des œuvres de saint Thomas introduit dans la légende n'appartient pas aux additions postérieures faites par Guidonis, la vie ne serait pas antérieure avant 1320. Il sera difficile de résoudre complètement ce problème tant qu'on n'aura pas retrouvé la légende de Guidonis en son état primitif.

[1] La légende de saint Thomas commence au folio 27. Elle est précédée du *Tractatus de predicatione crucis contra Saracenos in fideles et paganos*, fol. 1-26. C'est le traité de Humbert de Romans. Voy. sur cet écrit : Lecoy de la Marche, *La prédication de la croisade au treizième siècle*, dans *Revue des Questions historiques*, 1890, pp. 5-28.

[2] *Archiv f. Litt.- und Kirchengesch. des Mittelalters*, II, p. 180, note.

[3] Pour la date à laquelle on peut placer le don de Guidonis à Roger, on

C'est d'après ce manuscrit vatican que nous reproduisons le catalogue des écrits de saint Thomas confectionné par Bernard Guidonis [1].

Nous avons indiqué, en parlant du catalogue de Ptolémée, quelques-unes des caractéristiques qui lui sont communes avec le catalogue de Guidonis. Nous n'y revenons pas.

Le catalogue de Bernard Guidonis a pu être rédigé en partie avec la connaissance personnelle qu'il avait des écrits de saint Thomas. Mais il est hors de doute qu'il a eu sous les yeux, pour composer sa liste, celle de Ptolémée et celle du procès de canonisation. Pour s'en convaincre, il suffit, pour le premier point, de constater que Guid. (2) se réclame expressément lui-même de Ptol. (71) ; et pour le second de comparer certains numéros de Guid. qui n'ont pas de correspondants dans Ptol., mais qui procèdent par contre manifestement du catalogue officiel. Voyez par exemple les nos 11, 14, 21, 22, 23, 31, et les numéros correspondants de Off. indiqués conjointement au cours du catalogue de Guidonis.

Guidonis ayant eu sous les yeux Off. et Ptol., on doit s'attendre à ce que son inventaire ne s'écarte guère en plus et en moins de la somme d'ouvrages fournis par ses devanciers. C'est ce qui se vérifie. Notons cependant quelques particularités.

Guidonis, bien qu'ayant Off. à son service, n'en a pas reproduit les nos 35-38 qui indiquent les commentaires sur les quatre Evangiles. Guid. a vraisemblablement pensé qu'il s'agissait de l'Exposition continue dite *Catena aurea*, et les a omis pour ne pas faire double emploi.

Guid. mentionne (24 *c*) par son titre spécial une question disputée, *De anima*, qui ne paraît pas dans Off. et Ptol.

Sur la question des apocryphes, Guid. nous fournit le même chiffre que Ptolémée, mais avec cette différence qu'il a laissé tomber

observera que Guidonis est déjà évêque de Lodève, sa nomination étant du 20 juillet 1324. En outre, Pierre Roger ayant été nommé abbé de Fécamp, le 23 juin 1326 (*Chart. Univ. Paris.*, II, p. 272), Guidonis n'aurait pas manqué de lui donner son titre s'il lui avait offert sa légende après cette date. C'est donc de la seconde moitié de 1324 à la première moitié de 1326 que s'est produite la démarche de Guidonis.

[1] Je dois la copie de cette pièce à mon confrère le R. P. R. Coulon, à qui j'exprime ici mes remerciements. Je l'ai collationnée d'ailleurs sur la copie que le R. P. D. Prümmer possède de la légende de Guidonis, prise sur ce manuscrit.

les numéros 55, 56 et 58. Par contre il en énumère trois nouveaux qui n'ont pas été signalés par Ptolémée. Ce sont les articles 41, 44 et 49. Avec Ptol. et Guid. nous connaissons donc déjà quinze apocryphes.

GUID [1].

De numero et nominibus librorum et tractatuum sancti Thomae.

Donum autem scientiae et intelligentiae collatum divinitus sancto Thomae evidentius declaratur in multiplici eius opere scripturarum. Qui ut scriba doctissimus de thesauro cordis sui protulit nova et vetera, de Novo scilicet et Veteri Testamento, et abscondita diversarum scientiarum produxit in lucem. Numerus autem et nomina librorum et tractatuum ac operum eius quae ad Dei laudem, et fidei dilatationem eruditionemque studentium, tam in philosophicis quam in divinis ipse conscripsit in sequentibus conscribuntur.

1 [1] Scripsit enim Super quatuor libros Sententiarum scripta quatuor, primum videlicet, secundum, tertium et quartum ; opus siquidem disertum, intellectu profundum, intelligentia clarum, et novis articulis dilatatum.

2 [71] Cumque post tres annos sui magisterii redisset in Italiam, tempore Urbani papae, existens Romae scripsit iterum scriptum Super primum Sententiarum, sicut testatur in Chronica sua dominus frater Ptolomaeus, episcopus Torsellanus, qui discipulus et auditor fuit, asserens se vidisse illud in conventu Lucano, quod nunc non invenitur, quia clam sublatum fuisse creditur, et ideo non fuit multiplicatum.

3 [19] Scripsit etiam Summam totius theologiae, quam pluribus articulis ampliavit, et aliter quam in scriptis suis prioribus secundum exigentiam materiae miro ac convenienti ordine, per quaestiones et articulos distinxit, subtilioribus rationibus ipsos determinans et declarans, quos sanctorum doctorum auctoritatibus roboravit ; in quo opere cunctis theologiam scire desiderantibus sic utiliter laboravit, quod viam sciendi, intelligendi et comprehendendi facilem modum atque compendiosum prius ignotum adinvenit et tradidit, non absque infusione doni gratiae specialis.

Summam autem praedictam in tres partes distinxit, videlicet in Naturalem, Moralem et Sacramentalem, in quarum prima agit et definit de naturis rerum, et primo de divinis, secundo autem de rebus creatis, et

[1] Les numéros entre crochets renvoient aux numéros correspondants de Ptol. Quand ils renvoient exceptionnellement à Off., ce mot précède le chiffre. Les titres d'ouvrages écrits en italique dans le catalogue sont apocryphes.

intitulatur Prima Pars Summae. Secundam autem partem moralem divisit in duo volumina, in quorum primo agit et definit de virtutibus et vitiis in communi ; et intitulatur Prima Secundae. In secundo vero volumine agit et determinat descendendo ad materias virtutum et etiam vitiorum in speciali ; et intitulatur Secunda Secundae respectu eiusdem materiae. Est autem ornata philosophorum dictis et rationibus, et sanctorum auctoritatibus roborata. Tertia autem Pars Summae est quartum volumen eiusdem quae ideo Sacramentalis vocatur, quia in ea agitur de sacramentis Christi et Ecclesiae et de toto mysterio Incarnationis Filii Dei ; et intitulatur ultima pars summae, quia finis est aliarum et ultimo facta fuit, in qua scribendi et vitae suae finem fecit, et morte praeventus incompletam reliquit.

4 [14] Scripsit etiam librum qui intitulatur Summa contra Gentiles, quem quatuor libris distinxit. Est autem stilo disertum et rationum novitate et subtilitate profundum ; in quo praecipue opere, cum ipsum scriberet, frequenter inventus est a sensibus exterioribus sic abstractus ut videretur totaliter divinis intentus.

Non autem absurdum alicui videatur quod praefatus doctor tam in scriptis suis quam etiam in Summa saepius, ubi convenit ad propositum, utatur scientiis saecularibus et humanis philosophorum et ethnicorum, cum ab eodem intellectu divino subiecta omnium scientiarum prodeant, a quo divinae sapientiae veritates emanant, cui omnes scientiae iure subserviunt ut ancillae.

5-8 [6-9] Scripsit etiam, ad mandatum domini Urbani papae, Super quatuor Evangelia opus insigne, miro contextum ordine, ex dictis et auctoritatibus sanctorum, ex quibus sic unius cuiusque evangelistarum quatuor continuavit historiam, quasi unius doctoris videatur esse lectura.

9 [Off. 67] Fertur quoque scripsisse Expositionem super Evangelia dominicalia totius anni, quae vix aut rarissime reperiuntur.

10 [18] Item, mandante sibi domino Urbano papa dictavit et ordinavit totum Officium ecclesiasticum de corpore Christi, tam diurnum quam nocturnum, quam etiam missae.

11 [69] Scripsit quoque Postillam super Evangelium Iohannis, maxime super quinque capitula stilo proprio ; residuum vero dicitur reportasse, ipso legente, frater Raynaldus socius eius ; postmodum idem Doctor correxit et approbavit.

12 [68. Off. 39] Scripsit etiam postillas super Epistolam Pauli ad Romanos.

13 [68. Off. 40] Item, Super Epistolam ad Corinthios.

14 [68. Off. 62] Item, Super Epistolam ad Hebraeos [1], usque ad

[1] Guid. fait ici une confusion. Voy. Off., 62.

undecimum capitulum. **15** [68. Off. 62] Ab inde vero sunt postillae eius super sequentes Epistolas Pauli reportatae per praedictum socium suum post ipsum legentem, quas idem Doctor fertur postmodum correxisse.

16 [70] Scripsit etiam Super Isaiam postillam quae raro invenitur, in cuius passu quodam textus difficili post orationes et lacrimas eius sanctorum Apostolorum Petri et Pauli, qui ipsum instruxerunt habuit visionem.

17 [16] Scripsit quoque Super Iob ad litteram, quem nullus doctorum litteraliter sic sicut ipse exponere attentavit.

18 [Off. 42] Scripsit etiam Super Ieremiam, **19** [Off. 43] et Super Threnos, **20** [Off. 44] et Super Cantica Canticorum.

21 [Off. 64] Frater vero Raynaldus, socius eius, dicitur reportasse Postillam super tres nocturnos Psalterii, ipso legente, quae incipit : In omni opere suo dedit confessionem sancto.

22 [Off. 70] Item reportavit ipso legente Super primum librum de Anima.

23 [Off. 69] Lecturam vero super Matthaeum, quae defectiva est, frater Petrus de Andria dicitur reportasse.

24 [5, 20, 21] Scripsit etiam idem Doctor non parva volumina Quaestionum de diversis materiis, per diversos articulos distinguens et prosequens, et elucidans veritatem, quae intitulantur (*a*) Quaestiones de veritate (5). (*b*) Item, Quaestiones de potentia Dei. (*c*) Item, Quaestiones de Anima (15). (*d*) Item, Quaestiones de Virtutibus. (*e*) Item, Quaestiones de Malo. (*f*) Item, Quaestiones de Spiritualibus creaturis.

25 [67] Item scripsit XI Quodlibet disputata.

Scripsit etiam super philosophiam Aristotelis, **26** [11] Super librum Phisycorum, **27** [13] Super Metaphysicam, **28** [22] Super tres libros de Caelo el Mundo, **29** [23] Super librum de Generatione et Corruptione, **30** [Off. 54] Super duos libros Metheororum, **31** [15, Off. 55] Super secundum et tertium de Anima, **32** [Off. 56] Super librum de Sensu et Sensato, **33** [57] Super librum de Memoria et Reminiscentia, **34** [12] Super librum Ethicorum, **35** [24] Super quatuor libros Politicorum, **36** [61] Super librum et propositones Proculi, **37** [65] Super librum primum et secundum Posteriorum, **38** [66] Super librum Perihermenias.

Sequitur de opusculis sancti Thomae.

Scripsit etiam sanctus Thomas doctor diversos tractatus et libellos, ad instantiam diversarum personarum, quibus, sicut ei mittebant dubia, dabat ipse de veritate responsa. Qui tractatus recollecti in unius voluminis corpore, ipsum efficiunt satis magnum, et intitulantur communiter opuscula sancti Thomae, et possunt ordinari in uno volumine ad beneplacitum ordinantis, quia unus ab alio non dependet. Sunt autem numero circiter

quadraginta, paulo plus minusve, quorum nomina et principia in sequentibus subnectentur, videlicet :

39 [4, 29] Tractatus De principiis naturae, ad fratrem Silvestrum, qui incipit : Quoniam [1] quoddam potest esse licet non sit.

40 [57] Tractatus *De natura materiae*, qui incipit : Quoniam [2] de principiis sermo habitus est.

41 Tractatus *De oppositis* [3], qui incipit : Quoniam quatuor sunt oppositiones.

42 [54] Tractatus *De principio individuationis*, qui incipit : Quoniam [4] duae sunt potentiae cognoscitivae in homine.

43 [53] Tractatus *De natura instantis* seu *De instantibus*, qui incipit : Quoniam omnem durationem concomitatur instans.

44 [53 *bis*, note] Tractatus *De verbo* seu *De natura Verbi*, qui incipit : Ad intellectum huius nominis quod dicitur verbum.

45 [53 *bis*] Tractatus *De natura Verbi intellectus*, qui incipit : Quoniam circa naturam verbi intellectus, sine quo imago Trinitatis non invenitur in homine expressa.

46 [26] Tractatus De motibus naturalibus corporis seu De actionibus et operationibus occultis naturae, ad quemdam militem Ultramontanum, qui incipit : Quoniam in quibusdam naturalibus corporibus.

47 [45] Tractatus De motu cordis, ad magistrum Philippum de Castro Caeli, qui incipit : Quoniam [4] omne quod movetur.

48 [3, 31] Tractatus De quidditate entium, seu De ente et essentia, ad fratres et socios, qui incipit : Quoniam [5] parvus error in principio.

49 Tractatus *De demonstratione*, qui incipit : Ad habendum cognitionem.

50 [63] Tractatus *De fallaciis*, ad quosdam nobiles artistas, qui incipit : Quia logica est rationalis scientia.

51 [28] Tractatus De angelis seu De substantiis separatis, ad Fratrem Raynaldum, qui incipit : Quia sacris Angelorum solemniis.

52 [33] Tractatus Contra errorem Averroistarum de unitate intellectus, qui incipit : Omnes homines naturaliter scire desiderant.

53 [30] Tractatus De sortibus, utrum sortibus sit utendum, ad dominum Jacobum de Burgo, qui incipit : Postulavit a me vestra dilectio.

54 [27] Tractatus De iudiciis astrorum, utrum liceat eis uti, ad fratrem Raynaldum, qui incipit : Quia petisti ut tibi scriberem.

[1] Les éditions donnent : *Nota quod quoddam.*
[2] Les éditions donnent : *Postquam.*
[3] Les éditions : *De quatuor oppositis.*
[4] Les éditions : *Quia.*
[5] Les éditions portent : *Quia.*

55 [39] Tractatus De regimine Iudaeorum, ad ducissam Brabantiae, qui incipit : Excellentiae vestrae recepi litteras.

56 [40] Tractatus responsionum ad quadraginta tres articulos, ad magistrum ordinis, qui incipit : Reverendo in Christo Patri.

57 [41] Tractatus in quo continetur Responsio ad multos articulos, ad fratrem Geraldum lectorem Bisuntinum, qui incipit : Carissimo sibi in Christo.

58 [38] Tractatus in quo continetur Responsio ad trigenta sex articulos, ad lectorem Venetum, qui incipit : Lectis litteris vestris inveni.

59 [37] Tractatus ad Urbanum papam Contra errores Graecorum, qui incipit : Libellum ab Excellentia vestra mihi exhibitum.

60 [44] Tractatus De regimine principium, ad regem Cypri, qui incipit : Cogitanti mihi quid offerem regiae Celsitudini dignum.

61 [62] Tractatus *De propositionibus modalibus*, qui incipit : Quia propositio modalis.

62 [34] Tractatus De aeternitate mundi, utrum possit esse ab aeterno, qui incipit : Supposito secundum fidem catholicam.

63 [52] Tractatus continens Expositionem symboli Credo in Deum, qui incipit : Primum quidem est necessarium christiano.

64 [51] Tractatus continens *Expositionem salutationis angelicae Ave gratia plena*, qui incipit : In salutatione ista continentur tria [1].

65 [Off. 65] Tractatus continens Expositionem orationis dominicae Pater noster, qui incipit : Inter alias orationes dominica oratio principalior invenitur.

66 [36] Tractatus De articulis fidei et Ecclesiae sacramentis, ad archiepiscopum Panormitanum, qui incipit : Postulavit a me vestra dilectio ut de articulis fidei et Ecclesiae sacramentis.

67 [32] Tractatus in quo continetur Brevis declaratio quorumdam articulorum, quos impugnant Graeci et Armeni et Sarraceni, ad cantorem Antiochenum, qui incipit : Beatus Petrus apostolus.

68 [35] Tractatus continens [2] Expositionem primae decretalis De summa Trinitate Firmiter credimus, qui incipit : Salvator noster.

69 [Off. 23] Tractatus continens [2] Expositionem secundae decretalis Damnamus et reprobamus, qui incipit : Exposita forma catholicae fidei.

70 [49 *bis*] Tractatus De perfectione vitae spiritualis, qui incipit : Quoniam quidam perfectionis.

71 [49] Tractatus De forma absolutionis sacramentalis, ad magistrum Ordinis, qui incipit : Perlecto libello.

72 [48] Tractatus De mixtione elementorum, qualiter sunt in mixto, ad magistrum Philippum, qui incipit : Dubium apud multos esse solet.

[1] Le texte édité commence : *Ista salutatio triplicem partem.*

[2] Le ms. porte : *consequens.*

73 [Off. 46] Tractatus continens Expositionem super librum Boetii De hebdomadibus, qui incipit : Praecurre prior in domum tuam.

74 [60] Tractatus super librum Boetii De Trinitate, qui incipit : Ab initio nativitatis meae investigabo.

75 [59] Tractatus continens Expositionem librorum Dyonisii De divinis nominibus.

76 [47] Tractatus de perfectione christianae religionis, qui incipit : Christianae religionis propositum.

77 [43] Tractatus Contra impugnantes religionem, videlicet contra Guillelmum de Sancto Amore et sequaces eius, qui incipit : Ecce [1] inimici tui sonuerunt.

78 [42] Tractatus qui intitulatur Compendium theologiae, ad fratrem Raynaldum, qui incipit : Aeternis Patris Filium.

79 [50] Tractatus De praeceptis quia lex amoris fuit homini necessaria, qui incipit : Tria sunt homini necessaria.

80 [46] Tractatus *De fato*, qui incipit : Quaeritur de fato an sit.

C. — Le catalogue de Pierre Roger.

Il y aurait à peine lieu de s'arrêter au catalogue de Pierre Roger si on ne lui avait fait jouer jadis un rôle assez curieux pour contester à saint Thomas d'Aquin la paternité de la *Somme théologique*.

Pierre Roger est un bénédictin limousin qui, après avoir franchi les hautes charges de la carrière ecclésiastique, devint Pape sous le nom de Clément VI (1342-1352) [2]. Il fut très attaché, semble-t-il, à la doctrine de saint Thomas, ainsi qu'on le peut déduire de quelques faits que nous allons signaler.

Le 23 mars 1323, Jean XXII ordonnait au chancelier de l'Université de Paris de conférer à Pierre Roger la licence et la maîtrise en théologie [3]. L'ordre pontifical dut être exécuté promptement [4]. Saint Thomas d'Aquin était canonisé le 18 juillet suivant.

[1] Ms. porte : *Quoniam ecce*.

[2] Pierre Roger, né à Maumont (Corrèze) 1291, bénédictin à La Chaise-Dieu 1301, prieur de Saint-Pantaléon (Corrèze), abbé de Fécamp 1326, évêque d'Arras 3 décembre 1328, chancelier de France, archevêque de Sens 1329, de Rouen 1330, cardinal des Saints-Nérée-et-Achilée 1338, élu pape 7 mai 1342, † à Avignon 6 décembre 1352. U. Chevalier, *Répertoire*, I, col. 953 ; Denifle-Chatelain, *Chart. Univ. Paris.*, II, p. 272.

[3] *Chart. Univ. Paris.*, II, p. 271.

[4] Pierre Roger porte, en effet, le titre de maître en théologie dans un document du 24 avril 1324. *Chart. Univ. Paris.*, II, p. 272.

Pierre Roger a composé un recueil de sermons demeurés, à quelques minimes fragments près, entièrement inédits[1]. On trouve parmi eux un panégyrique de saint Thomas. Echard a pensé à tort, croyons-nous, que ce discours fut prononcé à l'occasion des fêtes de la canonisation, c'est-à-dire au mois de juillet 1323[2]. Nous connaissons les six orateurs qui se firent entendre à cette occasion, parmi lesquels Jean XXII et Robert, roi de Sicile et de Jérusalem ; mais Pierre Roger n'est pas du nombre[3]. Le panégyrique de ce dernier doit être d'une ou plusieurs années postérieur[4]. Nous avons eu déjà l'occasion de dire que Bernard Guidonis avait fait hommage de sa légende de saint Thomas d'Aquin à Pierre Roger, vers 1325[5]. Les deux religieux, le bénédictin et le dominicain, étaient Limousins et sans doute en rapports assez étroits. Le fait du don de la légende est incontestablement lié à celui du panégyrique, soit que Guidonis ait fourni son œuvre à Pierre Roger pour que celui-ci puisse confectionner un panégyrique dont on l'avait chargé, soit que ce don fût l'occasion pour Roger de composer son discours. En tout cas, il n'est pas douteux que l'orateur ait utilisé l'œuvre de Bernard, comme nous le dirons en parlant du catalogue que Pierre Roger a intercalé dans son éloge de saint Thomas.

Devenu Pape, Clément VI accorda, le 6 février 1344, des lettres d'indulgences pour les fidèles qui visitent les églises des Prêcheurs pendant l'octave de la fête de saint Thomas d'Aquin ; et à cette

[1] Il existe en une copie du quatorzième siècle, sous le nº 240 de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève, à Paris.

[2] *Script, Ord, Præd.*, I, p. 293. Echard ne donne aucune justification de son affirmation. On voit qu'il connaît seulement le panégyrique par Launoy qu'il réfute ; et celui-ci se contente de dire que le discours a été prononcé « de B. Thoma *recens* numero cœlitum ascripto ».

[3] Le récit de la canonisation se trouve dans le ms. 610 (I, 37), de la Bibliothèque publique de Toulouse. Il a été édité dans Percin, *Monumenta Conventus Tolosani*, Tolosæ, 1693 ; *Bull. Ord. Præd.*, II, p. 163 ; C. Douais, *Essai sur l'organisation des études dans l'ordre des Frères Prêcheurs*, Paris-Toulouse, 1884, p. 268-70.

[4] Les sermons de Pierre Roger portent, semble-t-il, l'indication des circonstances dans lesquelles ils ont été prononcés. Le panégyrique de saint Thomas a peut-être été prononcé à Avignon devant Jean XXII, ce qui aura autorisé Launoy à dire qu'à ce moment saint Thomas venait d'être récemment mis au nombre des saints. Voy. l'avant-dernière note.

[5] *Supra*, p. 65.

occasion, il fait le plus bel éloge de l'ordre de Saint-Dominique et de son grand docteur [1].

Le panégyrique de saint Thomas composé par Pierre Roger contient un catalogue très abrégé des écrits du Docteur angélique. Cette pièce tomba, au dix-septième siècle, sous les yeux de Jean de Launoy. Tout le monde connaît le célèbre critique. Il était doué d'une vaste érudition, d'un esprit audacieux, et, à mon avis, d'un sens historique médiocre. Dans l'unique manuscrit qu'il avait sous les yeux [2], la *Somme théologique* ne paraissait pas dans le catalogue. Launoy crut voir un trait de lumière là où de plus calmes que lui auraient soupçonné simplement une lacune. Clément VI, ignorant, dans son panégyrique du Docteur angélique, qu'il était l'auteur de la *Somme*, l'ouvrage ne pouvait guère être authentique. Partant de ce simple préjugé, Launoy se livre à des considérations vraiment puériles. Ne mentionnons que la valeur exceptionnelle qu'il attribue à ce catalogue, qui de fait est, avec celui de Tocco, le plus insignifiant de tous ; ce qui s'explique d'ailleurs par l'usage auquel il était destiné : faire partie d'un sermon.

Launoy avait émis ces jugements étranges au cours d'un ouvrage publié en 1675 [3]. La même année, le P. Noël Alexandre, le célèbre auteur de l'*Histoire ecclésiastique*, lui répondit par un petit opuscule *Summa Sancti Thomae vindicata* [4]. Le P. Jacques Echard reprit plus tard le même thème, mais avec d'autres préoccupations et sur une plus vaste échelle [5]. Il est à peine besoin de dire que ces auteurs démontrèrent à l'évidence l'erreur de l'affirmation de Launoy ;

[1] *Bull. Ord. Præd.*, II, p. 226.

[2] Le manuscrit appartenait, ainsi qu'il nous l'apprend, à la bibliothèque de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Rouen ; et comme celui-ci légua sa bibliothèque à celle de Sainte-Geneviève, il n'est guère douteux qu'il s'agit du même manuscrit qu'on trouve encore dans cette bibliothèque et que nous avons signalé plus haut.

[3] *Veneranda Romanae Ecclesiae circa Simoniam traditio, Parisiis*, 1675. Le passage en question se trouve p. 290 et suiv. Il est reproduit dans *Script. Ord. Praed.*, I, p. 293. Dans les *Opera omnia* de Launoy, Coloniae Allobrogum, t. II, pars secunda (1731), p. 522 sq.

[4] *Summa Sancti Thomae vindicata et eidem angelico doctori asserta*, Parisiis, 1675.

[5] *Sancti Thomae summa suo auctori vindicata, sive de V. F. Vincentii Bellovacensis scriptis dissertatio*, Parisiis, 1708. La matière de ce volume in-8° de 640 pages est passée en grande partie dans les *Script. Ord. Praed.*

car si un ouvrage de saint Thomas est authentiqué, c'est bien la *Somme théologique.*

D'après ce que nous avons déjà dit, on comprend que Pierre Roger a utilisé, pour son panégyrique et pour le petit catalogue qu'il renferme, la vie de saint Thomas de Guidonis dont l'auteur lui avait offert un exemplaire. L'examen du contenu du catalogue confirme cette donnée.

Pierre Roger compose exclusivement son catalogue avec les ouvrages les plus importants de saint Thomas. Il indique spécialement trente numéros, et en bloc une quarantaine d'opuscules. Pour rendre moins lourde son énumération, il divise son contenu en divers groupes. Le premier, assez peu homogène, renferme les écrits sur les Sentences et les autres Questions ; le second, les écrits sur la Bible ; le troisième, les Commentaires sur la philosophie ; le quatrième, les Commentaires sur la logique ; le cinquième mentionne collectivement les opuscules.

Que le catalogue de Pierre Roger dérive de celui de Bernard Guidonis, cela est aisé à établir, même en laissant de côté le fait signalé plus haut, que le futur Clément VI avait reçu de Guidonis sa légende de saint Thomas. Le catalogue de Roger, en effet, ne contient que des ouvrages qui se trouvent dans le catalogue de Guidonis. En outre, quand il écrit (n° 26) : *Item sunt parva opuscula circiter quadraginta,* il emprunte cette donnée à Guidonis, qui seul, parmi tous les auteurs de catalogues, nous la fournit : *Sunt autem [opuscula] circiter quadraginta* [1].

Par contre, l'énumération de Pierre Roger contient un plus ou moins grand nombre d'ouvrages qui ne paraissent pas dans les autres catalogues desquels elle pourrait être dérivée, parce que ces catalogues sont antérieurs, nous voulons dire Ptolémée, Tocco et la Tabula. On pourra aisément faire cette comparaison sur le tableau général du contenu des catalogues que nous donnerons dans la suite. On y verra, en particulier, que seuls Guidonis et Roger coïncident sur le nombre et l'ordre d'énumération des Questions disputées (Guid., 24 ; Rog., 4). Quant au catalogue officiel, Roger ne l'a pas eu sous les yeux, non seulement parce que les actes du procès de canonisation étaient des documents qui ne devaient guère circuler, mais aussi parce que Roger n'aurait pas négligé d'en tirer les Com-

[1] *Supra,* pp. 69-70.

mentaires sur les quatre Evangiles (Off., 35-38). Il les a omis parce qu'ils manquent au catalogue de Bernard Guidonis[1].

Quant au fait de l'omission de la *Somme théologique*, relevé par Launoy, l'explication en est très simple. Comme nous ne connaissons qu'un seul manuscrit et que nous ne pouvons collationner sa leçon, nous devons admettre que le copiste a laissé s'introduire ici ce qu'on appelle, en terme d'imprimerie, un bourdon. Il a omis le n° 2, que nous avons rétabli entre crochets, parce que les n^{os} 2 et 3 commençant par le même mot, son regard s'est porté sur le mot *quatuor* du n° 3 en sautant le n° 2. Ce phénomène est connu de tous les copistes, et on le rencontre fréquemment dans les manuscrits qui n'ont pas été collationnés. Echard, si attentif et scrupuleux, a commis une faute semblable en transcrivant le catalogue de Pierre Roger, où il a laissé tomber les n^{os} 25-28. La preuve d'ailleurs qu'il en est ainsi, et Launoy aurait dû s'en apercevoir, c'est que Pierre Roger annonce que les écrits de cette section constituent seize volumes. Or, en l'absence de la *Somme théologique*, il est impossible de trouver ce total, quel que soit le procédé de computation qu'on adopte. Il en est tout autrement dès qu'on y introduit la *Somme*. On obtient alors quatre volumes pour les *Sentences*, quatre pour la *Somme théologique*, un pour la *Somme* contre les Gentils, six pour les diverses Questions disputées, et un pour les *Quodlibets*, ce qui donne le total des seize volumes annoncés.

Il va sans dire que le catalogue de Pierre Roger, en n'indiquant le titre d'aucun des quarante prétendus opuscules de saint Thomas, n'est d'aucune utilité notable dans la question de la détermination des œuvres authentiques. Nous avons cru cependant devoir nous y arrêter à cause du rôle futile qu'avait cherché à lui faire jouer Jean de Launoy, et afin d'être un peu complet sur la matière.

ROG [2].

Dico quarto quod est valde fertilis, etc. Non enim scripsit unum librum solum ; immo mirabile fuit, quomodo in tam parvo tempore quo vixit, tot opera componere potuit.

[1] *Supra*, p. 66.

[2] Edité dans *Ioannis Launoii Opera omnia*, t. II, pars II, p. 522 ; Natalis Alexander, *Summa Sancti Thomae vindicta*, p. 48 ; *Scriptores Ordinis Praedicatorum*, I, p. 293, qui ont omis par inadvertence les numéros 25-28. — Les chiffres entre crochets renvoient aux numéros du catalogue de Bernard Guidonis.

Scripsit enim tam super Sententias, quam alias quaestiones, sexdecim volumina, scilicet : **1** [1] Quatuor scripta super Sententias ; [**2** [3] quatuor partes Summae Theologiae] ; **3** [4] quatuor libros in Summa contra Gentiles ; **4** [24] quaestiones (*a*) de Veritate, (*b*) item quaestiones de Potentia Dei, (*c*) item quaestiones de Anima, (*d*) item quaestiones de Virtutibus, (*e*) item quaestiones de Malo, (*f*) item quaestiones de spiritualibus creaturis ; **5** [25] item undecim quodlibeta disputata.

Scripsit etiam super Bibliam : **6-9** [5-8] super quatuor Evangelia ex puris Sanctorum auctoritatibus mirabile opus connexum, ac si per unum hominem omnia essent dicta ; **10** [11] item postillas super Evangelium Iohannis ; **11** [12] item super Epistolas ad Romanos, **12** [13] ad Corinthios et **13** [14] ad Hebraeos ; **14** [16] item super Isaiam ; **15** [17] item super Iob ; **16** [18] item super Ieremiam ; **17** [19] item super Threnos ; **18** [20] item super Cantica.

Et super Philosophiam : **19** [26] super libros Physicorum. **20** [27] Metaphysicae ; **21** [28] super quatuor libros de Caelo ; **22** [29] super librum de Generatione et **23** [30] super duos Metheororum ; **24** [31] super secundum et tertium de Anima ; **25** [32-33] super aliquos parvos naturales secundum et tertium de Anima; **25** [32-33] super aliquos parvos naturales ; **26** [34] super librum Ethicorum; **27** [35] super quatuor Politicae ; **28** [36] super librum de Causis.

Super Logicam : **29** [37] super librum Posteriorum ; **30** [38] super librum Perihermenias.

Item sunt parva opuscula circiter quadraginta.

D. — Le catalogue de Guillaume de Tocco.

L'énumération des écrits de Thomas d'Aquin que Guillaume de Tocco a insérée dans sa biographie du saint est fort incomplète. Il n'a vraisemblablement pas cherché à constituer un catalogue proprement dit. De là, des expressions comme les suivantes : *scripsit, et alia multa opuscula Theologicae veritatis plusquam vigenti* (22), *et alia multa opuscula de naturalibus quaestionibus* (28). Tocco donne à peine une trentaine d'ouvrages spécialement désignés, d'où l'inutilité de son catalogue pour la question d'authentication des écrits douteux. Nous pourrions donc passer outre si cette question du catalogue de Tocco ne soulevait quelques problèmes secondaires que nous croyons devoir au moins signaler.

Rien n'indique que Tocco ait emprunté son catalogue à un de ses devanciers. Ses informations sont trop sommaires pour qu'il ait eu besoin de faire appel à une autre source. La connaissance qu'il

avait des écrits de son ancien maître suffisait pour lui permettre de dresser, de mémoire ou autrement, une liste qui ne suppose aucune recherche spéciale. Le catalogue de Tocco n'a donc pas un titre très rigoureux à paraître dans le présent groupe de catalogues. Cependant, comme la vie de saint Thomas, de laquelle il est extrait, est en étroite dépendance d'avec celle de Bernard Guidonis, nous avons pensé en traiter ici, afin de ne pas multiplier les groupes, ce catalogue ayant lui-même trop peu de signification pour que nous lui réservions une section particulière.

Nous avons signalé plus haut [1] le fait que Tocco semble avoir eu sous les yeux, pour rédiger sa légende de saint Thomas, celle déjà compilée par Bernard Guidonis. Comme cette dernière contient le long catalogue des écrits que nous avons publié, on pourrait s'étonner que Tocco n'ait pas mieux mis à profit le travail de son prédécesseur ; ou alors, l'on devrait de ce chef infirmer la dépendance des deux biographies.

La vérité est que la légende de Guidonis ne portait pas encore le catalogue que nous connaissons quand elle fut utilisée par Tocco. Ainsi que nous l'avons constaté, le catalogue de Guidonis suppose la connaissance du catalogue officiel [2]. Mais ce catalogue n'arriva à Avignon, avec les actes du procès de 1319 dont il faisait partie, qu'au commencement du carême de 1320. Or, Guidonis avait déjà écrit sa légende, dans son premier état, avant l'enquête de 1319 [3]. C'est cette première édition que Tocco a emportée d'Avignon, en 1318, en retournant à Naples ; et il l'a utilisée avant qu'y fût inséré le catalogue actuel.

D'autre part, Tocco n'a pas utilisé pour sa légende les actes du procès de canonisation. Non seulement Tocco ne parle pas de la canonisation de saint Thomas, mais il suit les événements du procès jusqu'au voyage des commissaires qui se rendent de Naples en Avignon, au commencement de 1320, pour y porter les actes officiels [4]. Ces actes dressés pour la curie romaine ne pouvaient être utilisés par Tocco avant la canonisation. Mais comme il avait fait lui-même une enquête préparatoire et avait été la cheville ouvrière du procès

[1] *Supra*, p. 64, note 2.
[2] *Supra*, p. 66.
[3] *Supra*, p. 64, note 3.
[4] Tocco, *Vita*, nº 124.

officiel, il n'est pas étonnant que beaucoup des données contenues dans les dépositions des procès paraissent déjà dans sa biographie ; sans compter que Tocco avait antérieurement recueilli un certain nombre de dépositions notariées qui furent présentées aux enquêteurs du procès.

La légende de Tocco était donc un peu provisoire. A-t-elle été retouchée et complétée par son auteur, comme Bernard Guidonis le fit pour la légende qu'il avait lui aussi composée ? Cela n'est pas invraisemblable. Dans ce cas, il faudrait voir dans le texte du manuscrit Harléien, dont nous avons parlé plus haut [1], la refonte de l'œuvre de Tocco. Cela nous expliquerait pourquoi elle porte le même incipit que sa première légende, pourquoi aussi on y parle de la canonisation de saint Thomas et on y a introduit le catalogue des écrits du procès de canonisation. Mais ce n'est là qu'une orientation dont l'étude attentive du manuscrit Harléien pourrait établir le bien ou le mal fondé.

TOCC [2].

1 [1] Praeter opus, quod fecit super quatuor libros Sententiarum, **2** [3] Summam fecit, quam distinxit libris, materias quatuor librorum aliter ordinans : quam cum pluribus articulis ampliavit subtilioribus rationibus, ipsas determinans Sanctorum auctoritatibus.

3 [4] Scripsit etiam librum, qui intitulatur contra Gentiles, stylo disertum, et rationum novitate et subtilitate profundum : in quo miro modo ostendit, quod ex proprio ingenio habuit, et quod raptu mentis in Deum orationibus impetravit. Per quod manifeste ostendit aliis gentibus, fidei non subiectis, quanta sit veritas fidei Christianae ; quae si humanam rationem transgreditur, rationibus tamen naturalibus, si pro sua altitudine non probatur, verisimiliter suadetur : ut ipsi infideles ex hac scriptura ad fidem habeant auditum, et dictae Scripturae habere non renuant intellectum ; dum advertunt, quod fidem nostram rationibus non possunt impugnare, quibus nequeant defensores fidei rationibus respondere...

4-7 [5-8] Scripsit praedictus Doctor opus super quatuor Evangelia, Sanctorum auctoritatibus miro modo contextum, ex quibus sic Evangeliorum continuavit historiam, quasi unius Doctoris videatur esse Postilla...

[1] *Supra*, p. 44 et suiv.

[2] Le texte est édité d'après la biographie de saint Thomas par Tocco (cap. IV), éditée dans *Acta Sanctorum*, t. I martii, p. 665. Les chiffres entre crochets renvoient aux numéros du catalogue de Guidonis.

8 [11] Propter quod opus, fecit Postillam super Evangelium B. Joannis, in qua ostendit, quam alte de suo ingenio, adiutus per gratiam, ad profunda mysterii libri pervenerit, quae Sanctorum auctoritatibus declaravit. **9** [12-14] Scripsit super Epistolas Pauli omnes... **10** [16] Scripsit super Isaiam... **11** [21] Scripsit super magnam partem Psalterii. **12** [17] Scripsit super Iob ad litteram...

13 [24] Scripsit insuper quaestiones (*a*) de potentia, (*b*) de veritate et (*c*) malo, magna volumina. **14** [78] Scripsit librum, quem nominavit Compendium Theologiae, **15** [25] quaestiones de Quolibet, **16** [70] de Perfectione vitae spiritualis, **17** [51] de Substantiis separatis, **18** [24 *c*] quaestiones de Anima, **19** [75] super Dionysium de Divinis nominibus, **20** [74] de Trinitate, **21** [73] de Hebdomatibus Boëtii, et **22** alia multa opuscula Theologicae veritatis, plusquam vigenti, diversis Dominis et Religiosis personis, quibus sicut ei mittebant dubia, dabat illuminatus divinitus de veritate responsa...

23 [10] Scripsit officium de Corpore Christi de mandato Papae Urbani, in quo omnes, quae de hoc sunt Sacramento, veteres figuras exposuit, et veritates, quae de nova sunt gratia, compilavit.

24 [36] Scripsit etiam super librum de Causis et propositiones [1] Proculi. **25** Scripsit etiam super Philosophiam naturalem et **26** moralem et **27** [27] super Metaphysicam : quorum librorum procuravit quod fieret nova translatio, quae sententiae Aristotelis continet clarius veritatem, et **28** alia multa opuscula de naturalibus quaestionibus, et **29** aliqua scripsit super Logicam ; et quidquid potuit legere, divino adiutus lumine, potuit explanare...

Praeter praedicta magna volumina..., in quibus antiquas haereses confutavit, suo etiam exortas tempore divino Spiritu revelante destruxit, quarum haeresum prima fuit Averrois... **30** [52] Unde contra hunc errorem praedictus Doctor fecit scriptum mirabile, in quo praeter rationes fidei, quibus praedictus error illiditur, per dicta etiam Aristotelis, quae Averroes male intellexerat, a radice evellit, et nihil rationis habere demonstrat : ut nullus, qui posset dicta Aristotelis capere, quin sit praedictus error irrationabilis, dubitaret.

Post hunc errorem praedictus Doctor Parisiis destruxit alium de novo exortum ; qui error non fuit ab infideli commentatione exortus, sed a fidelibus... Guilelmo de Sancto Amore, Segero, et aliis eorum sequacibus adinventus... **31** [77] Quem libellum ad explicandam eorum malitiam, et Dei justitiam a Dei Vicario implorandam sic incepit : Quoniam ecce inimici tui sonuerunt, et qui oderunt te extulerunt caput... Praedictus... Doctor... praedictum libellum, quem ad articulos disputans fecerat, publi-

[1] Le texte édité porte *compositiones*.

cavit : in quo ostendit fundamenta esse firmissima religionis, consultam a Domino viam voluntariae paupertatis, a quibus erravit persecutorum malitia pertinax, ausa in ea salutis perniciem ponere et occasionem ruinae...

32 [59] Destruxit... praedictus Doctor illum antiquum Graecorum Schismaticae pravitatis errorem... Contra quos de mandato Summi Pontificis Urbani specialem tractatum edidit in quo per Doctores Graecorum ipsos perspicua veritate convicit.

E. — Le catalogue de Louis de Valladolid.

Louis de Valladolid[1], un dominicain castillan, a écrit une *Brevis historia Conventus Parisiensis Fratrum Praedicatorum*, éditée par Martène et Durand[2], d'après un catalogue de l'ancien fonds de Saint-Victor et qui est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de Paris, latins, 14707. Cette compilation remonte sans doute à l'un des séjours que l'auteur fit à Paris, où il fut professeur et maître en théologie à l'Université depuis 1412, après y avoir déjà étudié la philosophie quelques années auparavant[3]. Louis a inséré dans son travail une courte notice sur Thomas d'Aquin, et y a joint un catalogue des écrits du saint qui n'est autre, pour le fond, que celui de Bernard Guidonis dont il reproduit les amplifications littéralement.

Tout le contenu du catalogue de Guidonis se trouve dans le catalogue de Louis de Valladolid, moins deux articles. Ce sont les nos 58 et 63 de Guidonis qui n'ont pas leurs correspondants dans Valladolid. Encore semble-t-il que le no 58 n'est tombé que par le fait du copiste ou de l'éditeur qui a laissé s'introduire un bourdon. Nous lisons, en effet, dans Valladolid tel qu'il est édité dans Martène : « Item, librum quadraginta trium quaestionum ad lectorem Venetum. Incipit : Lectis litteris vestris, inveni[4]. » Il est visible qu'il y a eu une omission après *quaestionum*, et que l'auteur, le copiste ou l'éditeur a fusionné en un seul article les nos 56 et 58 de Guidonis.

[1] Louis de Valladolid fut envoyé au concile de Constance comme légat du roi de Castille. Il devint ensuite professeur de renom à l'Université de Valladolid. Quétif-Echard, *Script. Ord. Praed.*, I, p. 789 ; Denifle-Chatelain, *Chart. Univ. Paris.*, IV, p. 233.

[2] *Amplissima Collectio*, t. VI, col. 549 et suiv. L'édition n'est pas très correcte.

[3] *Chart. Univ. Paris.*, p. 233.

[4] *Loc. cit.*, col. 560.

Par contre on ne trouve pas trace dans Valladolid du nº 63 de Guidonis. L'omission peut être le fait du compilateur qui, n'ayant pas gardé l'ordre de Guidonis, sous prétexte de chercher une classification plus rationnelle, a pu laisser passer un numéro sans s'en apercevoir.

D'autre part, Valladolid contient un certain nombre de pièces qui ne paraissent pas dans Guidonis. Ce sont des apocryphes, à l'exception peut-être du premier que nous allons signaler.

Valladolid écrit : « Item, scripsit librum de sacramento Eucharistiae et dimensionibus et accidentibus sine subiecto existentibus, ad rogatum magistrorum Parisiensium[1]. » S'il fallait penser avec Uccelli [2] qu'il est question ici des *Articuli iterum remissi* [3], il s'agirait d'un écrit authentique, lequel n'est autre d'ailleurs que huit articles que saint Thomas aurait tirés lui-même de la *Responsio de articulis XXXVI ad lectorem Venetum*. Mais je ne crois pas que, dans la pensée de Valladolid, il s'agisse de ceci sous la désignation qu'il nous a donnée. Nous retrouverons d'ailleurs plus tard cette question.

Valladolid attribue aussi à saint Thomas un commentaire sur le *De sommo et vigilia* [4]. On ne le trouve dans aucun des catalogues du premier groupe. Il paraît par contre dans les catalogues du troisième groupe. Je crois que jusqu'à plus ample informé il faut s'abstenir de porter un jugement sur cette pièce qu'on trouve d'ailleurs parmi les commentaires d'Aristote dans les éditions des œuvres complètes.

Nous rencontrons en outre dans Valladolid les apocryphes suivants :

Item, *librum de morte et vita*, et super alia parva naturalia (col. 561).

Item, super librum Dionysii *de Caelesti Hierarchia*.

Item, *de Ecclesiastica Hierarchia*.

Item, *de Mystica theologia*.

Item, super *omnes epistolas* eiusdem (col. 559).

Je me contenterai de signaler deux particularités propres au catalogue de Louis de Valladolid, parce qu'elles ont leur intérêt.

[1] *Loc. cit.*, col. 558.

[2] *Intorno all' autographo di S. Tommaso d'Aquino sugli accidenti Eucaristici* (*La Scienza italiana*, Bologna, anno II (1877), pp. 137-158).

[3] Vivès. t. XXXII, p. 832.

[4] *Loc. cit.*, col. 561.

Après avoir énuméré les commentaires de Thomas sur Aristote, notre compilateur ajoute cette information : « In exponendo autem litteraliter Aristotelem non habuit aequalem, unde a philosophis *Expositor* per excellentiam nominatur » (col. 561). On pourrait croire que notre auteur attribue ici, par erreur, à Thomas d'Aquin un titre que l'on donnait communément à Avicenne. Nous trouvons toutefois la confirmation de cette désignation chez Henri de Bate de Malines qui qualifie, déjà au treizième siècle, saint Thomas de cette façon : Expositor Thomas [1].

Enfin quand il a achevé l'énumération des articles de son catalogue, il ajoute cette observation : « Aliqua alia opera appropriantur sancto Doctori, quae ipse non fecit, sed aliqui doctores sui sequaces ex eius dictis ; et ideo beati Thomae opera nominantur » (col. 562). Valladolid peut viser ici la façon dont plusieurs apocryphes ont été formés, mais plus vraisemblablement les écrits qui forment la troisième catégorie dans le catalogue officiel.

F. — Catalogue de saint Antonin.

Saint Antonin, archevêque de Florence († 1459) [2], a inséré dans ses Chroniques, continuées jusque vers la fin de sa vie, un catalogue des écrits de saint Thomas d'Aquin [3]. Ce catalogue n'est autre que celui de Bernard Guidonis. Le chroniqueur le reproduit littéralement avec quelques variantes de rédaction insignifiantes. Il a aussi maintenu l'ordre de Guidonis dans la suite des ouvrages à quelques exceptions près, d'ailleurs sans importance. Nous croyons donc superflu de le reproduire ici, de même que nous avons omis celui de Louis de Valladolid pour des raisons semblables.

Signalons seulement deux omissions d'Antonin qui n'a pas reproduit, du moins dans le texte que nous avons sous les yeux, les n^{os} 40 et 49 de Guidonis, lesquels contiennent d'ailleurs deux apocryphes.

Antonin a fait quelques additions au texte du catalogue de Guidonis. Il n'est pas inutile de les signaler.

[1] M. de Wulf, *Henri de Bate de Malines* dans *Bulletin de l'Académie royale de Bruxelles*, classe des lettres, 1909, p. 477.

[2] Quétif-Echard, *Script. Ord. Praed.*, I, p. 817 ; *Dictionnaire de théologie catholique*, I, col. 1450.

[3] *Chronicorum Pars III*, tit. 18, cap. 11 (Lugduni, 1587, t. III, pp. 84-86).

Il donne tout d'abord une analyse de la *Somme théologique*, beaucoup plus détaillée que celle de Guidonis. Nous la reproduisons ici, pour les curieux qui désireraient la connaître et la lire :

Scripsit summam theologiae Doctor angelicus quam tripartivit in Naturalem, Moralem et Sacramentalem. Et in Prima Parte agit de divinis, exinde de rebus creatis a Deo. Et de divinis agendo, tractat primo de divina essentia et perfectionibus ejus, ut scilicet de simplicitate, immutabilitate, aeternitate ; de potentia ejus, sapientia, providentia, praescientia, praedestinatione, bonitate eius, iustitia et misericordia. Ibi etiam de Trinitate, seu divinis personis et proprietatibus earum. De generatione filii aeterna et de processione Spiritus sancti. Quantum vero ad res creatas, tractat de opere sex dierum. De creatione angelorum bonorum et malorum, et de conditionibus eorum ex lapsu. Et de anima humana et potentiis ejus.

Secundam partem huius Summae propter eius magnitudinem distinguit in duo volumina, et primum dicitur Prima Secundae, id est Prima Pars Secundae Partis. Aliud allegatur, Secunda Secundae. Et in Prima Secundae tractat de beatitudine multiplici. De passionibus animae, de peccatis in genere, et de originali, actuali et veniali, et de casibus et effectibus eorum. Exinde et de virtutibus in genere. De gratia quid sit, et de effectibus eius, et de divisione multiplici. Postmodum de lege multiplici, divina, naturali, mosaica, evangelica, positiva, scilicet canonica et civili, et de lege membrorum.

In Secunda Secundae agit de virtutibus et vitiis in specie, scilicet de tribus virtutibus theologicis, fide, spe et caritate ; et quatuor cardinalibus : prudentia, iustitia, fortitudine et temperantia, et partibus earum, id est virtutibus eis annexis. Et hoc ordine : Primo agit de virtute incipiendo a fide, tractando de obiecto seu materia eius, et de actu ipsius et effectu. Postea de vitio ei opposito, ut de infidelitate et gravitate talis vitii, et aliis pertinentibus ad ipsum vitium. Postea de dono correspondente dictae ipsi virtuti, dono scilicet Spiritus sancti. Et de beatitudine etiam illi correspondenti. Et sic de aliis virtutibus tractat in particulari et vitiis oppositis ut nullam praetermittat intactam aut vitium indiscussum. Et post haec in eadem Parte agit de diversis statibus hominum et de gratiis gratis datis et de statu clericorum saecularium, episcoporum et religiosorum.

In tertia Parte huius Summae agit de mysterio Incarnationis et pertinentibus ad eam, et de adventu eius in carne. De conceptione corporis eius, de anima eius et plenitudine gratiae eius et virtutum ; de sapientia ipsius Christi, de nativitate, circumcisione, apparitione, praesentatione in templo, de conversatione eius et vita, de doctrina eius et miraculis, de adoratione, de tentatione eius, de baptismo eius, de transfiguratione, de passionne eius et cruce, de morte et descensu ad inferos, de resurrectione,

de ascensione, de iudiciaria potestate sibi tradita. Exinde in eodem volumine agit de sacramentis veteris et novae legis usque ad sacramentum poenitentiae, de quo aliqua scripsit ; sed morte praeventus non complevit istam Tertiam Partem quae completur assumendo misericordias in residuos dictae partis ex dictis eiusdem super quartum Sententiarum, ubi agitur de sacramentis et ex Summa contra gentiles.

In tota autem Summa tenet ordinem istum in procedendo. Distinguit enim quemlibet horum librorum per quaestiones. Nam Prima Pars habet quaestiones, Prima Secundae quaestiones, Secunda Secundae quaestiones, Tertia Pars quaestiones. Quaelibet autem harum quaestionum habet articulos plures vel pauciores. Et in quolibet articulo sic proceditur : Primo ponit argumenta contra veritatem materiae. Et communiter tria ponit ; aliquando etiam plura argumenta. Exinde inducit auctoritatem unam vel rationem irrefragabilem continentem veritatem materiae. Tertio declarat materiam plene, et dicitur illud corpus quaestionis. Quarto respondet ad argumenta ipsa solvendo. Quia ipsa Summa maioris est auctoritatis et magis allegatur, ideo materias eius magis distinxi. De aliis libris eius solum nominando referam.

A propos du nº 6 de Guidonis, Antonin cite l'ouvrage en faisant une remarque personnelle qui témoigne, ainsi que celles qui suivront, que, tout en reproduisant son devancier, il n'est pas dénué de préoccupations critiques ;

« Fertur quoque fecisse Expositionem super Evangelia dominicalia totius anni, quae vix aut rarissime invenitur. Ego credo me vidisse, sed talem, quod ut mihi videtur, est excerpta ex praedicto opere super Evangelia quatuor. » Il désigne par l'*opus super Evangelia* l'*Expositio continua* dite Chaîne dorée.

Plus loin, après avoir reproduit le nº 17 de Guidonis, relatif au Commentaire sur Job, il ajoute : « Nam Gregorius Magnus in moralibus expositionem fecerat moralem, potiusquam litteralem, pulcherrimam. Nicolaus de Lyra post eum [Thomam] exposuit, ab ipso multa furatus, et aliter contra eum impingens, sed sine ratione. »

Enfin, après avoir achevé de transcrire le catalogue de Guidonis, il présente des observations personnelles relatives à quelques fausses attributions d'ouvrages à saint Thomas :

« Et ex his patet quod *Postillae super Genesim et Ecclesiastem*, quas vidi sibi intitulas, et *Compendium quoddam Theologiae*, quod incipit : Theologicae veritatis[1] quod etiam Beato Thomae aliqui

[1] L'édition porte à tort : *facultatis*.

intitulant, non sunt eius, cum non connumerentur inter istos supra dictos. Compendium enim quod Beatus Thomas edidit, et de quo supra facta est mentio [Guid., nº 78], aliter incipit et est multo brevius, et de paucis tractat. Sed illud quod incipit : Theologicae, de omnibus pene brevissime tractat materiis theologiae : De divinis, de creaturis, angelis et hominibus, et aliis rebus creatis ; de Incarnatione, de peccatis, de virtutibus, gratia et donis, et praeceptis et consiliis, sacramentis et finali iudicio, Antichristo, resurrectione ultima, et poenis alterius vitae, sed brevi volumine. Sed nec Alberti Magni est, ut alii quidam dicunt, sed cuiusdam alterius doctissimi viri qui dictus est frater Thomas. »

Le *Compendium theologicae veritatis*, dont parle ici saint Antonin, n'est certainement pas de Thomas d'Aquin. Il n'est pas davantage d'un frère Thomas quelconque. Il est l'œuvre de Hugues Ripelin, dominicain de Strasbourg. C'est le manuel le plus célèbre du moyen âge, et j'espère en écrire la curieuse histoire. La date de sa composition tombe vers 1265. Plusieurs intéressants travaux ont été consacrés récemment à cet ouvrage [1], mais avec insuffisamment de précision et quelques notables erreurs.

[1] L. Pfleger, *Der Dominikaner Hugo von Strasburg und das Compendium theologicae veritatis*, dans *Zeitschrift für katholische Theologie*, XXVIII (1904), pp. 429-440 ; M. Grabmann, *ibid.*, XXIX (1905), pp. 321-330 ; G. Boffito, *Dante e Ugo di Strasburgo*, dans *Atti della R. Accademia delle Scienze di Torino*, t. XXXIX (1904) et extrait, Torino, 1904.

VI

LE TROISIÈME GROUPE DES CATALOGUES

Le troisième groupe des catalogues des écrits de saint Thomas d'Aquin comprend le catalogue fourni par la *Tabula scriptorum Ordinis Praedicatorum* et ses dérivés.

A. — Le Catalogue de la Tabula.

Une liste des écrivains de l'Ordre des Frères Prêcheurs a été dressée, à la fin du treizième et au commencement du quatorzième siècle, dont on possède un seul manuscrit étudié et édité par le P. Denifle[1]. Ce travail de bibliographie, qui est incontestablement le plus remarquable de l'époque, contient l'énumération de cent cinq écrivains et de leurs œuvres. Un article important est consacré à Thomas d'Aquin, celui-là même que nous reproduisons plus avant.

Le P. Denifle a examiné avec soin différentes questions se rapportant à la Tabula, en particulier celle de la date de sa composition. Il pense qu'aucun des écrits qui y figurent ne tombe au delà de la troisème décade du quatorzième siècle, et que l'œuvre est, à proprement parler, antérieure à la canonisation de saint Thomas d'Aquin, soit à 1323. D'autre part, ce document, dont la composition s'est faite successivement, lui paraît remonter, par son origine, au géné-

[1] *Archiv für Litteratur-und Kirchengeschichte*, II (1888), pp. 192-201, 226-240. Le titre du document dans le seul ms. connu (Abbaye de Stams, Tirol) est le suivant : « In ista tabula nominantur omnia scripta sive opuscula FF. magistrorum sive baculariorum de Ordine Predicatorum. »

ralat d'Etienne de Besançon (1292-1294). Les observations du P. Denifle, qui établissent sa conclusion, me paraissent pleinement justifiées. Je crois cependant qu'un examen plus attentif de la Tabula permet de serrer encore le problème de plus près, soit pour la date *a parte ante*, soit pour la date *a parte post*. La question n'a pas une bien grande importance pour ce qui regarde le catalogue des œuvres de Thomas d'Aquin. Il en est autrement pour d'autres écrivains, surtout pour ceux dont l'activité littéraire tombe au moment où la Tabula a été close. Si l'on arrive à une date précise, on sait alors que la partie de l'œuvre littéraire d'un contemporain inscrite à la Tabula est antérieure à cette date, et que la partie qui n'y figure pas a toute sorte de chances d'être postérieure. Le cas s'est présenté, par exemple, pour l'activité littéraire de Théodore de Vriberg, auquel Krebs a consacré une importante étude[1]. Les écrits mentionnés dans la Tabula sont antérieurs à la date finale que nous allons établir.

Que la liste des écrivains des Prêcheurs ait été close au plus tard avant 1330, et même en 1323, ainsi que l'établit Denifle, c'est ce qui ne prête à aucune difficulté. Mais on peut encore préciser.

La Tabula, qui ne néglige jamais de mentionner les titres et hauts offices des écrivains qu'elle recense, qualifie Hervé le Breton (n° 17) de maître en théologie. Celui-ci fut effectivement nommé maître en 1307, ainsi qu'il appert (n° 57) de la liste des maîtres en théologie de Paris que Denifle a éditée en avant de la Tabula. Par contre, Hervé n'est pas qualifié de maître général, ce que la Table fait toujours pour les autres maîtres généraux qu'elle signale. Or, Hervé fut élu maître général en 1318. Le document a donc été clos entre 1307 et 1318.

Pareillement, Durand de Saint-Pourçain, qui est cité comme auteur (n° 26), ne porte pas le titre de maître en théologie, ce que la Table n'oublie jamais pour les autres maîtres. Or, Durand fut nommé maître en théologie en 1312 (n° 63). La liste a donc été close avant 1312.

Enfin, Jean de Lichtenberg est désigné comme maître en théologie (18). Or, nous savons qu'il fut créé maître le 3 novembre 1310. La Tabula n'a donc pas été close avant cette date.

En conséquence de ces données, le document tel que nous le

[1] Krebs E. *Meister Dietrich* (Theodoricus Teutonicus de Vriberg). *Sein Leben, seine Werke, seine Wissenschaft*, Münster, 1906.

possédons a été arrêté dans sa composition entre le 3 novembre 1310 et l'année 1312, c'est-à-dire, à très peu de chose près, en 1311.

Denifle a pensé, avec raison, qu'un document comme la Tabula n'a pas été constitué en un seul coup ; et, ainsi qu'il l'a observé, il semble qu'on trouve des traces de ce fait dans la rédaction de cette pièce. Ainsi, la Tabula, quand elle nomme les anciens généraux qui sont au nombre des écrivains, les désigne par leur numéro d'ordre, *secundus magister ordinis, magister ordinis tertius.* Mais en parlant d'Etienne de Besançon, elle écrit : *Ipse est magister ordinis* (n° 98). La même remarque s'impose pour les deux écrivains qui furent papes. Il est dit dans la notice de Pierre de Tarentaise : *Ipse est Innocentius papa V* (n° 87), et dans celle de Nicolas Boccassini : *Ipse est Benedictus papa XI* (n° 88).

Il semblerait donc que les notices relatives à ces personnages aient été composées au temps où ils remplissaient les hautes charges mentionnées ; ce qui établirait le caractère de composition successive de la Tabula, et, surtout, en ferait remonter la composition jusqu'au pontificat d'Innocent V, c'est-à-dire à 1276. Mais la Tabula ne remonte certainement pas si haut. Sans cela, certaines inexactitudes de détail ne se comprendraient pas. Je crois plutôt qu'il faut interpréter les trois formules : *Ipse est,* non dans le sens : *il est présentement,* mais dans le sens : *c'est le même que.*

Quoique ces indices n'aient pas une valeur probante, il n'est pas douteux, pour des raisons qu'il serait trop long et inutile de développer ici, que la Tabula close en 1311, dans le manuscrit que nous connaissons, doive remonter vers la fin du treizième siècle, comme point de départ de sa composition.

Denifle n'a pas essayé de déterminer certaines circonstances de composition relatives à l'origine de la Table. Disons-en deux mots.

Il est manifeste que la constitution de ce document bibliographique a une origine dominicaine : sa confection était seulement possible dans l'Ordre. Mais quand on connaît les conditions de la librairie à la fin du treizième siècle, il n'est pas douteux qu'une œuvre pareille n'était réalisable que dans un grand centre scolaire, comme celui que l'Ordre avait à Paris. C'est là qu'ont passé et enseigné tous ces maîtres en théologie qui forment le fond principal des écrivains[1] ;

[1] Le titre de la Tabula (*supra*, p. 67, n° 1) n'annonce que les écrits des maîtres et des bacheliers en théologie. La rédaction primitive se limitait

là aussi qu'affluaient, de toutes les provinces de l'Ordre, les religieux les plus distingués qui venaient y parfaire leurs études. Le couvent de Saint-Jacques de Paris était donc un centre où pouvait être élaboré un document comme la Tabula ; là surtout il pouvait être utile, et était comme une sorte de trophée, témoignant de ce que l'Ordre avait accompli dans le domaine littéraire et scientifique.

A mon avis, la *Tabula scriptorum* était, comme son nom l'indique, un véritable tableau, exposé dans un lieu public du couvent de Saint-Jacques, où les religieux pouvaient le consulter, et dont certaines copies étaient emportées par eux dans leurs provinces. La copie de Stams, ou l'exemplaire qu'elle reproduit, fut prise en 1311 ; de là ce point d'arrêt que nous avons constaté dans sa rédaction.

Nous avons l'exemple d'un fait analogue dans la table des œuvres d'Albert le Grand, placée dans le chœur de l'église du couvent de Saint-Jacques, et dont une copie du treizième siècle nous a été conservée, avec un titre qui ne laisse pas de doute sur sa destination : *Tabula de Alberto Magno posita in choro Fratrum Praedicatorum Parisius*[1]. La *Tabula scriptorum* avait une destination analogue.

La liste des écrits de saint Thomas, dressée par la Tabula, appelle quelques observations.

Tout d'abord, la liste étant antérieure à 1311, il est probable qu'elle est la plus ancienne. Seule, celle de Ptolémée de Lucques pourrait rivaliser avec elle.

Ce qui est le plus étonnant, c'est que, malgré son ancienneté et son origine, sa valeur soit assez médiocre. Elle omet plusieurs écrits authentiques et fournit déjà un grand nombre d'apocryphes. C'est ainsi que les numéros suivants du Catalogue officiel manquent à la Tabula : 7, 9, 16, 23[2], 43, 63, 67, soit sept numéros. Toutefois,

peut-être à cela, ce qui justifierait son origine parisienne, puisqu'il n'y avait de maîtres que ceux formés à Paris. Les autres écrivains auraient été ajoutés après coup, en marge ou en renvoi, ce qui donnerait au document cette absence d'ordre chronologique et méthodique constaté par Denifle, sans qu'il fût pour cela nécessaire d'admettre que l'ordre que l'on retrouve plus tard chez Laurent Pignon soit primitif. C'est le développement de la table primitive, par voie d'adjonctions, qui aurait conduit à l'idée d'un remaniement plus méthodique pendant le quatorzième siècle.

[1] Paris, Nation. lat. 15173, fos 84-96.

[2] Le nº 25 manque aussi, mais on sait qu'il est identique avec le nº 48 ; et c'est ici le Catalogue officiel qui fait double emploi.

le numéro 16 a disparu accidentellement par la faute d'un copiste. Voyez plus loin le numéro 80 de la Tabula.

Par contre, la Tabula nous met en présence de vingt et un apocryphes, dont dix (10, 11, 17, 20, 25, 32, 38, 39, 71, 72) lui sont propres et ne paraissent pas dans les autres catalogues. Les articles apocryphes étant en italique dans le document que nous reproduisons ci-dessous, il est ainsi aisé d'en voir les titres et la suite.

Il est étonnant, avons-nous dit, que la Tabula, étant donné son ancienneté et son origine, présente des écarts aussi notables. Pour expliquer le fait, il ne faut pas perdre de vue ce que nous avons écrit au début de cette étude sur les difficultés qu'il y avait au treizième et au quatorzième siècle à dresser une liste bibliographique considérable. L'inexactitude du catalogue des écrits de saint Thomas dans la Tabula trouve, en outre, une explication spéciale dans ce double fait, que ce document cherchant à faire la recension d'un grand nombre d'auteurs (dans l'état où nous la possédons elle contient 105 écrivains) n'a pu donner un soin minutieux à chaque auteur ; et le nombre des écrits de saint Thomas étant considérable, il était facile d'omettre un certain nombre d'écrits authentiques qui étaient cependant connus à Paris.

Quant aux écrits apocryphes, ils ont dû trouver à Paris un sol favorable à leur multiplication. C'est là que les œuvres de Thomas d'Aquin ont été universellement utilisées, et que des écrits, constitués avec des fragments et des résumés de ses œuvres, ont vu le jour. De là ces nombreuses attributions après coup. Le fait de toute cette littérature apocryphe qui vit de la substance doctrinale de Thomas d'Aquin témoigne, de son côté, de l'étendue de l'action exercée par la pensée du grand Docteur dans les milieux scolaires du temps.

L'examen du contenu du catalogue de la Tabula démontre clairement que cette liste a été constituée indépendamment de toutes les autres connues. C'est pourquoi son témoignage sur l'existence d'un commentaire littéral sur les quatre évangiles indépendant de la *Catena aurea* est particulièrement précieux (58-65), puisque, comme nous l'avons déjà constaté à propos du catalogue officiel, les commentaires sur les évangiles de Marc et de Luc sont demeurés inédits.

Nous donnons ci-dessous le texte de la Tabula avec les variantes du catalogue de Henri de Herford, puisque ce dernier, pour les raisons que nous allons dire, ne demande pas une publication spéciale.

TAB [1].

Frater Thomas de Aquino, natione Siculus, magister in theologia scripsit [2] :

1 *Fallacias minores.* **2** Super periermenyas [3]. **3** Super librum [4] posteriorum. **4** De ente et essentia. **5** De elementis in mixto. **6** *De materia prima* [*et*] [5] *dimensionibus interminatis* [6]. **7** *De principio* [7] *individuationis.* **8** De principiis nature. **9** De operibus occultis [8] nature. **10** *De eo quod est et quo* [9] *est.* **11** *De motu progressivo animalium.* **12** De motu cordis. **13** De eternitate mundi. **14** De iudiciis astrorum [10]. **15** De sortibus. **16** Contra unitatem intellectus. **17** *De unitate forme.* **18** *De genere.* **19** *De* [11] *accidente.* **20** *De relatione* [12]. **21** *De instantibus.* **22** *De fato.* **23** Super Boetium de ebdomadibus. **24** De fide, spe et caritate ad Urbanum papam [13]. **25** *De virtutibus.* **26** *De verbo.* **27** De decem preceptis. **28** Contra impugnantes religionem. **29** *De correctione fraterna.* **30** De forma absolutionis. **31** De perfectione vite spiritualis. **32** *De duabus naturis in una essentia* [14]. **33** Item [15] de articulis fidei [et] [16] sacramentis. **34** De angelis. **35** Super Pater noster, **36** et [17] *Ave Maria.* **37** Super Symbolum ; **38** et [18] *Magnificat.* **39** *De genealogia beate* [19] *Virginis.* **40** Super primam Decretalem.

[1] Edité par Denifle, *Archiv für Litteratur-und Kirchengeschichte des Mittelalters*, II, pp. 237-38. Les variantes sont fournies par Henricus de Hervordia, *Liber de rebus memorabilioribus sive Chronicon*, éd. A. Potthast, Gottinguae, 1859, p. 209. Les mots entre crochets sont des corrections exigées par quelques inexactitudes du texte.

[2] H débute ainsi : « Scripsit beatus Thomas adhuc juvenculus fallacias, que dicuntur minores ; sed post iam maturus etate scripsit super periarmenias. »

[3] H ajoute Super predicamenta.

[4] H — 1.

[5] T H = de.

[6] H — 1.

[7] H = principiis.

[8] H = occultis operationibus.

[9] H = quomodo.

[10] H place le nº 15 avant le nº 14.

[11] T — 1.

[12] H place le nº 21 avant le nº 20.

[13] H — 3. Les mots ad Urbanum papam sont une erreur ; l'écrit est dédié ad fratrem Raynaldum.

[14] H — 3 = et una persona in Christo.

[15] H — 1.

[16] T H — 1.

[17] H formule 37 et 38 ainsi : « Super Credo in Deum ; super Ave Maria. »

[18] H = super.

[19] H — 1.

41 Super libros physicorum. **42** Super [1] de celo et mundo. **43** Super metheororum [2]. **44** Super de generatione et corruptione. **45** Super de anima. **46** De sompno et vigilia. **47** De memoria et reminiscentia. **48** De sensu et sensato. **49** Super metaphysicorum [3]. **50** Super libros ethicorum ; **51** et [4] politicam [5]. **52** *De morte et vita.* **53** Super [6] de causis. **54** De regno ad regem Cipri.

55 Super [7] Job. **56** Super [8] Ysaiam ; **57** et Ieremiam. **58-61** Super Matheum, Marcum, Lucam et Iohannem, dupliciter : per modum postille, **62-65** et glosse [9]. **66** Item [10] questiones super Boetium de Trinitate. **67** Super quindecim capitula Mathei. **68** Super Dionisium de divinis nominibus. **69** *De celesti ierarchia.* **70** Super cantica. **71** *Item* [11] *sermones de angelis.* **72** Item [12] sermones de quadragesima.

73 Super [13] omnes libros sententiarum. **74** Item scripsit summam continentem quatuor volumina [14]. **75** Item [15] summam contra gentiles [16]. **76** Questiones [17] (*a*) de veritate ; (*b*) de potentia Dei ; (*c*) de spiritualibus creaturis ; (*d*) de anima ; (*e*) de virtutibus ; (*f*) de malo. **77** Item scripsit [18] duodecim quodlibet [19].

78 Determinationes super LII [20] [lisez XLII] questionum ad magistrum ordinis Predicatorum [21]. **79** Item [22] determinationes XXXVI questionum.

[1] H — 1. Le mot super manque dans H jusqu'au n° 53 inclusivement.
[2] H place 44 avant 43.
[3] H = metaphysicam.
[4] H — 1.
[5] H = politicorum.
[6] H — 1. De même jusqu'à 58 inclusivement.
[7] H = Item scripsit super.
[8] H — 1. De même jusqu'à 58 inclusivement.
[9] H — 6 = duplex.
[10] H — 1.
[11] H — 1.
[12] H — 1.
[13] H = Item scripsit excellenter super omnes quatuor libros.
[14] H = Item scripsit summam theologye in quatuor voluminibus. Primum dicitur prima pars summe, secundum prima secunde, tertium secunda secunde, quartum tertia pars.
[15] H + scripsit.
[16] H + de veritate fidei.
[17] H = Item scripsit quaestiones.
[18] H — 2.
[19] H — 2 = de quolibet XII.
[20] H = Item declamationes LII.
[21] H — 4.
[22] H — 1.

[**80** Item determinationes VI questionum][1] ad Geroldum Bisuntinum [2]. **81** Item declarationes quarumdam questionum ad ducissam Brabantie [3]. **82** Item [4] contra errores Grecorum. **83** Item scripsit, super nocturnum primum, secundum et tertium [5]. **84** Item super [6] epistolas Pauli [7].

B. — Le catalogue de Henri de Hervordia.

Henri de Herford, dominicain au couvent de Minden, mort le 9 octobre 1370, a écrit une chronique universelle, sous le titre de *Liber de rebus memorabilioribus*, qui s'étend jusqu'à l'année 1355, et dont A. Potthast a donné une édition critique [8].

L'auteur, dans sa notice sur Thomas d'Aquin, a inséré un catalogue des œuvres qui n'est autre que celui de la Tabula, étudié et reproduit ci-dessus. Le texte que nous fournit Henri de Herford n'a guère d'autre utilité que de servir de contrôle au texte de la Tabula que nous connaissons en un manuscrit unique. C'est pourquoi nous avons mis ses variantes en note au texte de la Tabula. L'utilisation de ce dernier document par Henri de Herford, de même qu'il a été utilisé plus tard par Laurent Pignon, ainsi qu'on le verra bientôt, témoigne que cette liste bibliographique jouissait d'une certaine notoriété au quatorzième siècle. Le manuscrit connu du commencement du quatorzième siècle se trouve, depuis ce temps, dans une abbaye cistercienne du Tyrol ; en outre, la Tabula est utilisée par un religieux saxon au milieu du quatorzième siècle, et par un religieux français une cinquantaine d'années plus tard ; sans compter qu'on en trouve encore ailleurs d'autres traces d'utilisation.

Le texte qui nous est fourni par Henri de Herford est moins correct que celui du manuscrit de Stams et de Laurent Pignon. Il ajoute après le numéro 2 un apocryphe : [*2bis*] *Super praedicamenta*,

[1] La lacune de T et H est remplie avec la donnée de Laurent Pignon qui reproduit la Tabula. Voy. *Archv.*, l. c., p. 237, nº 8.

[2] H — 3.

[3] H — 7.

[4] H — 1.

[5] H = Item super primos tres nocturnos psalterii.

[6] H + omnes.

[7] H + et alia multa.

[8] Gottinguae, 1859, p. 207.

qui ne se trouve pas dans le texte connu de la Tabula. Par contre, il omet à tort le numéro 81 de cette dernière. Sa suppression des mots : *ad Urbanum papam*, au numéro 25 de la Tabula, est fondée, et témoignerait peut-être qu'il s'agit là d'une addition qui n'est pas primitive, n'était que nous la retrouvons chez Laurent Pignon.

Quelques variantes ont été introduites dans le texte du catalogue tel qu'il est fourni par Herford, par sa préoccupation d'incorporer cette liste dans sa notice sur saint Thomas et de la styliser un peu, témoins les débuts du catalogue, un petit développement sans importance, à propos de la *Somme théologique* (75), et l'addition finale : *et alia multa.*

C. — Le catalogue de Laurent Pignon.

Laurent Pignon, de Sens, où il prit l'habit des Frères Prêcheurs, devint un personnage de marque dans son ordre. Maître en théologie (1412), confesseur du duc de Bourgogne Philippe le Bon, il devint successivement évêque de Bethléem (1423) et d'Auxerre (1432 † 1439) [1]. Il a composé un *Catalogus fratrum spectabilium ordinis fratrum Praedicatorum*, dont la sixième section contient le *Catalogus fratrum qui claruerunt doctrina* [2]. Ce catalogue n'est autre que la *Tabula scriptorum* que nous connaissons déjà. Les additions qu'on trouve chez Pignon sont peu considérables, et Denifle les a indiquées en variantes dans son édition de la Tabula [3].

Le catalogue des écrits de saint Thomas, tel que la Table nous le donne, a été reproduit littéralement par Pignon, avec quelques très rares modifications que nous allons indiquer.

D'abord, Pignon complète l'énumération de la Tabula en ajoutant un des écrits authentiques que sa source avait omis. Il place après le numéro 84 de la Tabula : [84*bis*] *Item contra Guillelmum de sancto amore* [4]. Mais la Tabula avait donné cet ouvrage sous le nº 28, sans dire qu'il est contre Guillaume de Saint-Amour. Le numéro

[1] Quétif-Echard, *Script. Ord. Praed.*, I, p. 804 ; Chapotin D., *Les Dominicains d'Auxerre*, Paris, 1892, p. 113 et suiv. ; Eubel, *Hierarchia catholica*, I, p. 139 ; II, p. 112.

[2] Paris, Nation., lat, 14582 (ancien Saint Victor, 650).

[3] *Archiv*, II, p. 191 et suiv.

[4] *Loc. cit.*, p. 238, note 2.

omis par la Tabula est le *Contra retrahentes a religionis ingressu, contra Geraldos*. Son texte nous permet aussi de corriger le bourdon de la Tabella, au numéro 80. Il ajoute aussi au numéro 24 : *quod vocatur compendium sancti thome*, ce qui est exact. Mais il dit aussi : *ad Urbanum papam quartum*, ce qui est une erreur, ainsi que dans la Tabella, l'écrit étant dédié à frère Raynald.

D'autre part, le catalogue de Pignon introduit ceci après le n° 23 de la Tabella : [23*bis*] *super boethium de consolatione*. Cet ouvrage est un apocryphe, et il paraît ici pour la première fois.

Ainsi donc, on le voit, le texte de Pignon, comme celui de Herford, n'est qu'une réplique de celui de la Tabella à l'égard duquel ils jouent l'un et l'autre le rôle d'un deuxième et troisième manuscrit.

VII

LE CATALOGUE DE JEAN DE COLONNA

Le catalogue qui nous est fourni par Jean de Colonna est de peu d'importance. Toutefois, comme il paraît indépendant des trois groupes que nous avons examinés, nous devons en dire quelques mots séparément.

Le catalogue en question est intercalé dans une courte notice sur saint Thomas qui elle-même fait partie d'une compilation intitulée *Liber de viris illustribus*, demeurée manuscrite[1]. On a longtemps confondu l'auteur de cet ouvrage avec son homonyme, dominicain comme lui et de la même famille romaine des Colonna, qui fut provincial de la province romaine, archevêque de Messine (1255), et vicaire de Rome (1262-64)[2]. L'auteur du *Liber de viris illustribus* l'est aussi du *Mare historiarum*[3]. On le fait naître en 1298, et il est le neveu de Landolphe Colonna, chanoine de Chartres et lui-même historien[4]. Je puis ajouter, au peu d'indications que l'on possède

[1] On connaît trois mss. de cette œuvre. Venise, Marciana, latini, Clas. X, n. 58 ; Rome, Vatic., Barberin, n. 142 (ancien 1007) ; Casanatense, XX, VI, 34. Ce dernier est une copie du ms. de Venise. *Nuova raccolta d'opuscoli scientifici*, Venezia, t. 39, VI, p. 65. Une description du ms. de Venise et la liste de son contenu ont été données par De Rubeis, *De gestis et scriptis ac doctrina S. Thomae Aquinatis*, Dissert. II, cap. 1 ; et complétés par Berardelli. *Nuova raccolta*, l. c., p. 58.

[2] Chevalier, *Répertoire*, Bio-Bibli., 2me édit., col. 995.

[3] Il existe dans les manuscrits de Paris, Nation., lat. 4912, 4914, 4915. On en trouve des extraits dans le *Recueil des Historiens de la France*, XXIII, p. 107, et les *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores*, XXIV, p. 269.

[4] Voy. L. Delisle, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1885, p. 665 ; Chevalier, *loc. cit.*, Colonna (Landulphe).

sur ce personnage, celle qu'on lit dans les actes du chapitre provincial de Rome de 1324, où il est fait prédicateur général et est qualifié de romain [1].

La notice qu'il consacre à Thomas d'Aquin est postérieure à 1223, puisqu'il y mentionne la canonisation du saint.

Le catalogue, qui énumère seulement cinquante-huit ouvrages, est assez incomplet. On ne voit pas qu'il ait utilisé les catalogues antérieurs, sinon on ne comprendrait pas ses nombreuses lacunes. Il contient quatre apocryphes.

COL [2].

Scripsit autem hic incomparabilis Doctor [1] super Isaiam, [2] super Ieremiam, [3] super Threnos, [4] super Iob ad litteram, opus quidem mirabile. Ista superius scripsit super libros Veteris Testamenti.

Super libros autem Novi, haec scripsit quae sequuntur : primo, [5-8] super quatuor Evangelia ad Urbanum papam, opus incomparabile ; [9] super epistolam ad Romanos, [10] super primam epistolam ad Corinthios ; et licet raro reperiantur, tamen a fide dignis audivi quod ipse scripserit [11] super omnes epistolas Pauli.

[12] Summam contra Gentiles fecit ; [13] summam Theologiae, quam divisit in quatuor volumina ; [14] super Dionysium de divinis nominibus ; [15] super Boethium de hebdomadibus ; [16] super eundem de Trinitate ; [17] Quaestiones (*a*) de veritate, (*b*) de spiritualibus creaturis, (*c*) de potentia Dei, (*d*) de virtutibus, (*e*) de anima ; [18] quodlibeta undecim.

[19] Super octo libros Physicorum ; [20] super tres libros de Caelo et Mundo ; [21] super primum de Generatione et Corruptione ; [22] super duos libros Meteororum ; [23] super librum de Anima ; [24] super librum de Sensu et Sensato ; [25] super librum de Memoria et Reminiscentia ; [26] super librum de Causis ; [27] super duodecim libros Metaphysicorum ; [28] super decem libros Ethicorum ; [29] super quatuor libros Politicorum ; [30] super primum librum Perihermenias ; [31] super librum Posteriorum.

[1] « Facimus predicatores generales fratres Ugonem pistoriensem, qui manet cum domino Sabinensi, Johannem de Monaldis florentinum, Ugonem de Ugoroggeriis Senensem, franciscum de Tuscanella, Laurentium Viterbiensem, Joannem de columpna et petrum de Ciottis romanos. » Rome, *Archives générales des Frères Prêcheurs*, III, 1 (ancien A. 1), f° 234.

[2] Edité par B. de Rubeis, *De gestis et scriptis ac doctrina S. Thomae Aquinatis*. Dissert. Secunda, I. Les apocryphes sont en italique.

Scripsit [32] super quatuor libros Sententiarum, cui non invenitur adhuc simile, cum plures alii post eum scripserint. [33] *Tractatum de modalibus;* [34] *tractatum de Fallaciis;* [35] opuscula contra impugnantes Dei cultum et religionem ; [36] brevis compilatio theologiae ; [37] de perfectione vitae spiritualis ; [38] de regimine regum ad regem Cypri, quod quidem opus minime complevit ; [39] de aeternitate mundi contra Averroistas ; [40] de operibus occultis naturae ; [41] de articulis fidei et Ecclesiae sacramentis ; [42] contra errorem Graecorum ; [43] expositionem super orationem dominicam ; [44] expositionem symboli ; [45] expositionem decem praeceptorum decalogi ; [46] *tractatum de unitate formarum;* [47] de iudiciis astrorum ; [48] de forma absolutionis ; [49] de motu cordis ; [50] de sortibus ; [51] de rationibus fidei ; [52] expositionem super primam decretalium ; [53] declarationem quaestionum quarumdam ad magistrum Ordinis ; [54] declarationem quorumdam articulorum ; [55] de ente et essentia ; [56] *de genere;* [57] super Cantica Canticorum.

Composuit autem [58] multa alia opuscula, quae a multis in diversis locis habentur.

Hic autem sanctus Doctor adscriptus est catalogo sanctorum a papa Ioanne XXII, anno Incarnationis dominicae 1323 [1], in Avenione, civitate Provinciae.

Composuit autem et hic felix et sanctus Doctor [59] officium de Corpore Christi, quo devotius in Ecclesia Dei non dicitur, nec cantatur.

[1] Le ms. porte à tort 1325.

VIII

TABLEAU COMPARATIF DES CATALOGUES

Les informations fournies par les différents catalogues que nous avons étudiés demandent, pour devenir aisément utilisables, à être présentées sous une forme synthétique et précise ; ce que l'on peut obtenir par la constitution d'un tableau d'ensemble où seront rassemblés et coordonnés les renseignements des divers catalogues.

Cependant, puisque nous avons l'occasion de dresser un tableau des écrits authentiques et apocryphes auxquels est attaché le nom de saint Thomas, nous élargirons un peu ce tableau relatif aux manuscrits, afin qu'il puisse rendre des services plus complets à ceux qui voudront le consulter. Il servira à la fois à comparer les données des catalogues que nous avons examinés et à se reconnaître dans le fouillis des nombreux écrits, pour la plupart apocryphes, qui ont pris place successivement dans les éditions des œuvres complètes, bien qu'ils ne paraissent pas dans les anciens catalogues des œuvres de saint Thomas que nous avons décrits.

Voici, d'ailleurs, l'indication du contenu du tableau et des principes méthodiques qui ont présidé à sa confection.

Nous avons tout d'abord dressé la liste des écrits attribués, à tort ou à raison, à saint Thomas d'Aquin. Cette nomenclature ne se limite pas aux seuls écrits que nous avons rencontrés dans les catalogues déjà étudiés. Les éditions des œuvres complètes en ont incorporé un assez grand nombre d'autres, et il était utile que le tableau présentât, en une vue d'ensemble, tous les écrits qui portent le nom de saint Thomas. Nous avons utilisé à cette fin l'édition parisienne de Vivès, la dernière en date et la plus complète par son contenu.

Nous avons cependant laissé de côté les reportations de sermons, dont quelques-unes sont incontestablement authentiques, les prières et les pièces analogues, en petit nombre d'ailleurs, qui ont peu ou point d'intérêt doctrinal et dont l'énumération détaillée aurait encombré, sans grand profit, notre tableau.

L'ensemble des écrits de notre liste est divisé en deux séries : les authentiques et les apocryphes. La première série contient quelques numéros que nous n'avons pas rencontrés dans les anciens catalogues des œuvres de Thomas d'Aquin, mais sur l'authenticité desquels il ne peut y avoir de doute, ainsi que nous l'établirons plus avant. La série des écrits authentiques et, dans la mesure où elle s'y prêtait, la série des écrits apocryphes ont été subdivisées par groupe de matières homogènes qui permettent, après un court usage, de trouver aisément un écrit quelconque.

En correspondance à chacun des ouvrages de la liste se trouvent les indications fournies par les catalogues que nous connaissons déjà. Une colonne est consacrée à chacun des quinze catalogues que nous avons étudiés. On a supprimé toutefois, pour gagner un peu d'espace, ceux de Hervord et de Pignon, qui ne sont que des doublets de la Tabula. Les autres sont groupés conformément à l'ordre de dépendance que nous avons constaté entre eux au cours de cette étude. Le catalogue type de chaque groupe a ses numéros en caractères gras, à raison du rôle principal qu'il joue à l'égard de ses dérivés. Les numéros dans chaque colonne ne sont autres que ceux dont sont affectés les articles de chacun des catalogues que nous avons édités. Quant aux catalogues dont nous avons omis la publication, nous avons utilisé leurs données, dans notre tableau, en les supposant numérotés d'après les principes que nous avons adoptés pour les autres. La dernière colonne du tableau renvoie aux tomes de l'édition de Vivès où est contenu l'ouvrage, ainsi qu'à la page à laquelle il commence.

Dans la même pensée d'utilité pour ceux qui consulteraient notre travail, ou qui pratiquent des recherches dans les œuvres de saint Thomas, nous faisons suivre notre tableau synoptique d'une liste alphabétique des *incipit* des écrits énumérés au tableau. L'*incipit* est pris d'une façon absolue, c'est-à-dire qu'il reproduit le début de l'ouvrage, lors même que le texte n'appartient pas à la rédaction de saint Thomas, ce qui arrive surtout dans les ouvrages qui sont des commentaires des textes classiques, ou qui commencent par un

texte scripturaire mis en épigraphe. Dans ce cas, nous faisons suivre ce premier *incipit* de celui du texte de l'auteur.

La liste des *incipit* porte une numérotation d'ordre. Le chiffre qui accompagne chaque *incipit* est celui de l'ouvrage correspondant dans la liste du tableau synoptique ; de même que, dans ce tableau, le chiffre qui suit chaque titre d'ouvrage est celui dont est affecté son *incipit* dans la seconde liste. De cette façon, lorsqu'on veut trouver un ouvrage inscrit au tableau synoptique, il suffit, quand on connaît l'*incipit* de l'ouvrage, de chercher ce dernier dans la seconde liste, où il est suivi du numéro qu'il occupe dans le tableau synoptique. Pareillement, lorsqu'on veut trouver un écrit quelconque dans l'édition Vivès, dont les tables, surtout pour les opuscules, sont lamentablement faites, on n'a qu'à recourir au tableau synoptique, qui renvoie, pour chaque ouvrage, au volume et à la page qu'il occupe dans cette édition.

Il aurait été utile, puisque nous sommes sur un terrain pratique, de constituer un second tableau synoptique analogue à celui que nous donnons, avec les diverses éditions des œuvres complètes de saint Thomas, afin d'établir une concordance et de faciliter les recherches pour les lecteurs qui possèdent d'autres éditions que celle de Vivès. Cela aurait été particulièrement profitable pour les opuscules qui portent des numéros d'ordre divers selon les éditions. Mais nous devons y renoncer présentement, moins pour ne pas trop nous écarter de l'objet propre de cette étude, que par défaut de ces différentes éditions, que nous n'avons pas sous la main.

La distinction des écrits en authentiques et apocryphes est basée sur les renseignements du catalogue officiel, dont nous avons établi la valeur, et sur quelques observations de détail que nous avons fournies au cours de ce travail. Nous justifierons plus avant l'admission de quelques pièces parmi les authentiques qui ne paraissent pas aux catalogues que nous avons étudiés.

La catégorie des écrits apocryphes est constituée par l'exclusion que leur donne le catalogue officiel. Mais la contre-épreuve peut être encore opérée autrement pour bon nombre d'entre eux, ainsi que nous le dirons plus avant. On peut donc accepter le tableau suivant comme un résultat d'ensemble auquel on peut se fier, jusqu'à démonstration du contraire.

AUTHENTIQUES	I					II						III	IV	Vivès	
I. Philosophie.	Off.	Harl.	Trev.	Ambr.	Rég.	Ptol.	Guid.	Rog.	Tocc.	Vall.	Ant.	Tab.	Col.		
a) *Commentaires sur Aristote.*															
1 In Periermeniam. 30	**49**	48	33	5	24	**66**	**38**	30	—	60	38	**2**	30	XXII	1
2 In Posteriores analyticorum. 59 . . .	**50**	49	32	4	25	**65**	**37**	29	—	61	37	**3**	31	XXII	103
3 In VIII libros Physicorum. 109 . . .	**51**	50	23	19	26	**11**	**26**	19	—	62	26	**41**	19	XXII	292
4 In III primos ll. de Caelo et Mundo. 122	**52**	51	24	20	28	**22**	**28**	21	—	63	28	**42**	20	XXIII	1
5 In II ll. de Generatione et Corrupt. 124	**53**	52	27	21	27	**23**	**29**	22	—	64	29	**44**	21	XXIII	267
6 In IV libros Meteororum. 27 . . .	**54**	53	25	22	29	—	**30**	23	—	65	30	**43**	22	XXIII	387
7 In I librum de Anima. 11	**70**	55	59	24,55	—	—	**22**	—	—	66	23	**45**	23	XXIV	1
8 In II et III libros de Anima. 74 . .	**55**	54	26	23	30	—	**31**	24	—	66	31	**45**	23	XXIV	55
9 In lib. de Sensu et Sensato. 98 . . .	**56**	56	28	27	31	—	**32**	—	—	67	32	**48**	24	XXIV	197
10 In l. de Memoria et Reminiscentia. 26	**57**	57	29	26	32	—	**33**	—	—	68	33	**47**	25	XXIV	269
11 In XII libros Metaphysicorum. 119 .	**59**	59	31	29	34	**13**	**27**	20	27	71	27	**49**	27	XXIV	333
12 In X lib. Ethicorum ad Nicom. 57. .	**60**	60	30	30	36	**12**	**34**	26	—	73	34	**50**	28	XXV	231
13 In IV primos lib. Politicorum. 123. .	**61**	61	—	31	35	**24**	**35**	27	—	74	35	**51**	29	XXVI	89
b) *Œuvres diverses.*															
14 De occultis operationibus naturae. 102	**2**	2	37	36	41	**26**	**46**	—	—	83	45	**9**	40	XXVII	504
15 De principiis naturae. 54	**4**	4	39	38	43	**4,29**	**39**	—	—	79	39	**8**	—	XXVII	480
16 De mixtione elementorum. 31 . . .	**18**	18	51	49	57	**48**	**72**	—	—	88	70	**5**	—	XXVII	502
17 De Aeternitate mundi. 127	**21**	21	54	51	60	**34**	**62**	—	—	58	60	**13**	39	XXVII	450
18 De motu cordis. 92	**19**	19	52	—	58	**45**	**47**	—	—	84	46	**12**	49	XXVII	508
19 De unitate intellectus. 121	**20**	20	53	50	59	**33**	**52**	—	30	87	50	**16**	—	XXVII	311
20 De substantiis separ. (De nat. Ang.). 97	**6**	6	35	40	45	**28**	**51**	—	17	55	49	**34**	—	XXVII	273
21 De ente et essentia. 93	**17**	17	50	48	56	**3,31**	**48**	—	—	91	47	**4**	55	XXVII	468
22 In lib. Boetii de Hebdomadibus. 72 .	**46**	45	21	14	21	—	**73**	—	21	38	71	**23**	15	XXVIII	467
23 In librum de Causis. 58	**58**	58	—	—	33	**61**	**36**	28	24	72	36	**53**	26	XXVI	514
24 De rege et regno = De regim. princip. 19	**5**	5	40	39	44	**44**	**60**	—	—	56	58	**54**	38	XXVII	336
25 De regimime Judaeorum. 35. . . .	**14**	14	—	47	53	**39**	**55**	—	—	57	53	**81**	—	XXVII	413

II. Ecriture sainte.	I					II						III	IV	Vivès	
a) *Ancien Testament.*	Off.	Harl.	Trev.	Ambr.	Rég.	Ptol.	Guid.	Rog.	Tocc.	Vall.	Ant.	Tab.	Col.		
26 In Iob. 120	—	69	14	12	16	**16**	**17**	15	12	27	17	**55**	4	XVIII	1
27 In IV primos nocturnos Psalterii. 40	**64**	64	61	—	15	—	**21**	—	11	28	21	**83**	—	XXVIII	228
28 In Cantica Canticorum. 126*bis*	**44**	43	—	—	19	—	**20**	18	—	32	20	**70**	57	XVIII	608
29 In Isaiam. 118	**41**	40	17	33	14	**70**	**16**	14	10	29	16	**56**	1	XVIII	668
30 In Ieremiam. 37	**42**	41	18	32	17	—	**18**	16	—	30	18	**57**	2	XIX	66
31 In Threnos. 33	**43**	42	19	34	18	—	**19**	17	—	31	19	—	3	XIX	201
b) *Nouveau Testament.*															
Glossa (Catena) super IV Evangelia.															
32 Super Matthaeum. 116	**31**	30	6	8	4	**6**	**5**	6	4	9	5	**58**	5	XVI	1
33 Super Marcum. 113	**32**	31	7	9	5	**7**	**6**	7	5	10	6	**59**	6	XVI	499
34 Super Lucam. 38	**33**	32	8	10	6	**8**	**7**	8	6	11	7	**60**	7	XVII	1
35 Super Iohannem. 137	**34**	33	9	11	7	**9**	**8**	9	7	12	8	**61**	8	XVII	381
Expositio super IV Evangelia.															
36 Super Matthaeum. 48	**35**	34	10	—	9	—	—	—	—	—	—	**62**	—	XIX	226
37 Super Marcum	**36**	35	11	—	10	—	—	—	—	—	—	**63**	—	—	
38 Super Lucam	**37**	36	12	—	11	—	—	—	—	—	—	**64**	—	—	
39 Super Iohannem. 138	**38**	37	13	—	12	—	—	—	—	—	—	**65**	—	XIX	669
40 Lectura super Matthaeum	**69**	70	66	—	—	—	**23**	—	—	14	22	**67**	—	—	
41 Lectura super Iohannem	**63**	63	60	—	8	**69**	**11**	10	8	13	11	—	—	—	
42 In omnes epistolas Pauli. 133	**62**	62	—	54	13	—	—	—	—	37	—	**84**	11	XX	377
a) ad Romanos. 63	**39**	38	15	16	—	68	**12**	11	9	16	12	—	9	XX	381
b) I^{m} ad Corinthios. 52	**40**	39	16	17	—	—	**13**	12	—	17	13	—	10	XX	603
c) II^{m} ad Corinthios. 50	**62**	39	—	—	—	—	**15**	—	—	—	15	—	—	XXI	58
d) ad Hebraeos. 53	**62**	39	—	—	—	—	**14**	13	—	26	14	—	—	XXI	561

III. Théologie.	I					II						III	IV	Vivès
	Off.	Harl.	Trev.	Ambr.	Rég.	Ptol.	Guid.	Rog.	Tocc.	Vall.	Ant.	Tab.	Col.	
a) *Théologie générale.*														
43 In IV libros Sententiarum. 34 . . .	**26**	25	1	1	1	**1**	**1**	1	1	1	2	**73**	32	VII-XI
44 In I lib. (secunda vice) Sententiarum .	—	—	—	—	—	**71**	**2**	—	—	2	3	—	—	—
45 Summa theologica. 90	**27**	26	5	7	2	**19**	**3**	2	2	3	1	**74**	13	I-VI
46 Compendium theol. (= De fide et spe). 6	**25**	24	—	—	39	**42**	**78**	—	14	44	76	—	36	XXVII 1
b) *Dogmatique.*														
47 De articulis fidei et sacramentis. 70. .	**24**	23	57	53	63	**36**	**66**	—	—	50	64	**33**	41	XXVII 171
48 In Dionysium de divinis Nominibus. 4	**45**	44	20	13	20	**59**	**75**	—	19	35	73	**68**	14	XXIX 374
49 In Boetium de Trinitate. 1	**47**	46	22	15	22	**60**	**74**	—	20	39	72	**66**	16	XXVIII 468
50 De fide et spe (= Compend. Theol.). 6 .	**48**	47	34	18	23	**42**	—	—	—	—	—	**24**	—	XXVII 1
c) *Morale.*														
51 De iudiciis astrorum. 94	**3**	3	38	37	42	**27**	**54**	—	—	89	52	**14**	47	XXVII 449
52 De sortibus. 71	**10**	10	44	44	49	**30**	**53**	—	—	59	51	**15**	50	XXVII 439
53 De forma absolutionis. 65	**11**	11	45	45	50	**49**	**71**	—	—	52	69	**30**	48	XXVII 417
54 De emptione et venditione 12. . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XXVIII 465
IV. Ecrits philosophico-théologiques.														
55 Quaestiones disputatae	**28**	27	2	2	37	—	**24**	4	13	5	24	**76**	17	XIV 313
a) De veritate. 86	*a*	*a*	*a*	*a*	*a*	**5***a*	*a*	*a*	*b*	*c*	*a*	*a*	*a*	XIV 313
b) De potentia 82	*b*	*b*	*b*	*b*	*b*	**21***e*	*b*	*b*	*a*	*a*	*b*	*b*	*c*	XIII 1
c) De spiritualibus creaturis. 84 .	—	—	—	—	*d*	**20***b*	*f*	*f*	—	*e*	*f*	*c*	*b*	XIV 1
d) De anima. 77	—	—	—	—	—	**15**	*c*	*c*	18	*f*	*c*	*d*	*e*	XIV 61
e) De unione Verbi incarnati. 85 .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	*b*	—	—	—	XIV 161
f) De malo. 80.	—	—	—	—	*e*	**20***c*	*e*	*e*	*c*	*d*	*e*	*f*	—	XIII 320
g) De virtutibus in communi. 88 .	*c*	*c*	*c*	*c*	*c*	**20***d*	*d*	*d*	—	*g*	*d*	*e*	*d*	XIV 178
h) De virtutibus cardinalibus. 87 .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XIV 296
i) De caritate. 78	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XIV 229

	I					II						III	IV	Vivès	
	Off.	Harl.	Trev.	Ambr.	Rég.	Ptol.	Guid.	Rog.	Tocc.	Vall	Ant.	Tab.	Col.		
j) De correctione fraterna. 79 . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	**29**	—	XIV	274
k) De spe. 83	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XIV	285
56 Quodlibeta. 76	**29**	28	3	3	38	**67**	**25**	5	15	6	25	**77**	18	XV	357
57 Responsio de articulis XXXVI. 45 . .	**13**	13	47	—	52	**38**	**58**	—	—	—	56	**79**	54	XXVII	256
58 Responsio de articulis XLII. 114 . .	**15**	15	48	—	54	**40**	**56**	—	—	53	54	**78**	53	XXVII	248
59 Responsio de articulis CVIII. 73 . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XXVII	230
60 Articuli iterum remissi. 128	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XXVII	832
61 Responsio de articulis VI. 13 . . .	**16**	16	49	46	55	**41**	**57**	—	—	54	55	**80**	—	XXVII	264
62 Responsio ad Bernardum abbatem. 112	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XXXII	834
V. Apologétique.															
63 Summa contra gentiles. 135	**30**	29	4	6	3	**14**	**4**	3	3	4	4	**75**	12	XII	1
64 De rationibus fidei. 10	**7**	7	41	42	46	**32**	**67**	—	—	51	65	—	51	XXVII	128
65 Contra errores Graecorum. 46 . . .	**12**	12	46	—	51	**37**	**59**	—	32	49	57	**82**	42	XXIX	344
66 Contra impugnantes Dei cultum. 32 .	**1**	1	36	35	40	**2,34**	**77**	—	31	48	74	**28**	35	XXIX	1
67 De perfectione vitae spiritualis. 108. .	**8**	8	42	41	47	**49**bis	**70**	—	16	46	68	**31**	37	XXIX	117
68 Contra retrahentes a relig. ingressu. 14	**9**	9	43	43	48	**47**	**76**	—	—	45	75	—	—	XXIX	157
VI. Droit canon.															
69 In I^{m} decretalem. 36	**22**	22	55	52	61	**35**	**68**	—	—	42	66	**40**	52	XXVII	424
70 In II^{m} decretalem. 23	**23**	22	56	—	62	—	**69**	—	—	43	67	—	—	XXVII	434
VII. Parénétique.															
71 Collationes dominicales. 29	**67**	67	64	—	—	—	**9**	—	—	15	9	—	—	XXIX	191
72 » de Pater noster. 62 . . .	**65**	65	62	—	—	—	**65**	—	—	41	63	**35**	43	XXVII	183
73 » de Credo in Deum. 21 . .	**66**	66	63	—	—	**52**	**63**	—	—	—	61	**37**	44	XXVII	203
74 » de Decem praeceptis. 130 .	**68**	68	65	—	—	**50**	**79**	—	—	47	77	**27**	45	XXVII	144

	I					II						III	IV	Vivès
	Off.	Harl.	Trev.	Ambr.	Rég.	Ptol.	Guid.	Rog.	Tocc.	Vall.	Ant.	Tab.	Col.	
VIII. Liturgie.														
75 Officium corporis Christi. 115 . . .	—	—	—	—	64	**18**	**10**	—	—	—	10	—	59	XXIX 335
APOCRYPHES.														
I. Philosophie.														
80 Introductoria ad logicam	—	—	—	—	—	**64**	—	—	—	—	—	—	—	—
81 Summa totius logicae. 56	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XXVIII 95
82 Super praedicamenta	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
83 De quatuor oppositis. 107	—	—	—	—	—	—	**41**	—	—	75	40	—	—	XXVII 520
84 De propositionibus modalibus. 95. .	—	—	—	—	—	**62**	**61**	—	—	76	59	—	33	XXVII 549
85 De natura syllogismorum. 111 . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XXVIII 63
86 De demonstratione. 2	—	—	—	—	—	—	**49**	—	—	78	—	—	—	XXVII 531
87 De inventione medii. 106	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XXVIII 161
88 De fallaciis. 91	—	—	—	—	—	**63**	**50**	—	—	77	48	**1**	34	XXVII 533
89 De universalibus. 18	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XXVIII 173
90 De natura accidentis. 104	—	—	—	—	—	**56**	—	—	—	—	—	**19**	—	XXVIII 1
91 De relatione.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	**20**	—	—
92 De natura generis. 105	—	—	—	—	—	**55**	—	—	—	—	—	**18**	56	XXVIII 5
93 De verbo (= de nat. verbi intellecti). 99	—	—	—	—	—	**53**bis	**45**	—	—	86	44	**26**	—	XXVII 268
94 De differentia verbi divini et humani. 3	—	—	—	—	—	—	**44**	—	—	85	43	—	—	XXVII 266
95 De natura materiae et dimen. interm. 69	—	—	—	—	—	**57**	**40**	—	—	80	—	**6**	—	XXVII 487
96 De pluralitate formarum. 110. . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	**17**	46	XXVIII 50
97 De natura loci. 5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XXVIII 165
98 De natura luminis. 20	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XXVIII 163
99 De tempore. 125	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XXVIII 42
100 De instantibus. 103	—	—	—	—	—	**53**	**43**	—	—	81	42	**21**	—	XXVII 512
101 De quo est et quod est. 39	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	**10**	—	XXVIII 609
102 De motoribus corporum caelestium. 81	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XXXII 658

	I					II						III	IV	Vivès
	Off.	Harl.	Trev.	Ambr.	Rég.	Ptol.	Guid.	Rog.	Tocc.	Vall.	Ant.	Tab.	Col.	
103 De fato. 75	—	—	—	—	—	**46**	**80**	—	—	82	78	**22**	—	XXVII 454
104 De principio individuationis. 100	—	—	—	—	—	**54**	**42**	—	—	90	41	**7**	—	XXVII 465
105 De motu progressivo animalium	—	—	—	28	—	—	—	—	—	—	—	**11**	—	—
106 De somno et vigilia. 28	—	—	—	25	—	—	—	—	—	69	—	**46**	—	XXIV 293
107 De somniis. 68	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XXIV 311
108 De divinatione per somnia. 24	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XXIV 325
109 De morte et vita	—	—	—	—	—	—	—	—	—	70	—	**52**	—	—
110 De sensu respectu singularium. 16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XXVIII 159
111 De intellectu et intelligibili. 117	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XXVIII 170
112 De potentiis animae et pecc. in ipsis. 132	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XXVIII 31
113 De beatitudine. 9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XXVIII 426
114 De virtutibus et vitiis. 89	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	**25**	—	XXVIII 551
115 De usuris in communi. 60	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XXVIII 575
116 Super Boetium de consolat. Philos. 67	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XXXII 425
117 Super Boetium de scholar. discipl. 126	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XXVI 571
118 De eruditione principum. 22	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XXVII 551
118bis De divinis moribus. 64	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XXVIII 395
118ter De praedestinatione. 42	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XXXII 87
II. Ecriture Sainte.														
119 Postilla in librum Geneseos. 41	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XXXI 1
119bis In Cantica canticorum	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XVIII 557
120 In Danielem expositio. 43	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XXXI 195
121 In libros Machabaeorum. 55	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XXXI 282
122 In septem Epistolas canonicas. 51	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XXXI 332
123 Super Apocalypsim. 139	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XXXI 469
123bis Super Apocalypsim. Exposit. IIa. 140	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XXXII 104

	I					II						III	IV	Vivès
	Off.	Harl.	Trev.	Ambr.	Rég.	Ptol.	Guid.	Rog.	Tocc.	Vall.	Ant.	Tab.	Col.	
III. Théologie.														
124 In IV Sententiar. ad Hanibaldum. 129	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XXX 1
125 Compendium theologicae veritatis 136	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
126 Supplement. III^ae Part. Sum. Theol. 25	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	V 579
127 De caelesti Hierarchia	—	—	—	—	—	—	—	—	—	33	—	**69**	—	—
128 De ecclesiastica Hierarchia	—	—	—	—	—	—	—	—	—	34	—	—	—	—
129 De mystica theologia	—	—	—	—	—	—	—	—	—	36	—	—	—	—
130 Super epistolas Dionysii	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
131 De humanitate Jesu Christi . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XXVIII 254
132 De venerabili sacramento altaris. 134	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XXVIII 183
133 De sacramento Eucharistiae. 49 . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8 (?)	—	—	—	XXVIII 242
134 Expositio missae. 44.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XXVIII 459
135 De dilectione Dei et proximi. 47 . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XXVIII 324
136 De officio sacerdotis. 96.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XXVIII 445
137 De modo confitendi. 101	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XXVIII 404
138 De genealogia B. M. Virginis . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	**39**	—	—
139 Expositio de Ave Maria. 8	—	—	—	—	—	**51**	**64**	—	—	40	62	**36**	—	XXVII 199
140 Expositio altera de Ave Maria. 7 . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XXXII 836
141 Super Magnificat	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	**38**	—	—
142 De adventu Antichristi. 131 . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XXVIII 610
143 De praeambulis ad ultimum judic. 17	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	XXVIII 629
144 De concordantiis in se ipsum. 66 . .	—	—	—	—	—	**58**	—	—	—	—	—	—	—	XXVIII 560
IV. Parenétique.														
145 Sermones de Angelis	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	**71**	—	—
146 Sermones de Quadragesima . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	**72**	—	—

LISTE DES « INCIPIT »

DES

ÉCRITS AUTHENTIQUES ET APOCRYPHES

1 Ab initio nativitatis investigabo... Naturales humanae. 49.
2 Ad habendum cognitionem de demonstratione. 86.
3 Ad intellectum hujus nominis quod dicitur verbum. 94.
4 Ad intellectum librorum beati Dionysii. 48.
5 Ad sciendum naturam loci considerari oportet. 97.
6 Aeterni Patris verbum sua immensitate. 46. 50.
7 Ave Maria gratia plena... Beatus Hieronymus in quodam sermone. 140.
8 Ave Maria gratia plena... Ista salutatio triplicem partem 139.
9 Beati qui habitant in domo tua... Domus Dei est aeterna beatitudo. 113.
10 Beatus Petrus apostolus qui promissionem. 64.
11 Bonorum et honorabilium notitiam... Sicut docet Philosophus. 7.
12 Carissimo in Christo fratri Jacobo Viterbiensi, lectori Florentino. 54.
13 Carissimo sibi in Christo fratri Gerardo Bisuntino. 61.
14 Christianae religionis propositum. 68.
15 Christus Jesus venit in hunc mundum... In verbis propositis. 131.
16 Circa considerationem sensus, quare sit singularium. 110.
17 Circa statum purgationis quae fiet per ignem. 143.
18 Circa universalia multiplex fuit et diversorum philosophorum opinio. 89.
19 Cogitandi mihi quid offerem regiae celsitudini dignum. 24.
20 Considerandum est de natura luminis. 98.
21 Credo in unum Deum. Primum quod est necessarum christiano. 73.
22 Cum pars illustris Ecclesiae sit coetus principum. 118.
23 Damnamus ergo et reprobamus... Exposita forma catholicae fidei. 70.
24 De divinatione vero quae in somnis fit... Determinato prius de somnio. 108.
25 Deinde considerandum est de singulis partibus poenitentiae. 126.
26 De memoria autem et memorari... Sicut Philosophus dicit, 10.

27 De primis quidem igitur causis... Sicut in rebus naturalibus nihil est. 6.
28 De somno autem et vigilia... In primo libro determinavit auctor. 106.
29 Dies autem appropinquavit... Potest intelligi hoc verbum. 71.
30 Dilecto sibi praeposito Lovaniensi... Diligentiae tuae. 1.
31 Dubium apud multos esse solet. 16.
32 Ecce inimici tui sonuerunt... Omnipotens Deus amator hominum. 66.
33 Ecce manus missa... Ex verbis istis quatuor. 31.
34 Ego sapientia effudi flumina... Inter multas sententias. 43.
35 Excellentiae vestrae recepi litteras. 25.
36 Firmiter credimus... Salvator noster discipulos. 69.
37 Hic est fratrum amator... Verba ista sunt Oniae. 30.
38 Induam caelos tenebris... Glossa. Inter cetera. 34.
39 In omnibus in quibus est compositio ex materia et forma. 101.
40 In omni opere suo... Verba haec dicuntur. 27.
41 In principio creavit... Liber iste Genesis. 119.
42 Instantissime rogasti me, charissime frater, 118 *ter*.
43 Intelligentia opus est in visione... Ad perstringendum breviter. 120.
44 In virtute sanctae crucis et sacramenti altaris. 134.
45 Lectis vestris litteris in eis inveni. 57.
46 Libellum ab Excellentia vestra mihi exhibitum. 65.
47 Magister, quod est mandatum... Hoc inquam, est maximum. 135.
48 Matthaeum ex Judaea... Evangelio Mattaei Hieronymus. 36.
49 Memoriam fecit mirabilium... Esca ista de qua loquitur. 133.
50 Ministri Dei nostri... In his verbis congrue tangitur. 42 *c*.
51 Missae sunt epistolae... Verba ista scripta sunt. 122.
52 Non abscondam a vobis... Sacramenti nomem dupliciter. 42 *b*.
53 Non est simili tui... In verbis istis exprimitur. 42 *d*.
54 Nota quod quoddam potest esse. 15.
55 Nova bella elegit Dominus... Ad aliqualem manducationem. 121.
56 Omnes homines natura scire desiderant. Scire autem. 81.
57 Omnis ars et omnis doctrina... Sicut dicit Philosophus in princ. Meth. 12.
58 Omnis causa primaria plus est... Sicut Philosophus dicit in X. Ethic. 23.
59 Omnis doctrina et omnis disciplina... Sicut dicit Philosophus. 2.
60 Omnis homo a natura non degenerans veritatem amat. 115.
61 Osculetur me osculo oris sui... Salomon inspiratus. 119 *bis*.
62 Pater noster qui es in caelis. Inter alias orationes. 72.
63 Paulus servus Jesu Christi... Haec epistola in duas partes dividitur. 42 *a*.
64 Perfecti estote... In sacra scriptura. 118 *bis*.
65 Perlecto libello a vobis exhibito. 53.
66 Pertransibunt plurimi et multiplex erit... In visione prophetica. 144.
67 Philosophiae servias oportet. 116.

68 Post hoc autem quaerendum est de somnio. Determinato de somno. 107.
69 Postquam de principiis sermo habitus est. 95.
70 Postulavit a me vestra dilectio ut de articulis. 47.
71 Postulavit a me vestra dilectio ut quid de sortibus. 52.
72 Praecurre prior in domum tuam... Habet hoc pivilegium sapientiae. 22.
73 Primo considerandum est quod ratio cuiuslibet. 59.
74 Quae igitur a prioribus... Postquam Aristoteles posuit. 8.
75 Quaeritur de fato an sit et quid sit, 103.
76 Quaesitum est de Deo, angelo et homine. 56.
77 Quaestio est de anima. 55 *d*.
78 Quaestio est de charitate. 55 *i*.
79 Quaestio est de correctione fraterna. 55 *j*.
80 Quaestio est de malo. 55 *f*.
81 Quaestio est de motoribus corporum caelestium. 102.
82 Quaestio est de potentia Dei. 55 *b*.
83 Quaestio est de spe. 55 *k*.
84 Quaestio est de spiritualibus creaturis. 55 *c*.
85 Quaestio est de unione Verbi Incarnati. 55 *e*.
86 Quaestio est de veritate. 55 *a*.
87 Quaestio est de virtutibus cardinalibus. 55 *h*.
88 Quaestio est de virtutibus in communi. 55 *g*.
89 Quatuor sunt virtutum species, scilicet prudentia. 114.
90 Quia catholicae veritatis doctor. 45.
91 Quia logica est rationalis scientia. 88.
92 Quia omne quod movetur necesse est habere motorem. 18.
93 Quia parvus error in principio magnus est in fine. 21.
94 Quia petisti ut tibi scriberem an liceret iudiciis astrorum uti. 51.
95 Quia propositio modalis a modo dicitur. 84.
96 Quia sacerdotis officium circa tria principaliter versatur. 136.
97 Quia sacris angelorum solemnis interesse. 20.
98 Quoniam autem de anima... Sicut Philosophus dicit in III de Anima. 9.
99 Quoniam circa naturam verbi intellectus. 93.
100 Quoniam duae sunt in homine. 104.
101 Quoniam fundamentum et ianua virtutum. 137.
102 Quoniam in quibusdam naturalibus corporibus. 14.
103 Quoniam omnem durationem concomitatur instans. 100.
104 Quoniam omnis cognitio humana a sensu incipit. 90.
105 Quoniam omnis creatura generis limitibus continetur. 92.
106 Quoniam principium syllogizandi. 87.
107 Quoniam quatuor sunt oppositiones ut dicitur in Praedicamentis. 83.
108 Quoniam quidam perfectionis ignari. 67.

109 Quoniam quidem intelligere... Quia liber physicorum. 3.
110 Quoniam sanctum est honorare veritatem. 96.
111 Quoniam scire est causam rei cognoscere. 85.
112 Reverendo in Christo patri domino Bernardo. 62.
113 Reverendo in Christo Patri Domino Hannibaldo. 33.
114 Reverendo in Christo Patri Fratri Johanni Mag. Ord. Fratr. Praed. 58.
115 Sacerdos in aeternum Christus Dominus. 75.
116 Sanctissimo ac Reverendissimo Patri Domino Urbano. 32.
117 Sciendum est quod de ratione eius quod est intelligere. 111.
118 Scribe visum... Ex verbis istis tria possunt. 29.
119 Sicut docet Philosophus in Politicis suis. 11.
120 Sicut in rebus quae naturaliter generantur. 26.
121 Sicut omnes homines naturaliter scire desiderant. 19.
122 Sicut Philosophus dicit in I Phys. tunc opinamur. 4.
123 Sicut Philosophus docet in II Phys. 13.
124 Sicut tradit Philosophus in III de Anima. 5.
125 Sicut vult Philosophus II Metaph. difficultas. 99.
126 Solum hominem nexum fore Dei et mundi. 117.
126 *bis* Sonet vox tua... In principio cuiuslibet libri. 28.
127 Supposito secundum fidem catholicam mundum ab aeterno. 17.
128 Tertius articulus est quod angeli movent coelestia. 60.
129 Transite ad me omnes... Inter ceteras doctrinas christianae religionis. 124.
130 Tria sunt homini necessaria ad salutem. 74.
131 Tunc videbunt Filium Hominis... In prima dominica Adventus. 142.
132 Ut adiutorium homini collatum. 112.
133 Vas electionis est mihi iste... Homines in Sacra Scriptura. 42.
134 Venite, comedite panem meum... His verbis Dominus nos invitat. 132.
135 Veritatem meditabitur guttur meum... Multitudinis usus. 63.
136 Veritatis theologicae sublimitas. 125.
137 Vidi dominum sedentem... Divinae visionis. 35.
138 Vidi Dominum sedentem... Verba proposita verba sunt. 39.
139 Vidit Jacob in somnis in scalam... Quatuor sunt causae. 123.
140 Vox Domini praeparantis... In his verbis diligenter. 123 *bis*.

IX

ÉCRITS AUTHENTIQUES INCONNUS AUX CATALOGUES

La distinction en écrits authentiques et en écrits apocryphes, établie dans le tableau général que nous venons de dresser, est basée sur les indications fournies par le catalogue officiel dont nous avons établi l'autorité exceptionnelle. Nous avons considéré comme apocryphes tout ce qui n'est pas admis par ce catalogue, car il nous déclare lui-même que ce qui n'est pas enregistré par lui ne doit pas être attribué à Thomas d'Aquin[1]. A la rigueur de cette donnée, on devrait donc considérer la liste officielle comme absolument définitive. Nous le pensons aussi en principe. Toutefois, quelle que soit l'autorité d'un document, la critique ne peut ni ne doit perdre ses droits.

En donnant l'exclusion à l'attribution d'autres ouvrages, les auteurs du catalogue officiel visent manifestement une série d'écrits qui circulaient sous le nom de Thomas d'Aquin, tels ceux que nous trouvons enregistrés déjà dans les catalogues plus anciens de la Tabula et de Ptolémée. Mais le catalogue officiel n'a pas la prétention de nous dire qu'il a enregistré le moindre fragment d'écriture sorti de la plume de Thomas d'Aquin. Sa liste vise, avant tout, les écrits qui circulaient dans le public à des fins d'ordre scientifique ou littéraire. Et s'il nous laisse clairement entendre que son énumération à ses yeux est complète, nous devons le croire, mais jusqu'à démonstration manifeste du contraire.

[1] *Supra*, p. 31.

Or, il est hors de doute que plusieurs pièces authentiques, mais en très petit nombre, sont demeurées inconnues à l'auteur du catalogue officiel, ou, étant connues de lui, sont restées en dehors de sa liste pour les raisons que nous aurons à dire. Nous examinerons donc les titres qu'une demi-douzaine de pièces possèdent à prendre rang parmi les écrits authentiques de saint Thomas, bien qu'il n'en soit pas fait mention au catalogue officiel. Nous devrons à cet effet entrer dans quelques considérations d'ordre historique relatives aux circonstances qui ont présidé à la composition de ces écrits.

De emptione et venditione ad tempus (n° 54 du tableau général). — L'édition romaine des œuvres de saint Thomas (1570) a publié, sous ce titre, une sorte de lettre-consultation qu'elle a placée parmi les ouvrages imprimés en petit texte, c'est-à-dire parmi les ouvrages douteux et apocryphes. Les éditeurs, néanmoins, n'ont pas hésité à déclarer cette pièce authentique : *et est absque dubio S. Thomae.* Barbavara, dans sa critique des opuscules du saint, se déclare aussi formellement en sa faveur : *Tractatus brevior est, sed in quo veram Divi Thomae effigiem agnosces.* Echard enregistre la déclaration des éditeurs romains, en constatant que les anciens catalogues sont muets sur cet écrit, et s'en remet au jugement des érudits. De Rubeis enregistre ce qu'ont dit ses prédécesseurs sans ajouter aucune appréciation personnelle [1].

Que le *De emptione et venditione ad tempus* soit authentique, c'est ce qu'une lecture superficielle suffirait seule à établir. Un examen un peu plus attentif ne fait que confirmer cette impression. Nous sommes ici en présence d'une lettre écrite par saint Thomas en réponse à une consultation qu'un de ses confrères lui avait demandée. Ce document rentre dans la catégorie assez nombreuse d'écrits similaires, composés pour répondre à des demandes sur des sujets très divers.

Bernard Guidonis a insisté sur ce fait qu'un bon nombre des opuscules de saint Thomas ont vu le jour de cette façon : « Scripsit etiam sanctus Thomas doctor diversos tractatus et libellos, ad instantiam diversarum personarum, quibus sicut ei mittebant dubia, dabat

[1] Quétif-Echard, *Script. Ord. Praed.*, I, 341 ; De Rubeis, *De gestis et scriptis*, Dissert. XX, cap. IV, n° 8.

ipse de veritate responsa [1]. » Ptolémée avait écrit de même avant Guidonis : « Scripsit quaedam Opuscula, secundum consultationes sibi factas a diversis principibus et personis [2]. »

Le petit écrit en question, étant une consultation sous forme de lettre, a l'avantage de contenir des données concrètes qui en marquent très clairement l'authenticité.

Tout d'abord la suscription : « Carissimo in Christo fratri Jacobo Viterbiensi, Lectori Florentino, Frater Thomas de Aquino, salutem. » L'auteur de la lettre nous est donc connu expressément. Un doute ne pourrait surgir qu'à cause des particularités historiques que renferme le document, ou la diversité de doctrine d'avec celle que nous connaissons de par ailleurs de Thomas d'Aquin. Or, tous ces détails ne font que confirmer l'indication formelle de la suscription.

Jacques de Viterbe, en effet, n'est pas un inconnu. C'était un dominicain du couvent de Viterbe, né peut-être dans cette ville. Son nom nous apparaît pour la première fois dans l'acte notarié de 1243 qui constate la bénédiction du cimetière des Frères Prêcheurs du couvent de Gradi, à Viterbe, par le légat apostolique Guillaume de Savoie, évêque démissionnaire de Modène (1233) [3]. Jacques est parmi les vingt-quatre religieux du couvent désignés comme témoins [4].

Au temps où saint Thomas d'Aquin répond à la consultation que Jacques de Viterbe lui avait demandée, celui-ci était lecteur au couvent dominicain de Santa-Maria-Novella, à Florence. C'est même par la seule indication fournie par saint Thomas que nous savons que Jacques remplit ces fonctions. On verra, par la nature de la consultation, qu'elle avait particulièrement sa raison d'être pour un professeur qualifié, habitant la capitale de la Toscane. La consultation de Thomas d'Aquin étant adressée à Jacques de Viterbe, vers 1262, c'est donc à cette date que ce dernier remplissait l'office de lecteur.

Quelques années plus tard, nous trouvons Jacques de Viterbe devenu procureur général de l'ordre. Il remplissait cet office lorsqu'il fut nommé, en 1270, archevêque de Tarente, où il mourut en 1273 [5].

[1] *Supra*, p. 69.
[2] *Supra*, p. 61.
[3] Eubel, *Hierarchia Catholica*, I, p. 370.
[4] Cristofori F. *Le tombe dei papi in Viterbo*, Siena, 1887, p. 114.
[5] Ughelli, *Italia sacra*, t. IX, p. 137 (édit. II[a]) ; *Bull. Ord. Praed.*, I, p. 537.

Jacques a dû occuper plusieurs années ses fonctions de procureur général. Son prédécesseur immédiat, semble-t-il, Paperono dei Paperoni, était sorti de charge lors de sa nomination à l'évêché de Foligno, le 27 juin 1265 [1]. C'est donc en 1265 que Jacques aurait commencé à remplir les fonctions de procureur général. Ce serait donc aussi avant cette date qu'il aurait occupé le poste de lecteur de Florence.

Nous savons par Thomas d'Aquin à la suite de quelles circonstances Jacques de Viterbe lui avait écrit. La consultation qu'il lui demande n'est autre que celle qui résultait de la conférence que Thomas avait eue d'abord avec l'archevêque élu de Capoue, et ensuite avec le cardinal Hugues. Nous sommes donc en présence d'un cas qui avait été porté à la curie romaine et qui avait été successivement examiné par saint Thomas avec deux hauts personnages de la cour [2]. Il est visible, par le contexte de la réponse, que la pétition sur la matière débattue était l'œuvre de Jacques de Viterbe. Nous sommes renseignés sur l'archevêque élu de Capoue comme sur le cardinal Hugues.

Le premier n'est autre que maître Marino d'Eboli, vice-chancelier de l'Eglise romaine de 1244 à 1251. Sa nomination à l'archevêché de Capoue, 13 janvier 1252, ne lui fit pas abandonner la cour pontificale. Il négligea de se faire consacrer et demeura au service des papes. Sa nomination fut renouvelée le 28 mai 1266, et il mourut en 1286 [3]. C'est au temps où Marino n'était encore qu'archevêque nommé de Capoue que Thomas d'Aquin le connut à la cour pontificale. Ils étaient d'ailleurs, semble-t-il, assez prochement apparentés [4];

[1] Masetti, *Monumenta et antiquitates*, Romae, 1864, I, p. 269 ; Eubel, *Hierarchia Catholica*, I, p. 266.

[2] « Recepi litteras vestras in quibusdam casibus, super quibus electi Capuani et meam sententiam petebatis, super collatione habita cum electo Capuano eodem, et post cum Domino Hugone cardinali. »

[3] Baumgarten P. M., *Von der apostolischen Kanzlei*, Köln, 1908, p. 76 ; Eubel, *Hierar. Cathol.*, I, p. 170. Il existe aux archives du Vatican une *Collectio Marini de Ebolo* (Arm. 31, n° 72).

[4] L'archevêque Marino d'Eboli doit être le frère ou le neveu du Marino d'Eboli à qui Innocent IV remet le comté d'Acerra (25 nov. 1252). Ce Marino avait épousé Adelasia, cousine germaine de saint Thomas. (*Mon. Ger. Hist. Ep. Rom. Pont.*, III, p. 143 ; P. Pellegrini-F. Scandone, *Pro Roccasecca patria di S. Tommaso d'Aquino*, Napoli, 1903, à la *Tavola genealogica*). C'est aussi par l'intermédiaire de l'élu de Capoue qu'Urbain IV confère des privilèges (2 juillet 1264) à Aymon d'Aquin, frère de saint Thomas (*Registres d'Urbain IV*, éd. Guiraud, t. II, p. 324).

tout au moins leurs familles étaient-elles alliées. C'est à tort qu'on indique quelquefois Marino d'Eboli comme dominicain [1].

Le cardinal Hugues de Saint-Cher, du titre de Sainte-Sabine, était le premier dominicain élevé au cardinalat (1244). Après avoir rempli une importante légation en Allemagne (1251-1253), il était revenu à la cour pontificale, où son autorité était très considérée. Il mourut le 19 mars 1263, à Orvieto, dont Urbain IV faisait alors sa résidence [2]. La conférence avec le cardinal Hugues, mentionnée par saint Thomas d'Aquin, peut tomber plus ou moins antérieurement à la mort de Hugues de Saint-Cher. Comme différentes données, qu'il serait hors de propos de discuter ici, semblent établir que Thomas d'Aquin ne s'est pas trouvé à la curie pontificale avant l'automne de 1261, la composition du *De emptione* tomberait donc entre la fin de 1261 et le commencement de 1263, c'est-à-dire, selon la plus grande probabilité, en 1262.

La consultation donnée par Thomas d'Aquin vise une question d'ordre éminemment pratique : les conditions qui président aux contrats d'achat et de vente. Florence était de plus en plus, depuis le commencement du siècle, une ville d'industrie et de commerce drapiers. Ses marchands étaient célèbres dans toute l'Europe par leur savoir-faire et leur richesse [3]. On comprend que Jacques de Viterbe, professeur dans le couvent le plus célèbre de la ville, devait souvent, ainsi que ses confrères, donner des solutions de cas de conscience, rendus d'autant plus épineux que les affaires avaient une vie intense à Florence, et que l'Eglise se montrait intraitable en matière d'usure [4].

Aucun écrit du Docteur angélique ne nous le montre plus en contact avec les réalités de la vie courante et les préoccupations économiques de son temps que cette brève consultation ; et elle

[1] Chevalier, *Répertoire*, Bio-Bibl., 2me édit., col. 3082.

[2] Sassen J. H. H., *Hugo von Saint-Cher. Seine Tätigkeit als Kardinal*, 1244-1263. Bonn, 1908.

[3] Villari P., *I primi due secoli della storia di Firenze*, Firenze, 1898, t. I, p. 273 et suiv. (Il commercio et la politica delle arti maggiori in Firenze.)

[4] Lessel K., *Die Entwicklungsgeschichte der kanonisch-scholastichen Wucherlehre im 13 Jahrhundert*, Luxemburg, 1905. Sur la doctrine de saint Thomas, touchant le terme des payements, p. 56 et suiv. La doctrine parallèle du *De emptione et venditione ad tempus* se trouve dans la *Somme théologique*, IIa IIae, q. 78, a. 2, *ad septimum*.

est une indication positive que Thomas d'Aquin était peut-être moins exclusivement confiné dans le domaine des études spéculatives que l'ensemble de ses œuvres tend à le faire croire. Je ne sache pas que les historiens qui ont écrit sur Florence et l'économie politique au moyen âge aient utilisé ce document. Il mérite, au premier chef, de prendre place dans l'histoire de Florence et de sa vie commerciale.

Responsio ad Bernardum, abbatem Casinensem [1] (n° 62 du tableau général). — Cette pièce, comme la précédente, est une brève consultation. Elle fut donnée par saint Thomas à l'abbé du Mont-Cassin, au moment où le célèbre docteur passait à Aquin, en route pour le concile de Lyon.

Ce document est écrit sur les marges d'un manuscrit des *Morales* de saint Grégoire sur Job, qui appartient à l'abbaye du Mont-Cassin et porte la cote n° 82 ; il occupe les pages 320-322. Il fut découvert par Dom Luigi Tosti, abbé du monastère, qui le publia avec une étude et un fac-similé [2]. Tosti, à la suite de A. Uccelli qu'il avait consulté, reconnaît dans la lettre transcrite en marge des *Morales* l'écriture même de saint Thomas d'Aquin. On peut soulever quelque doute au premier abord, surtout si l'on rapproche cette écriture de celle de l'autographe de la *Somme* contre les Gentils de la bibliothèque du Vatican [3]. Mais l'écriture de la *Somme* est une cursive extrêmement rapide pour l'usage personnel ; elle est illisible pour le commun des lecteurs. L'écriture de la consultation est d'une écriture plus soignée. Celle-ci est d'ailleurs postérieure à la première d'une douzaine d'années. On comprend que dans ces conditions la comparaison soit assez difficile. Je suis porté à croire cependant que la lettre à l'abbé Bernard est de la main de saint Thomas. Si un scribe avait transporté sur les marges des *Morales* de saint Grégoire

[1] *S. Thomae opera*, éd. Vivès, t. XXXII, p. 832.

[2] *Thomae Aquinatis propria manu scripta epistola ad Bernardum abbatem Casinensem*, typis Montis Casini, 1875. Edité aussi dans la *Bibliotheca Casinensis*, Mont-Cassin, 1875, t. II. Cette étude se retrouve également (sans le fac-similé) dans les *Scritti vari* de L. Tosti, Roma, 1890, t. II, p. 19 et suiv.

[3] Ucelli en a donné un fac-similé en tête de son volume : *S. Thomae Aquinatis Summa de veritate catholicae Fidei contra Gentiles*, Romae, 1878. F. Steffens a aussi reproduit une des pages du même manuscrit qui se trouve à la Bibliothèque Ambroisienne de Milan. *Lateinische Paläographie*, Trier, 1909, feuille 95.

une copie de la lettre de saint Thomas d'Aquin, il l'eut fait avec plus de soin. Il semble bien que nous sommes ici en présence d'une écriture d'auteur. Les passages soulignés de traits irréguliers et peu sûrs, ceux dont l'encre a blanchi parce que l'écrivain n'a pas pris garde que sa plume n'avait pas assez d'encre, et quelques autres particularités indiquent une écriture d'autographe. En outre, saint Thomas répondant à l'abbé Bernard que puisqu'il ne peut pas entretenir de vive voix les moines du Mont-Cassin sur ce qui fait l'objet de la consultation, il sera bon qu'il lui réponde par écrit, et que cela servira, non seulement aux religieux présents, mais aussi aux religieux à venir, on comprend que Thomas ait écrit son éclaircissement à côté du texte qui faisait difficulté, l'abbé Bernard lui ayant vraisemblablement envoyé le volume de saint Grégoire pour qu'il eût sous les yeux le passage du texte controversé. On peut donc tenir, jusqu'à démonstration du contraire, que nous sommes en présence d'un écrit autographe de saint Thomas.

La lettre de saint Thomas à l'abbé Bernard nous fournit d'intéressantes données historiques. Elles sont contenues surtout dans les premières lignes que nous transcrivons.

« Au Révérend Seigneur dans le Christ, Bernard, par la grâce de Dieu abbé du Mont-Cassin, frère Thomas d'Aquin, son fils dévoué, toujours et partout prêt à lui obéir.

« J'aurais souhaité, vénéré Père, satisfaire de vive voix à l'assemblée des Frères qui se scandalisent des paroles de l'illustre docteur saint Grégoire, mais la longueur de l'office divin et la durée du jeûne m'en ont empêché. Il sera peut-être utile que je mette cela par écrit pour le profit des religieux présents et de ceux qui viendront plus tard. Je crois que ce n'est pas sans une attention spéciale de la Providence que vos lettres me sont parvenues à Aquin, au cours de mon voyage en Gaule, puisque c'est ici que le bienheureux Maur, disciple de saint Benoît, envoyé par lui en Gaule, mérita de recevoir d'un si saint Père une lettre et de pieux cadeaux. »

On sait combien de liens rattachaient Thomas d'Aquin à la célèbre abbaye du Mont-Cassin. Il semble aussi avoir été très lié avec l'abbé Bernard (1263-1282) [1]. Dans un diplôme du 27 décembre 1270,

[1] Sur Bernard Ayglier, originaire de Lyon : Tosti, *S. Thomae... epistola*, p. IV, note 2 ; *Regesti Bernardi I abbatis Casinensis fragmenta ex archivo Casinensi*, Romae, 1890. Il est indiqué à tort comme cardinal dans Chevalier,

au temps où Thomas d'Aquin enseignait pour la seconde fois à l'Université de Paris, l'abbé du Mont-Cassin accorde aux Frères Prêcheurs d'établir une maison et une église dans la ville de San Germano qui relevait de sa juridiction, et cela non seulement à raison des liens qui rattachent les Prêcheurs à l'ordre bénédictin, mais encore à cause de ce que mérite l'affection de ses très chers amis Fr. Thomas d'Aquin et Fr. Troiano, de l'ordre des Prêcheurs [1]. L'amitié de l'abbé Bernard et de saint Thomas était donc déjà ancienne.

Dans sa lettre, Thomas s'excuse, pour ne pas monter à l'abbaye, sur la longueur de l'office et le temps du jeûne : deux circonstances qui ont leur explication dans le fait que l'on était en carême. La septuagésime tombait, en 1274, le 28 janvier. Thomas étant mort le 7 mars suivant, après un séjour d'un mois à l'abbaye de Fossanuova, précédé d'un arrêt de moins d'une semaine chez sa nièce Françoise, comtesse de Cecano, la lettre de Thomas d'Aquin a été écrite les derniers jours de janvier ou les premiers jours de février 1274.

Enfin, en *post-scriptum* à sa lettre, saint Thomas écrit : « Frère Raynald se recommande à vous ». On a reconnu à ce nom Raynald de Piperno, l'inséparable compagnon de Thomas d'Aquin.

La consultation demandée par l'abbé Bernard à saint Thomas avait été provoquée par le trouble que jetait, parmi plusieurs moines du Mont-Cassin, un passage des *Morales* de saint Grégoire, relatif à la conversion des pécheurs et à la prescience divine. Thomas élucida le doute conformément à sa doctrine connue sur la matière. Il le fit avec une sobriété et une précision qui témoignent de sa maîtrise habituelle, et qui nous montre aussi que le grand Docteur, quelques semaines à peine avant sa mort, conservait toute la lucidité de son admirable génie.

Sa réponse à l'abbé du Mont-Cassin est, selon toutes les probabilités, la dernière page doctrinale écrite par la main de Thomas

Répertoire, Bio-Bibl., 2e éd., col. 400. Son frère était archevêque de Naples (1266-1281), Eubel, *Hierarchia Catholica*, I, p. 376.

[1] « Hinc est quod prefato predicatorum ordini ob honorem Dei et venerabilis viri fratris Thomasii de Aquino ac religiosi viri fratris Troiani de eodem predicatorum ordine karissimorum amicorum nostrorum promerente dilectione, edificandi domum et Ecclesiam in civitate nostra Sancti Germani... liberam concedimus facultatem. » Tosti, *S. Thomae Aquinatis epistola*, p. IX, n. 1.

d'Aquin. Elle semblait revenir de droit à cette illustre maison où, enfant, il avait été offert par les siens à l'oblature bénédictine. C'est là qu'il avait appris à lire et à écrire ; là aussi que, plus tard, alors qu'il était déjà Frère prêcheur, Innocent IV lui avait proposé en vain de devenir un puissant abbé, en face du vieux manoir de ses ancêtres.

Il peut paraître surprenant que Raynald de Piperno, dont on sait le culte pour les écrits de son maître, n'ait pas recueilli la lettre à l'abbé Bernard, d'autant plus qu'il était présent quand Thomas d'Aquin l'écrivit. Mais il est vraisemblable que cette lettre a été omise à raison des données d'ordre privé qu'elle renferme. En tout cas, quelle que soit la cause qui en a empêché l'introduction dans le catalogue officiel, on voit, par cette lettre comme par la précédente à frère Jacques de Viterbe, que l'exclusion donnée par le catalogue officiel aux écrits qu'on pourrait attribuer à tort à saint Thomas vise, avant tout, la littérature apocryphe qui circulait déjà sous son nom, et aucunement des écrits d'ordre privé, demeurés inconnus du public à raison de leur destination particulière. La même observation vaut pour le document suivant dont nous allons maintenant parler.

Responsio ad Fr. Joannem Vercellensem, Generalem Magistrum ordinis Praedicatorum, de articulis centum et octo sumptis ex opere Petri de Tarantasia[1] (n° 59 du tableau général). — C'est sous ce titre que la première édition des œuvres complètes de saint Thomas (Rome, 1570, t. XVII) publie une autre consultation attribuée au Docteur angélique. Elle serait une réponse à une critique portant sur cent huit points de doctrine tirés des commentaires de Pierre de Tarentaise sur le Maître des Sentences. Le maître général de l'ordre, Jean de Verceil (1264-1283), aurait demandé à Thomas d'Aquin son avis sur le bien ou mal fondé de la critique relative à Pierre de Tarentaise.

La première édition des œuvres complètes a placé cette pièce parmi les écrits douteux. Echard en rejette l'authenticité par cette raison vraiment futile : Il semble que cette consultation a été écrite après la mort de Pierre de Tarentaise, mort lui-même une année après saint Thomas ; si elle avait été composée du vivant de Pierre

[1] *Opera*, éd. Vivès, t. XXVII, p. 230.

de Tarentaise, il se serait chargé lui-même de résoudre les doutes [1]. De Rubeis ne fait que suivre Echard [2]. Ce jugement de nos deux critiques est vraiment trop sommaire.

Il semble bien que le manuscrit utilisé par l'édition romaine portait l'information qu'elle nous a fournie. Or cette information est trop explicite pour être due à un de ces accidents qui font attribuer d'ordinaire un apocryphe à un auteur ; la consultation est de Thomas d'Aquin, elle est adressée au Maître général de l'ordre, Jean de Verceil, et elle est relative à divers points de doctrine de Pierre de Tarentaise.

Le manuscrit du fonds de Saint-Victor qui fait partie du fonds latin de la Bibliothèque nationale de Paris, et qui a été utilisé par Fretté pour l'édition de saint Thomas de Vivès, porte en titre : *Explanatio dubiorum de dictis cujusdam edita a Fratre Thoma de Aquino* [3]. Saint Thomas étant simplement qualifié du titre de frère, il est visible que le manuscrit est antérieur à la date de canonisation, c'est-à-dire à l'année 1323. Il a donc une notable autorité. La forme même du titre, qui laisse ignorer qu'il s'agit de la critique des doctrines de Pierre de Tarentaise, inspire elle-même confiance, car on comprend que cette consultation n'était pas destinée au public.

Le fait que le Maître général ait consulté Thomas d'Aquin sur une question d'ordre doctrinal est très naturel. Nous savons, non seulement que Thomas a fourni d'assez nombreuses consultations théologiques, mais encore l'une d'elles lui a été incontestablement demandée par le même Maître général Jean de Verceil. C'est elle qui porte le n° 58 dans le tableau général que nous avons déjà dressé [4].

Il est vrai que la consultation relative à Pierre de Tarentaise ne porte pas d'introduction signalant les circonstances qui l'ont motivée ; mais l'on comprend aisément qu'on l'ait supprimée dès l'origine, si elle a existé, à raison du caractère spécialement délicat de la consultation, Pierre de Tarentaise occupant une haute situation dans l'ordre, peut-être même dans l'Eglise, quand elle fut rédigée. Une lettre de Thomas d'Aquin pouvait d'ailleurs accompagner sa consultation.

[1] Quétif-Echard, *Scriptores Ord. Praed.*, I, p. 33.
[2] *De Gestis et Scriptis*, Diss, XVIII, cap. 1, n° 2.
[3] Fretté a négligé d'indiquer, ici comme ailleurs, la cote du manuscrit.
[4] *Opera*, éd. Vivès, t. XXVII, p. 248.

Malgré l'état un peu énigmatique sous lequel le document nous est parvenu, il est aisé d'en saisir la nature par son contenu. Nous voyons, par la façon de parler de Thomas d'Aquin au cours de sa réponse, qu'un recueil de cent huit propositions ou passages des commentaires de Pierre de Tarentaise sur le Maître des Sentences avait été dressé par quelqu'un qui nous est inconnu, et soumis à une critique assez dure. Thomas d'Aquin, dans son jugement de la censure, se montre parfois sévère à l'égard du critique et déclare, une fois ou l'autre, les accusations calomnieuses. Parfois il concède que Pierre de Tarentaise s'est mal exprimé. Le plus souvent il distingue les divers sens que peut offrir la doctrine incriminée et montre comment elle peut être soutenue. Dans ce référé nous retrouvons, autant que nous pouvons en juger, le vrai saint Thomas d'Aquin. Nous sommes mis en présence de son style, de sa doctrine et de sa bienveillance intellectuelle. Thomas interprétait un peu la pensée de son confrère comme celle d'Aristote et de saint Augustin.

La censure qui avait été faite de certaines idées de Pierre de Tarentaise, et qui provoqua la consultation de Thomas d'Aquin, venait-elle de quelqu'un de l'ordre ou du dehors ? C'est ce qu'il est difficile de dire avec sécurité. Le mouvement doctrinal, créé au sein de l'ordre et du monde scolaire par Albert le Grand et Thomas d'Aquin, mettait Pierre de Tarentaise un peu en retard. Des réserves pouvaient être faites sur un certain nombre de ses formules qui manquaient de clarté et de précision. Pierre de Tarentaise, en effet, dans ses commentaires sur le Maître des Sentences, n'a pas une doctrine personnelle bien caractérisée. Il rapporte surtout les opinions émises sur chaque sujet, et, avec un éclectisme extrêmement libéral, indique les réponses qu'il faut donner selon les diverses positions que l'on accepte.

Je suis peu porté cependant à admettre que l'auteur des critiques fût un frère prêcheur. C'est parce que l'attaque était venue du dehors que le maître général de l'ordre y attachait assez d'importance pour demander l'opinion de Thomas d'Aquin sur la question. Nous sommes vraisemblablement ici en présence d'un de ces écrits polémiques qui devaient naître si nombreux, plus tard, à propos des doctrines mêmes de saint Thomas.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas douteux que les doctrines qui avaient soulevé une polémique appartenaient à Pierre de Tarentaise. Fretté, dans l'édition de Vivès, a vérifié les dix-neuf premières ques-

tions sur les commentaires de Pierre de Tarentaise et a renvoyé aux passages visés.

Il n'est pas aisé de déterminer la date exacte de la consultation donnée par Thomas d'Aquin à Jean de Verceil. Elle est postérieure à la nomination de Jean de Verceil, comme maître général de l'ordre, qui eut lieu en 1264[1]. Nous connaissons aussi la date d'une autre consultation fournie par saint Thomas au même Jean de Verceil, et que le catalogue officiel a insérée (n° 58 du tableau général). Elle est du 2 avril 1271[2]. Il se pourrait que l'une et l'autre soient rapprochées quant au temps de leur rédaction.

Quant à Pierre de Tarentaise dont la doctrine a été l'occasion de l'écrit en question, nous en dirons deux mots seulement pour définir ses rapports personnels avec Thomas d'Aquin.

On fait naître Pierre de Tarentaise vers 1225. Il est donc du même âge que saint Thomas. Il est entré très jeune chez les Prêcheurs et a appartenu au couvent de Lyon. Nous ignorons tout de sa vie jusqu'au moment de sa nomination à une des deux chaires de théologie que l'ordre desservait à Paris. Les dates qui limitent son enseignement universitaire ne nous sont pas connues directement, mais on peut presque sûrement les déduire de diverses données. Pierre occupa sa chaire pendant sept années scolaires, de l'automne 1258 à l'été de 1265[3]. Et comme, avant sa promotion à

[1] Quétif-Echard, *Script. Ord. Praed.*, t. I, p. 210 ; Mothon P., *Vita del B. Giovanni da Vercelli*, Vercelli, 1903, p. 176.

[2] De Rubeis, *De gestis et scriptis*, Diss. XVIII, cap. 3.

[3] Nous savons qu'au commencement de l'année scolaire 1255, les deux titulaires des chaires étaient frère Bonhome et Hélie Bruneti (*Chart. Univ. Paris.* I, pp. 244, 280, 285, 286, 292). Thomas d'Aquin, qui devait recevoir la maîtrise et commencer ses leçons à l'automne de 1255, ne prit possession de sa chaire qu'au commencement de 1256 (*l. c.*, p. 307), il l'occupa jusqu'à l'été de 1259. Au mois de juin de cette année Pierre de Tarentaise est déjà maître (*l. c.*, p. 385). Il a donc commencé au plus tard ses leçons comme maître à l'automne de 1258. D'autre part Florent et Hugues de Metz, ayant été nommés maîtres après 1255 et avant Pierre de Tarentaise, on ne peut guère placer avant l'automne de 1258 les débuts de ce dernier comme maître (Denifle, *Archiv. f. Litt. und Kirchengesch.*, II, p. 171). Pierre fut régent de son école un bon nombre d'années et jusqu'à son provincialat (*l. c.*, p. 182 ; *Mon. Ger. Hist. SS.*, XXVII, p. 200 : « In theologia 12 annis Parisius rexit, post factus provincialis. » Le chiffre de 12 années est inexact). On place en 1264 ou 1265 le premier provincialat de Pierre de Tarentaise.

la maîtrise en théologie, le candidat devait enseigner pendant deux ans les Sentences, Pierre de Tarentaise a exercé cet office pendant les deux années scolaires précédentes, c'est-à-dire de 1256 à 1258. Les commentaires sur les Sentences de Pierre Lombard sont le fruit de cet enseignement. Pierre occupa sa chaire jusqu'en 1264 ou plus probablement jusqu'en 1265, alors qu'il fut élu provincial de la province de France. Il cessa son nouvel office en 1267, pour le reprendre en 1269, et le continuer jusqu'à sa nomination à l'archevêché de Lyon, 6 juin 1272. Il devint cardinal évêque d'Ostie et de Velletri l'année suivante. Enfin élu pape à Arezzo, le 21 janvier 1276, sous le nom d'Innocent V, il mourut à Rome le 22 juin de la même année [1].

Thomas d'Aquin ayant vécu au couvent de Saint-Jacques de Paris de 1252 à 1259 et de 1269 à 1272, a été plusieurs années en contact avec Pierre de Tarentaise. Il l'a été plus particulièrement au cours de 1256-1259. Pendant les deux premières années scolaires 1256-1258, Pierre de Tarentaise faisait l'office de bachelier dans l'une des deux écoles, et l'autre était régentée par Thomas d'Aquin ; et durant l'année scolaire 1258-1259, ils furent collègues dans la direction de l'une et l'autre école du couvent de Saint-Jacques.

Officium de Festo Corporis Christi (n° 75 du tableau général). — On ne dispute plus aujourd'hui sur la légitimité de l'attribution de l'office du Saint-Sacrement à Thomas d'Aquin. Cela fut jadis l'objet de nombreuses polémiques. Il y eut chez quelques objectants un peu de malveillance et chez tous une connaissance insuffisante de la documentation historique qui établit les titres indiscutables de saint Thomas sur l'office que récite l'Eglise catholique le jour de la fête du *Corpus Christi*. Les historiens dominicains n'eurent pas de peine à démontrer l'authenticité de ce merveilleux morceau liturgique [2].

[1] *Vie du Bienheureux Innocent V*, Rome, 1896 ; Quétif-Echard, *Scriptores Ord. Praed.*, I, p. 350 ; Chapotin D., *Histoire des Dominicains de la province de France*, Rouen, 1898, *passim.* ; Mortier A., *Histoire des Maîtres généraux de l'ordre des Frères Prêcheurs*, Paris, 1903, t. I et II ; Chevalier, *Répertoire*, Bio-Bibl., 2e éd., col. 2259.

[2] Alexander Natalis, *Dissertationes historicae et criticae, quibus officium venerabilis sacramenti sancto Thomae vindicatur*... Parisiis, 1680 ; Quétif-

Qu'il nous suffise ici, maintenant que nous sommes au clair sur les catalogues des écrits de saint Thomas et les sources dont ils sont tirés, de rappeler la base historique de l'attribution. Ce sont deux disciples de saint Thomas, qui ont vécu avec lui, Ptolémée de Lucques, qui a été en outre son confesseur, et Guillaume de Tocco, qui a conduit l'enquête préparatoire du procès de canonisation, qui nous fournissent les témoignages les plus explicites[1]. Bernard Guidonis, un contemporain des deux précédents, et Jean de Colonna, qui écrit peu après, sont tout aussi affirmatifs[2]. On peut lire ces textes dans les catalogues que nous avons transcrits plus haut. On trouvera aussi chez les auteurs dominicains que nous avons indiqués et ailleurs[3], la suite de la tradition historique, qui du reste importe peu, après les témoginages irrécusables des écrivains anciens.

On est en droit cependant de s'étonner que le catalogue officiel, c'est-à-dire le catalogue du procès de canonisation ne fasse pas mention de l'office du Saint-Sacrement dans la suite des œuvres de saint Thomas. On peut donner deux raisons de ce fait. On pourrait dire que le catalogue enregistre seulement des œuvres scientifiques ou scolaires. Mais je ne pense pas que ce soit là le vrai motif de l'omission. Urbain IV, nous le savons par des autorités indiscutables, avait commis à Thomas d'Aquin la composition de cet office, de même qu'il lui avait demandé d'autres travaux, tel l'Exposition continue (*catena aurea*) sur les quatre Evangiles et le Traité contre les erreurs des Grecs, au temps où Thomas resta près de la curie romaine. Mais l'office du Saint-Sacrement étant entré dans la liturgie ecclésiastique par son imposition à l'Eglise universelle, ce travail cessait d'être une propriété privée, et il ne convenait pas qu'il fût revendiqué, dans les actes officiels, comme le bien propre de Thomas d'Aquin. Que l'on connût à Naples, en 1319, lors de la déposition de Barthélemy de Capoue, laquelle contint le catalogue en question, les droits d'auteur de saint Thomas, c'est ce qui ne peut faire l'ombre d'un doute, puisque l'affaire du procès a été conduite par Guillaume

Echard, *Script. Ord. Praed.*, I, p. 340 ; De Rubeis B., *De gestis et scriptis*, Diss. XX, cap. I-IV ; Touron A., *La Vie de saint Thomas d'Aquin*, Paris, 1737, p. 704 et suiv.

[1] *Supra*, pp. 60 (18), 80 (23).

[2] *Loc. cit.*, pp. 68 (10), 99 (59).

[3] Douais C., *Les Frères Prêcheurs en Gascogne*, 1885, p. 52 et suiv.

de Tocco, et que celui-ci, dans sa légende de saint Thomas, rédigée en même temps, lui attribue sans ombre d'hésitation la paternité de l'office de la fête du *Corpus Christi* [1].

C'est par ses lettres encycliques du 11 août 1264 qu'Urbain IV institue la fête du Saint-Sacrement dans la chrétienté entière [2] ; et dans les lettres du 8 septembre de la même année, à la Bienheureuse Eve qui avait été la promotrice de cette fête, il déclare adjoindre le nouvel office dont on doit faire usage à l'avenir [3]. C'est donc à l'année 1264 qu'il faut rattacher la composition de ce chef-d'œuvre liturgique.

Quaestiones disputatae (n° 55 du tableau général). — Il n'y a pas de doute sur l'authenticité des *Questions disputées*. Ces écrits cependant se composant de pièces diverses, ils ne paraissent pas toujours aux catalogues accompagnés de l'énumération de leurs parties. Quelques questions même ne sont enregistrées nulle part. On pourrait donc soulever quelques difficultés sur l'authenticité de l'une ou de l'autre des parties des *Questions disputées*.

Pour entendre ce problème de critique, il faut savoir que les maîtres des écoles du moyen âge tenaient, en dehors de leurs leçons ordinaires, une leçon consacrée à discuter sur un sujet déterminé, proposé à l'avance par le maître et à la discussion duquel ses étudiants et ceux d'autres écoles avec leurs maîtres prenaient part.

[1] Le texte de Ptolémée relatif à la composition de l'office du Saint Sacrement présente une particularité de lecture que je dois signaler, parce qu'elle a embarrassé quelques critiques. Ptolémée parlant de l'office écrit : quod est secundum quod fecit ad petitionem Urbani. On pourrait aisément entendre que c'est un second office qu'il a encore composé à la demande du pape. Le sens est que c'est la seconde chose, c'est-à-dire le second ouvrage que Thomas a fait par ordre d'Urbain. Ptolémée avait en effet annoncé plus haut que Thomas avait composé un bon nombre d'ouvrages par ordre du pape, mais deux en particulier. Le premier était l'Exposition continué sur les Evangiles. Parlant ensuite de l'office du Saint Sacrement, il déclare que c'est le second des deux principaux écrits demandés par le pape.

[2] Potthast, 18999.

[3] Potthast, 19016 : « Et quia quaternum, in quo ipsius festi habetur officium, tibi sub bulla nostra per latorem praesentium destinamus, volumus, et per apostolica scripta tibi mandamus, quatenus quaternum ipsum cum devotione recipias, et eius copiam personis illam petentibus exhibeas liberaliter et libenter. »

Les disputes avaient lieu d'ordinaire pour chaque régent une fois tous les quinze jours. Quand un sujet était épuisé, le régent passait à un autre. Les écrits appelés *Questions disputées* ne sont autre chose que la rédaction faite par lui des objections qui lui avaient été proposées et des solutions qu'il avait données[1].

Ces écrits étaient mis en circulation par les libraires après leur apparition, de sorte que les *Questions disputées* par un maître, comme Thomas d'Aquin, fournissaient un ensemble d'opuscules plus ou moins volumineux et plus ou moins nombreux, et non pas un ouvrage unique, tel que nous le trouvons aujourd'hui dans les œuvres de saint Thomas. Une liste d'ouvrages vendus par un stationnaire de Paris et taxée par les maîtres de l'Université, entre 1275 et 1286, nous fournit de précieux renseignements sur les *Questions disputées* de Thomas d'Aquin[2]. On y trouve énumérées, avec le nombre de feuilles ou pièces qu'elles contiennent et leur prix, les questions *De veritate, De potentia Dei, De spiritualibus creaturis, De anima, De virtutibus, De malo.* Nous avons donc ici comme les parties aliquotes des *Questions disputées* telles qu'elles se vendaient et entraient en circulation. L'énumération peut toutefois n'être pas complète.

Une première difficulté peut venir du contenu qui porte en titre *De virtutibus.* Les éditions énumèrent diverses parties comprises sous ce titre, à savoir : *De virtutibus in communi, De caritate, De correctione fraterna, De spe, De virtutibus cardinalibus.* C'est dans cet ordre que les parties devraient être logiquement placées. Le *De correctione fraterna* se rattache de sa nature à la question de la charité ; et les vertus cardinales se placent après les vertus théologales de charité et de foi. On pourrait s'étonner que saint Thomas ait omis de consacrer une question à la vertu de foi. Cela avait déjà

[1] L'exercice des disputes était très ancien et était général au moyen âge. Robert G., *Les écoles et l'enseignement de la théologie pendant la première moitié du douzième siècle*, Paris, 1909, p. 58 et suiv. J'espère écrire ailleurs sur la nature de ces exercices et sur les disputes quodlibétiques qui se distinguaient des disputes ordinaires en ce que le sujet lui-même était proposé par les auditeurs et avaient lieu, une ou deux fois par an pour chaque maître, pendant l'Avent et le Carême.

[2] La date 1286 est la date extrême possible. Il est probable que la liste est antérieure de quelques années, car elle taxe les diverses parties de la *Somme théologique* et non encore la III[a] Pars, qui fut la dernière écrite par Thomas pendant son dernier séjour en Italie (1272-74). *Chart. Univ. Paris*, I, p. 646.

été fait dans les questions disputées *De veritate*, où la question XXXIII avait été réservée à ce sujet. Or, comme les questions *De veritate* avaient été disputées à Paris pendant le premier séjour de Thomas d'Aquin, et les questions *De virtutibus* pendant son second séjour dans cette même ville, et que le *De veritate* circulait entre les mains de tout le monde, le saint Docteur omit de proposer, dans ses disputes sur les vertus, un sujet déjà expédié une dizaine d'années auparavant.

Que les différentes parties énumérées comme intégrant le *De virtutibus* lui appartient réellement, on peut en donner une démonstration quasi matérielle. La liste du stationnaire parisien, dont nous avons parlé, fournit le nombre de pièces, c'est-à-dire de feuilles consacrées à chacune des questions qu'elle énumère. Or, si l'on détermine le nombre de pages d'une édition moderne correspondant au contenu d'une pièce d'écriture ancienne, en procédant avec les questions sur le contenu desquelles il n'existe pas de doute, on voit que, pour obtenir la moyenne ordinaire pour les pièces du *De virtutibus* il faut y faire entrer les diverses parties que nous avons énumérées.

La question disputée *De unione Verbi incarnati*, qui n'est pas spécialement signalée par les anciens catalogues, semble devoir se rattacher par son objet à la question *De anima*, comme celle-ci dépend à son tour du *De spriritualibus creaturis*. Une difficulté spéciale existe toutefois pour la question *De unione Verbi incarnati*, et nous allons y revenir.

Quoi qu'il en soit de l'ordre chronologique de la composition de certaines parties secondaires des Questions disputées, la totalité fut réunie en un seul ouvrage dont l'ordre intérieur ne fut sans doute pas toujours uniforme, puisque les catalogues anciens ne concordent pas entièrement. Le catalogue officiel semble cependant indiquer qu'il y avait un ordre reçu quand il fut rédigé. C'est pourquoi, voulant rattacher la composition des différentes parties des Questions disputées aux séjours de Thomas en France et en Italie, il se contente de nous apprendre, comme si cela était suffisant, que Thomas a disputé la question *De veritate* pendant son premier enseignement à Paris (1256-59), la question *De potentia* et ce qui suit pendant son séjour en Italie (1260-1268), et la question *De virtutibus* et ce qui fait suite quand il revint la seconde fois à Paris (1269-1272). Le catalogue officiel semble donc admettre comme un fait connu

que les Questions disputées sont, dans leur ensemble, disposées dans un ordre déterminé.

Une étude sur les manuscrits anciens pourrait établir quel était l'ordre généralement adopté. Mais les questions circulaient fréquemment isolées ou par groupe.

Ces difficultés secondaires sur l'ordre primitif de composition des Questions disputées ou sur l'ordre logique à leur donner ne touchent en rien à la question d'authenticité.

Les Questions disputées, comme les Questions quodlibétiques, sont d'ordinaire dans un rapport très spécial avec la *Somme théologique*, et leurs liens de dépendance établissent clairement qu'elles sont l'œuvre d'un même auteur. Il ne faut pas oublier, en effet, que les Questions disputées (ordinaires ou quodlibétiques) représentent les problèmes agités dans le monde scolaire. Elles servaient, pour ainsi dire, d'épreuves à Thomas d'Aquin pour connaître la mentalité et les préoccupations de ses contemporains. C'est pourquoi il utilisait spécialement ces écrits sur les Questions disputées pour rédiger la *Somme théologique*, qui n'a été ni le travail, ni la matière de son enseignement universitaire. Tantôt il y résume des articles des Questions disputées et des Quodlibets, tantôt il leur emprunte des formules et des passages, tantôt même il en retire un article de toute pièce, quand il lui paraît convenablement ouvré [1]. Or, si l'on prend l'une ou l'autre des questions qui pourraient faire doute, il est aisé de retrouver son utilisation dans la *Somme théologique*, dans des conditions d'emploi qui ne laissent subsister aucun doute sur l'unicité de leur auteur. Qu'on compare, par exemple, le *corpus articuli* du premier article du *De unione Verbi incarnati* avec les deux premiers articles de la question deuxième de la troisième partie de la *Somme théologique*, on verra le procédé mis en œuvre par saint Thomas, et tout doute disparaîtra sur la question d'authenticité.

Une difficulté cependant se présente, ainsi que nous l'avons dit, pour la question *De unione Verbi incarnati ;* et nous allons, avant de passer outre, examiner ce problème.

Reconnaissons tout d'abord que les anciens catalogues ne signa-

[1] C'est ainsi, par exemple, que l'article XII, quaest. X de la *Secunda secundae* est emprunté en entier et littéralement au *quodlibet* II, quaest. IV, art. VII.

lent pas expressément le *De unione Verbi incarnati*. Louis de Valladolid le mentionne pour la première fois au commencement du quinzième siècle. Mais on trouve cette Question parmi les autres Questions disputées dans le ms. 244 (fol. 61) de la bibliothèque d'Amiens. Ce manuscrit est du quatorzième siècle et comme saint Thomas y est simplement qualifié *frater Thomas*, le manuscrit qu'il a reproduit est vraisemblablement antérieur à l'année de la canonisation [1] (1323). Pareillement la dépendance que j'ai signalée entre le corps du premier article du *De unione Verbi incarnati* avec les deux premiers articles de la question deuxième de la III[a] Pars de la *Somme théologique* tend à confirmer l'authenticité de la Question disputée.

Les objections, ou plutôt l'objection que l'on peut soulever contre l'authenticité du *De unione* est tirée de la dissonance doctrinale que l'on constate sur un point entre cette question et la doctrine avérée de saint Thomas dans ses autres écrits. Il s'agit de savoir s'il y a une unité d'être dans le Christ. Cajétan, en commentant l'article second de la question XVII[e] de la III[a] Pars, a signalé très explicitement cette divergence doctrinale, et nous y reviendrons tout à l'heure.

Je ne crois pas qu'il y ait dans ce fait une preuve de la non-authenticité du *De unione Verbi incarnati*. Qu'on me permette de rappeler ici un des principes que j'ai énoncé en tête de ces articles, on en verra la justification dans le cas présent. « La critique interne générale est surtout efficace au point de vue négatif, c'est-à-dire pour exclure l'attribution d'un ouvrage à un auteur connu, quand l'ouvrage ne possède ni la langue, ni la manière, ni surtout la doctrine avérée de l'auteur. Mais ici même, encore, il ne faut pas perdre de vue que la pensée d'un auteur, fût-ce un homme de génie, se développe, progresse, en général se modifie, et qu'il serait excessif de conclure trop rapidement à la non-identification sur quelques données secondaires ou de simples nuances de pensée [2]. »

[1] On trouve dans ce ms. (fol. 2-265), sous une seule numération courante de XXXVIII questions, toutes les Questions disputées de saint Thomas qui paraissent dans notre tableau général (55), moins les questions *De Potentia*. L'une ou l'autre semble cependant incomplète comme le *De Malo*.

[2] *Supra*, p. 16.

Sur la question de l'unité d'être dans le Christ, comme sur tant d'autres, Thomas d'Aquin n'a pas fixé du premier coup sa doctrine. Il a subi, au temps de sa jeunesse, des influences ambiantes dont il ne s'est détaché qu'au fur et à mesure qu'il a pris une pleine possession de sa pensée. C'est ce qu'il est aisé de suivre sur le problème que nous touchons ici. Dans ses *Sentences*, qui étaient au treizième siècle un texte scolaire classique, Pierre Lombard avait présenté trois opinions touchant le mode d'unité réalisé dans le Christ (Lib. III, Dist. VI). Ces trois opinions sont formulées longuement et de façon très obscure et nous n'avons pas besoin de les examiner ici.

Dans son *Commentaire sur les Sentences*, la première grande œuvre de sa jeunesse (1253-55), Thomas d'Aquin apprécie les trois opinions rapportées par le Maître des Sentences. Il cherche à les mettre au clair et les résume ainsi : « Prima ergo opinio, quae ponit duo subsistentia, ponit duo esse substantialia ; similiter tertia opinio, quia ponit quod partes humanae naturae adveniunt divinae personae accidentaliter, ponit duo esse, unum substantiale, et aliud accidentale ; secunda vero opinio, quia ponit unum subsistens, et ponit humanitatem non accidentaliter advenire divinae personae, oportet quod ponat unum esse. » (Dist. VI, quaest. II, art. II.)

Tout en adhérant, sans insister, à cette dernière opinion, Thomas d'Aquin ne donne aucune qualification aux deux autres, pas plus d'ailleurs qu'à la précédente. Si nous nous reportons à la *Somme théologique*, il en est tout autrement : « Sic ergo patet quod secunda trium opinionum quas Magister ponit, quae asserit unam hypostasim Dei et hominis, non est dicenda opinio, sed sententia catholicae fidei. Similiter etiam prima opinio, quae ponit duas hypostases, et tertia, quae ponit unionem accidentalem, non sunt dicendae opiniones, sed haereses in concilis ab Ecclesia damnatae. » (III Pars, quaest. II, art. 6.) On peut voir toute la distance parcourue des *Sentences* jusqu'à la *Somme théologique*.

Mais examinons la position prise successivement par saint Thomas à l'égard de cette opinion du maître des *Sentences* et qu'il qualifie de sentence de la foi catholique .

Saint Thomas, dans les différents passages de ses écrits, a toujours maintenu fermement l'unité d'être dans le Christ résultant du fait que les deux natures, la nature divine et la nature humaine, subsistent dans l'unité de la personne divine. Toutefois, la difficulté procède de ce que les deux natures, si dissemblables entre elles,

ont leur acte d'exister dans la personne divine. Comment peut-il se faire que ces deux natures réelles n'aient qu'un seul acte d'exister ? Saint Thomas, dans ses tentatives successives de solution, cherche à satisfaire à la double donnée du problème : la personne étant l'unité d'être la plus parfaite, il faut maintenir l'unité d'être foncière dans le Christ ; les deux natures étant réelles, l'être du Christ remplit un double office d'existence à l'égard de l'une et l'autre nature et implique, en quelque manière, vis-à-vis d'elles un rôle virtuellement multiple.

Sur ce dernier point, il s'exprime ainsi dans son Commentaire sur les *Sentences* : « Sed non est inconveniens quod esse unius subsistensis sit per respectum ad plura, sicut esse Petri est unum, habens tamen respectum ad diversa principia constituentia ipsum : et similiter suo modo unum esse Christi habet duos respectus, unum ad naturam humanam alterum ad divinam. » (Lib. III, quaest. II, art. 2, in corp. art.) Ainsi l'être un dans le Christ comporte néanmoins deux aspects à l'égard de l'une et l'autre nature.

Dans le IX *quodlibet*, article III, saint Thomas reprend le problème et le formule autrement. Il maintient l'unité d'être dans le Christ en la qualifiant d'être substantiel, c'est celle qui se rapporte à la personne ; mais la nature humaine et ses éléments qui subsistent dans la personne divine introduisent dans l'être substantiel un être accidentel multiple : « Et sic patet quod secundum opinionem secundam oportet dicere quod in Christo est unum esse substantiale, secundum quod esse est suppositi proprie, quamvis sit in eo multiplex esse accidentale. »

La *Somme théologique* a repris la question avec une autre formule, et surtout avec une interprétation plus exacte et plus définitive, parce qu'elle se rattache à une vue fondamentale de la métaphysique thomiste. L'unité d'être dans le Christ est l'être personnel, et l'accession de la nature humaine à la personnalité divine n'implique qu'une manière d'être (habitudo) : « Cum humana natura coniungatur Filio Dei hypostatice vel personaliter, et non accidentaliter, consequens est quod secundum humanam naturam non adveniat sibi novum esse personale, sed solum nova habitudo esse personalis praexistentis ad naturam humanam : ut scilicet persona illa iam dicatur subsistere, non solum secundum naturam divinam, sed etiam humanam » (III Pars, quaest. XVII, art. 2). Comme on le voit, c'est en quelque sorte le retour à la formule du Commentaire

des *Sentences*. Mais la pensée en est autrement approfondie ainsi qu'il paraît par l'exposé doctrinal qui amène la conclusion : c'est le principe fondamental de la métaphysique thomiste de la distinction de l'essence et de l'existence. « Esse pertinet ad hypostasim et ad naturam : ad hypostasim quidem sicut ad id quod habet esse ; ad naturam autem sicut ad id quo aliquid habet esse. »

Ainsi donc, s'il n'y a pas eu de flottement dans la pensée fondamentale de saint Thomas en cette matière, il y en a eu dans l'effort pour formuler exactement sa doctrine. Ces formules, à vrai dire, ne s'excluent pas, car elles expriment plutôt des nuances de pensée. Mais enfin elles nous montrent la volonté du maître de saisir le problème sous son point de vue le plus correct et le plus exact.

Si le *De unione Verbi incarnati* est l'œuvre de Thomas d'Aquin, la dissonance doctrinale que nous y trouvons sur le point qui nous occupe prendrait naturellement place dans cette suite d'essais pour formuler l'unité d'être dans le Christ en fonction des deux natures. Voici d'ailleurs cette doctrine (art. 4) :) Et ideo sicut Christus est unum simpliciter propter unitatem suppositi, et duo secundum quid propter duas naturas ; ita habet unum esse simpliciter propter unum esse aeternum aeterni suppositi. Est autem et aliud esse huius suppositi, non inquantum est aeternum, sed inquantum est temporaliter homo factum ; quod esse etsi non sit esse accidentale, quia homo praedicatur accidentaliter de Filio Dei ; non tamen est esse principale sui suppositi, sed secundarium. » Puis, dans la réponse à la première objection : « Dicendum quod esse humanae naturae non est esse divinae. Nec tamen simpliciter dicedum est quod Christus sit duo secundum esse ; quia non ex aequo respicit utrumque esse suppositum aeternum. »

Dans cette doctrine, Thomas d'Aquin maintient, comme partout ailleurs, le principe de l'unité d'être dans le Christ, mais il cherche aussi à maintenir un rapport entre la substance divine et la nature humaine au point de vue de l'être. Ici, il semble aller plus loin qu'ailleurs en distinguant entre un *esse principale* et un *esse secundarium*, le premier étant l'être éternel de la personne divine et le second l'être temporel que contracte la personne en s'unissant la nature humaine dans le temps. Sans doute, cette façon de formuler la doctrine ne recouvre exactement aucun des passages signalés plus haut. Mais elle ne s'en écarte probablement pas assez

pour faire renoncer purement et simplement à l'attribution, étant donné les observations que nous avons déjà présentées en faveur de l'authenticité.

Dans son commentaire à la *Somme théologique*, à l'article cité plus haut, le cardinal Cajétan a rejeté la doctrine du *De unione Verbi incarnati*, considérant cette doctrine comme rétractée par celle des autres écrits. Il ne va pas cependant jusqu'à nier l'authenticité de cette question disputée. Mais son interprétation historique sur l'origine de cet écrit ne m'aggrée aucunement. Je ne pense pas non plus que la divergence soit aussi grande qu'elle paraît au célèbre commentateur, qui semble lui-même resserrer un peu la pensée de saint Thomas. En tout cas, voici ses considérations :

« Ad obiecta autem in oppositum respondendo, ad primum dicitur quod opinio illa, posita in Quaestione illa *de Unione Verbi*, ut retracta censenda est : nisi quis adeo desipiat ut putet doctrinam in hoc ultimo libro (la *Somme théologique*) traditam, et in authenticis libris etiam prius probatam, scilicet in III *Sent.*, dist. VI, qu. II, et in Quodlib. IX, qu. II, reducendam esse ad quaestiunculam vix cognitam inter opera Auctoris, et longe ante factam. Quae rationalius creditur colligendo condita inter schedulas disputationum inventa, quam unquam edita a divo Thoma. Constat enim quaestionem illam de tanta re, hoc est de unione Verbi incarnati, imperfectissime materiam unionis tractare, et per hoc dissonare ab aliis Quaestionibus disputatis eiusdem ; et rationibus multum debilibus uti, ut patet conferenti illos articulos similibus in hoc opere ; et quinque tantum articulis rem tantam absolvere. Prae se ferunt siquidem haec quod diximus. »

Quoiqu'il en soit, un doute subsiste et il faudra peut-être laisser aux manuscrits le soin de faire pencher la balance dans un sens ou dans l'autre.

Articuli iterum remissi (n° 60 du tableau général). — Uccelli a fait connaître [1], pour la première fois, l'existence de huit articles tirés de la consultation donnée par Thomas d'Aquin au lecteur de Venise (n° 57 du tableau général). Ce sont les n^os^ 3, 12, 13, 30, 32, 33,

[1] *Intorno all' autographo di S. Tommaso d'Aquino sugli accidenti eucaristici*, dans *La scienza italiana*, Bologna, II (1877), pp. 137-158.

34 et 35 [1]. Uccelli les a tirés du ms. de la Bibliothèque nationale de Paris, fonds latin nº 14546 (commencement du quatorzième siècle) [2]. Ces articles font suite à la consultation adressée au lecteur de Venise et sont précédés de cette indication : *Isti sequentes articuli sunt iterum sibi remissi a quibusdam scolaribus post praemissam declarationem.* Il est difficile d'interpréter clairement ce texte. A le prendre dans son sens obvie, il semblerait qu'après la réception de la consultation au lecteur de Venise, quelques étudiants ne se seraient pas déclarés satisfaits sur certains points et les auraient renvoyés à Thomas d'Aquin pour un supplément d'informations. Mais, dans cette hypothèse, on ne comprendrait pas que les impétrants aient renvoyé à Thomas d'Aquin ses propres solutions avec les articles litigieux, ou que saint Thomas d'Aquin leur ait envoyé lesdits articles avec la solution littérale qu'il avait déjà fournie au lecteur de Venise. Je pense qu'il faut envisager la chose autrement.

Dans les deux consultations envoyées par Thomas d'Aquin à Jean de Verceil, maître général des Prêcheurs, sur quarante-deux articles, et au lecteur de Venise, sur trente-six articles, plusieurs articles sur lesquels on consulte saint Thomas sont identiques. On peut donc croire que le maître général et le lecteur de Venise ont été mus plus ou moins simultanément à demander leurs informations à raison des mêmes circonstances, c'est-à-dire de discussions doctrinales dans un centre scolaire qui n'était toutefois pas celui de Paris. Il est possible que les personnes qui ont reçu communication de la réponse à Jean de Verceil et qui n'avaient pas connaissance de la réponse au lecteur de Venise, aient demandé une information supplémentaire à saint Thomas sur les huit articles en question ; et le saint Docteur se sera borné à tirer les réponses afférentes à ces huit articles de la consultation donnée au lecteur de Venise. Les copistes des écrits de saint Thomas s'apercevant que les *Articuli remissi* étaient un simple emprunt à la consultation adressée au lecteur de Venise, les auront transcrits à la suite, au lieu de les placer après la consultation à Jean de Verceil.

[1] Quelques articles dans le ms. sont mal numérotés. L'édition Vivès a reproduit cet écrit d'après le même ms. *Opera*, t. XXXII, p. 832

[2] Ils se trouvent aussi dans le ms. 131 de la Bibliothèque publique de Bordeaux.

Cette hypothèse recevrait une entière confirmation si la suscription que Fretté a mis en tête des *Articuli iterum remissi* était justifiée. On lit, en effet : « Hanc epistolam misit frater Thomas de Aquino fratri Johanni magistro ordinis Praedicatorum, anno ab Incarnatione Domini millesimo ducentesimo septuagesimo primo. » Mais cette indication ne doit pas exister dans le manuscrit puisque Uccelli n'en parle pas, et qu'elle convient en réalité à la consultation adressée à Jean de Verceil qui a la forme d'une lettre et est effectivement de 1271.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas douteux que les huit articles sont matériellement de saint Thomas; et on comprend que le catalogue officiel les ait omis, s'il les a connus, puisqu'ils font double emploi avec huit des articles de l'écrit adressé au lecteur de Venise.

Uccelli a voulu rattacher la composition des *Articuli iterum remissi* au fait rapporté par Guillaume de Tocco dans sa légende de saint Thomas (n° 53), à savoir sur la polémique soulevée parmi les maîtres en théologie de l'Université de Paris touchant les accidents eucharistiques. Ce rapprochement ne me paraît justifié en rien, pour des raisons qu'il serait hors de propos de développer ici.

De secreto[1] .— J'ai omis à dessein dans le tableau général des écrits authentiques et apocryphes un document qui a pris place depuis longtemps parmi les œuvres de saint Thomas, parce qu'on ne peut dire de lui, ni qu'il est authentique, ni qu'il est apocryphe, puisqu'il n'est pas dû à la plume du maître, bien qu'il le concerne.

J'ai exposé ailleurs[2] l'origine de cette pièce, intéressante à plus d'un titre pour l'histoire de saint Thomas d'Aquin et la question de la propriété littéraire au treizième siècle, et fait connaître, pour la première fois, les curieuses circonstances qui en avaient été l'occasion. Le fait eut lieu au Chapitre général de l'ordre des Frères Prêcheurs, tenu à Paris en 1269, au temps du second enseignement de Thomas d'Aquin à l'Université. « Une question de propriété littéraire, soulevée entre deux religieux de même nom, avait amené l'intervention de l'autorité, et les divers procédés proposés dans le Chapitre pour découvrir la vérité, furent l'objet de vives critiques[3].

[1] *Opera*, éd. Vivès, t. XXXII, p. 816.

[2] *Siger de Brabant*, Fribourg, 1899, p. XCVII.

[3] Les historiens de saint Thomas d'Aquin ont ignoré ce fait qui nous est

Après avoir agité sans résultat différents projets de solution, au sein du Chapitre, où se rencontraient un maître et sept lecteurs en théologie, on constitua une Commission extra-capitulaire de six maîtres en théologie qui discutèrent les points en litige. De ces six consulteurs, les uns avaient été jadis professeurs à l'Université de Paris et les autres l'étaient encore, et parmi eux se trouvait Thomas d'Aquin. La Commission, comme le Chapitre, n'arriva pas à des vues uniformes, et la question de principe resta en suspens. Par contre, les consulteurs rédigèrent une sorte de procès-verbal de leurs débats qui porte pour titre *De secreto*, et nous fournit la liste de leurs noms ainsi que leurs opinions respectives sur les points en litige [1]. »

connu par un ancien document tiré des archives du couvent de Viterbe et publié par le P. P.-T. Masetti, *Monumenta et antiquitates veteris disciplinae Ord. Praed.*, Romae, 1864, t. I, p. 363. Le P. Masetti n'a pas rapproché ce document de celui dont nous parlons dans la note suivante, bien qu'ils jettent un jour très nouveau l'un sur l'autre, et déterminent la date du fait qui n'est pas celle de 1264, comme l'a cru Masetti (p. 364). Nous transcrivons ici le premier à cause de sa rareté : « Eo tempore Joannes Juristae de Colonia S. Faustini (près de Viterbe) complevit opus super Sententias quod intitulavit Johannina de Colonia : et in Cap, gener. Parisien. fuit facta magna altercatio, quia amicus ejus dum studerent Bononiae, subripuerat extrahens occulte, et erat Fr. Johannes de Colonia ; dum enim noster Viterbiensis praesentat in Cap. corrigendum opus, alius Fr. Johannes de Colonia dixit suum, nec valuit praeceptum contra Teuthonicum factum, nec literae datae sub sigillo confessionis pro Italico contra Teuthonicum. Fuerunt dati solemnissimi magistri, inter quos fuit B. Thomas de Aquino pro parte italica, et Petrus de Tarentasia postea Papa cum quinque aliis pro parte Teuthonica, et formatae petitiones si posset utrumque adstringi praecepto : et nihil conclusum est, nisi quod titulus remaneret sine nomine patrae Italicae vel Teuthonicae, et diceretur Johannina edita per Fr. Johannem de Colonia, quia hoc est verum, et nulli fit injuria. » Ce texte est curieux parce qu'il nous fait connaître comment s'effectuait dans l'ordre la publication officielle d'un livre. Il montre aussi que le moyen âge n'avait pas des idées si diverses des nôtres sur la propriété littéraire, contrairement à ce que l'on affirme d'ordinaire.

[1] Voici le titre qu'il porte dans le ms., Paris, Bibl. nat., fonds latin, 14546 (ancien Vict. 635) : « Quaestiones quae sequuntur fuerunt propositae in Capitulo generali Parisiis celebrato anno Domini MCCLXIX coram Magistro Ordinis et Diffinitoribus, inter quos erant septem Lectores, et unus Magister ; item coram Magistris simul congregatis, scilicet Fratre Thoma de Aquino, F. Bonohomine, F. Petro de Tharentasia, F. Bartholomeo, F. Balduino, et F. Giliberto, qui omnes responderunt una voce ut infra sequitur. » Voy. Denifle, *Archiv für Litt. u. Kirchengeschichte*, II, p. 204 et suiv. — Le ms. de Paris

avait été consulté par Echard, *Script. Ord. Praed.*, I, p. 280. Le *De Secreto* a été édité avec les opuscules de saint Thomas par Pellicanus, par Uccelli et dans les éditions des œuvres de saint Thomas, Paris, 1656, t. XX, p. 894 ; Paris (éd. Fretté), 1889, t. XXX, p. 816. Au dire du P. Denifle, il existe de nombreux mss. de cet écrit (*Archiv, l. c.*, p. 206, n. 16), et il indique lui-même (*Chart. Univ. Paris.*, I, p. 386) les mss. Bibl. Escorial, R. II, 2 ; Rome, archives génér., Ord. Praed,. Cod Rutenensis, p. 170 ; Paris, Arsenal, 532, fol. 8. On peut y ajouter le ms. 4487 (19) fol. 301^{b}-303, de la Bibliothèque impériale de Vienne et le n° 297, fol. 131^{v}, de la Bibliothèque de Grenoble. — Le P. Mortier a édité le texte d'après le ms. Rutenensis ; mais la correction laisse à désirer. *Histoire des Maîtres généraux de l'ordre des Frères Prêcheurs*, II, p. 121.

X

ÉCRITS AUTHENTIQUES CATALOGUÉS MAIS DISPARUS

L'étude du catalogue officiel des écrits de saint Thomas nous a mis en présence de ce fait, assez inattendu, que plusieurs commentaires sur les Evangiles étaient demeurés inédits [1]. D'après le catalogue officiel, indépendamment de l'Exposition continue sur les quatre Evangiles, universellement désignée par le nom de *Catena aurea*, saint Thomas a composé des commentaires littéraux sur les quatre Evangiles (35-38) ; en outre, un commentaire incomplet sur saint Matthieu reporté par Pierre d'Andria (69) et un commentaire sur saint Jean reporté par Raynald de Piperno (62). De ces six commentaires, nous possédons un commentaire complet sur saint Matthieu, lequel est distinct de la reportation incomplète de Pierre d'Andria, et la reportation de Raynald de Piperno sur saint Jean, ainsi qu'en témoigne la note finale que nous avons déjà reproduite [2]. Il nous manque donc les commentaires sur Marc, Luc et Jean, de la première série, et la reportation de Pierre d'Andria sur saint Matthieu, soit au total quatre commentaires sur les Evangiles.

Les informations fournies par le catalogue du procès de canonisation sont pleinement confirmées par le catalogue Harléien et celui de Nicolas Trevet. Ces deux catalogues étant des dérivés du pre-

[1] *Supra*, p. 43.
[2] *Supra*, p. 39.

mier ne lui ajoutent pas une grande autorité ; en tout cas, cela suffit pour nous assurer que la teneur primitive du texte officiel sur ce point est hors de doute. Cette donnée, d'ailleurs, est confirmée par le catalogue indépendant de la *Tabula*. Celui-ci nous apprend que Thomas d'Aquin a écrit deux fois sur les quatre Evangiles, *dupliciter : per modum postille et glosse* (58-65). Une série est celle de la *catena aurea*, l'autre celle des commentaires littéraux. La *Tabula* connaît, en outre, un commentaire incomplet sur saint Matthieu ; elle nous dit même que le commentaire comprend quinze chapitres, selon toute vraisemblance, les quinze premiers : *Super quindecim capitula Mathei* (67). C'est à peu près la moitié du premier Evangile qui a été commentée. La *Tabula*, par contre, ne connaît pas la reportation sur saint Jean par frère Raynald de Piperno.

Doit-on ajouter foi à l'indication des catalogues sur les quatre commentaires disparus ? Il n'y a pas pour nous le moindre doute. L'autorité des sources est trop absolue et l'affirmation trop précise pour qu'on puisse récuser ces informations.

Pourra-t-on retrouver ces écrits aujourd'hui inconnus ? Je n'en doute guère davantage. Il est vrai que les manuscrits qui contiennent les commentaires scripturaires de saint Thomas sont incomparablement moins nombreux que ceux de la *Catena aurea* ou des autres grands ouvrages théologiques, et on en comprend sans peine la raison. Le travail considérable que réclamait la copie d'un manuscrit et le prix élevé qu'il fallait le payer faisaient porter le choix sur les ouvrages de nécessité plus immédiate. Quoi qu'il en soit, lorsqu'on fera le dépouillement rationnel des manuscrits innombrables qui contiennent des écrits de saint Thomas dans les bibliothèques de l'Europe, il est de toute vraisemblance que l'on retrouvera les écrits perdus. Mais personne ne s'avisait aujourd'hui de découvrir des œuvres inédites de saint Thomas. Il en reste cependant, on vient de le voir.

Il a existé un autre écrit authentique aujourd'hui disparu. Ptolémée de Lucques nous apprend, dans son catalogue, que saint Thomas, au temps de son séjour à Rome (il y arriva en 1265) [1],

[1] Le chapitre de la province romaine, tenu à Anagni le 8 septembre 1265,

composa un commentaire sur le premier livre des *Sentences* (71). Ptolémée, pour justifier son affirmation, ajoute qu'il a vu cet ouvrage à Lucques, son couvent d'origine, mais qu'il a été enlevé et n'a plus jamais reparu.

On ne peut mettre en doute le témoignage si autorisé et si précis de Ptolémée de Lucques. La question est de savoir pourquoi les catalogues les mieux informés et les plus sûrs ignorent l'existence de cet ouvrage, pourquoi aussi l'exemplaire de Lucques a disparu. Nous croyons que l'on peut répondre avec beaucoup de vraisemblance à ces questions.

Le commentaire des *Sentences* de saint Thomas est sa première grande œuvre théologique et elle est une œuvre de jeunesse. Sa composition se rattache aux années scolaires 1253-1255, ainsi que je l'établirai plus tard, et saint Thomas était vers sa vingt-septième année quand il commença à écrire ce commentaire qui représente son enseignement comme bachelier à l'Université de Paris. Dans cette œuvre déjà pleinement personnelle, Thomas d'Aquin subit encore l'influence de ses maîtres augustiniens, car Albert le Grand lui-même était loin d'être entièrement émancipé de cette influence. Quand Thomas se fut assimilé Aristote et eut pris clairement conscience de l'ensemble des problèmes philosophiques, il vit clairement toute la distance qui séparait l'état présent de sa pensée de celui qui était contemporain de la composition sur les *Sentences*. Il y trouva un écart suffisant pour songer à reprendre un nouveau commentaire[1]. Tous les grands travaux de théologie qu'avait produits le treizième siècle conservaient la forme de commentaires ou de questions sur le Maître des *Sentences*, le texte classique des

assigne Thomas d'Aquin au studium de Rome. Douais, *Acta capitulorum provincialium*, p. 522.

[1] Une étude comparée de quelques questions du Commentaire sur les *Sentences* avec les mêmes matières prises dans la *Somme théologique* suffit à mettre ce fait en évidence. Il échappa si peu aux adversaires de saint Thomas qu'ils composèrent, après sa mort, une liste des questions où il leur paraissait y avoir contradiction entre son Commentaire sur les *Sentences* et la *Somme théologique*. On la trouve dans divers manuscrits. Dans le nº 14551, latins, Nationale, Paris, elle porte en titre : *Conclusiones in quibus sanctus Thomas videtur contradicere sibi ipsi* (fol. 103). J'espère revenir sur cette question en traitant des écrits polémiques relatifs à la doctrine de saint Thomas au treizième siècle.

écoles de théologie. Thomas, lié par les usages scolaires, reprit la composition d'un nouveau commentaire sur les *Sentences* et le premier livre fut achevé. Quelques exemplaires entrèrent en circulation. C'est ainsi que Ptolémée put voir à Lucques la nouvelle publication de Thomas d'Aquin. Le maître, au cours de son travail, dut fréquemment sentir les difficultés qu'il y avait à emprisonner sa pensée dans les cadres déjà désuets et insuffisants que Pierre Lombard avait tracés un siècle plus tôt. Il renonça à son projet et entreprit, pour son compte personnel, une exposition méthodique de la théologie où il retrouvait toute la liberté de ses mouvements : la *Somme théologique* était née. Le nouveau commentaire sur le premier livre des *Sentences* devenait superflu. Thomas fit retirer les quelques exemplaires déjà mis en circulation dans l'ordre. Et c'est ainsi, selon toutes les vraisemblances, que l'exemplaire vu par Ptolémée à Lucques disparut. La matière de ce premier livre, élaborée par Thomas d'Aquin, dut trouver place, en grande partie sinon en totalité, dans la *Somme théologique*. On ne s'expliquerait pas autrement le fait de la composition de ce commentaire connu de Ptolémée de Lucques, et sa disparition, non plus que l'ignorance où sont tous les catalogues d'une œuvre aussi importante. La date de 1265 fournie par Ptolémée pour la confection de ce commentaire coïncide d'ailleurs assez exactement avec les débuts de la composition de la *Somme théologique*. Dans cet état de choses, il n'y a guère de probabilité qu'aucun exemplaire du second commentaire sur le premier livre des *Sentences* subsiste encore.

XI

DES ÉCRITS APOCRYPHES

Nous ne pouvons clore ce travail sans dire quelques mots des écrits apocryphes attribués à saint Thomas.

On a vu que l'étude comparée des anciens catalogues des œuvres de saint Thomas nous a permis de constituer avec sécurité la classe nombreuse des apocryphes. Le tableau général en indique soixante-douze (80-146). Il y aurait lieu de faire une classification de ces ouvrages au point de vue de leur dépendance plus ou moins directe d'avec les écrits et la doctrine de saint Thomas. On pourrait sommairement établir trois catégories. La première comprendrait les apocryphes qui sont composés avec des fragments littéraux ou des résumés empruntés aux écrits mêmes de saint Thomas : ceux qui sont redevables au Docteur angélique de leur matière et de leur doctrine. Une seconde catégorie serait constituée par les écrits qui sont simplement thomistes de doctrine et appartiennent ainsi à l'école. La troisième catégorie embrasserait les apocryphes qui ne sont pas apparentés par un rapport doctrinal manifeste, et dont l'attribution à Thomas d'Aquin est due à une confusion ou à un accident quelconque.

Ce serait dépasser le but de cette étude que d'entreprendre un examen détaillé de cette collection d'apocryphes. Nous nous étions simplement proposé de tracer une ligne de démarcation aussi ferme que possible entre les véritables écrits de saint Thomas et ceux qui n'ont pas le droit d'y prétendre. Cela est fait, dans la mesure où nous en étions capable.

Cependant, comme une étude de détail sur la dépendance possible entre les apocryphes et les œuvres de saint Thomas est fort

désirable, je fournirai quelques informations en vue d'indiquer l'état de la question sur ce sujet. Je les ferai suivre de courtes annotations sur un bon nombre d'apocryphes, ce qui aura l'avantage d'indiquer à quelques personnes qui utilisent volontiers quelques-uns d'entre eux de quels endroits des œuvres de saint Thomas ils ont été tirés.

Deux travaux modernes, d'ordre analytique, ont été exécutés en vue de déterminer l'authenticité de plusieurs des opuscules attribués à saint Thomas. Leurs auteurs n'ont pas procédé par l'étude comparée des catalogues, ainsi que nous l'avons pratiqué. Ils se sont spécialement arrêtés à l'étude interne de ces écrits et ont tenté de déterminer leurs rapports avec les écrits indubitablement authentiques de Thomas d'Aquin. Leurs conclusions sont parfois restées flottantes ou n'ont pas abouti à des conclusions fermes. Mais l'intérêt de leurs recherches, pour nous qui sommes maintenant fixés sur la question de l'authenticité, réside dans la constatation de la dépendance de certains apocryphes d'avec les œuvres authentiques, et nous utiliserons les résultats de leurs recherches en passant en revue un bon nombre d'écrits apocryphes.

A. Galea a soumis à l'étude, en 1880, six opuscules attribués à saint Thomas [1]. Il a rejeté l'authenticité de cinq d'entre eux, et l'a admise pour le *De mixione elementorum* (Tableau gén. n° 16). Ce résultat est confirmé par les indications des catalogues. Galea aurait pu hésiter en reconnaissant que le *De Mixtione* est composé de pièces et de morceaux empruntés à d'autres œuvres de saint Thomas, tout comme certains apocryphes. Mais la critique interne exercée sur ce traité par Galea, avec une grande finesse de jugement, lui a fait reconnaître qu'il était bien l'œuvre de saint Thomas, ce que nous savons déjà par les catalogues. Il est intéressant, toutefois, de voir saint Thomas tailler dans ses écrits pour en tirer les matériaux nécessaires à une consultation, et les souder ensemble avec une dextérité qui témoigne de la main du maître. L'opuscule est tiré, en effet, des commentaires sur le *De generatione et corruptione* (lib. I, lect. XXIV, du milieu à la fin) et le *De Physico auditu* (lib. VI, lect. VI, vers le milieu) et, en outre, de la *Somme théologique* (I Pars, quaest. 76, art. 4, ad 2).

[1] *De fontibus quorumdam opusculorum Sancti Thomae Aquinatis*, Melitae, 1880.

I. Wild a publié une étude, analogue à celle de Galea [1], où il examine aussi l'authenticité de plusieurs opuscules en déterminant les emprunts matériels faits par ces opuscules aux écrits de saint Thomas, ainsi que les divergences doctrinales qu'ils présentent [2]. Nous indiquerons, lorsqu'il y a lieu, les résultats obtenus par Galea et Wild dans les observations sommaires que nous allons présenter sur un certain nombre d'apocryphes.

Dans cette rapide revue, notre dessein est simplement de fournir quelques indications aux personnes qui désireraient connaître quel est l'état de la question dans ce domaine. Pour plus de commodité, nous passerons en revue les apocryphes dont nous voulons parler en suivant leur ordre de numérotation sur le Tableau général que nous avons dressé plus haut.

81-82. *Summa totius logicae.* — Cette somme de logique éditée dans les œuvres complètes (Vivès, XXVIII, p. 95) me semble être identique avec l'ouvrage indiqué de Ptolémée de Lucques sous le nom d'*Introductoria ad logicam* (64). C'est la seule indication fournie par les catalogues. Wild (pp. 69-71) nous dit que l'auteur a eu sous les yeux, pour son travail, les commentaires de saint Thomas sur le Perihermenias et les Postérieurs analytiques. Wild fournit différentes considérations utiles. J'observerai cependant que le nom Brunellus employé par l'auteur pour désigner un individu quelconque ne trahit pas un Italien comme auteur. Le Clausum Brunelli est à Paris et dans le quartier des écoles (*Chart. Univ. Paris.*, I, pp. 267, 429), et cela indiquerait une composition parisienne. Si la *Summa* s'identifie avec les *Introductoria* de Ptolémée, l'écrit ne serait pas postérieur aux premières années du quatorzième siècle. P. Duhem a bien reconnu que l'ouvrage est apocryphe (*Le mouvement absolu et le mouvement relatif*, Montligeon, 1909, p. 265 et suiv.).

86. *De demonstratione.* — Prantl avait affirmé dans sa *Geschichte der Logik* (III, p. 119) que cet opuscule procédait du commentaire d'Albert le Grand sur les Postérieurs analytiques. Wild pense que cette dépendance n'est pas démontrée (p. 71).

[1] Wild ne connaît pas directement les résultats du travail de Galea. Il les a cependant trouvés indiqués dans les *Opuscula selecta*, Paris, éd. Lethielleux, qui les ont utilisés sans indiquer leur source.

[2] *Ueber die Echtheit einiger Opuscula der hl. Thomas*, dans *Jahrbuch für Philosophie und spekulative Theologie*, t. XXI (1907), pp. 61-71, 290-310.

87. *De inventione medii.* — Prantl estime encore ici qu'il existe une dépendance étroite entre cet opuscule et les Postérieurs analytiques d'Albert le Grand (*l. c.*, p. 119). Wild ne la reconnaît pas (p. 71).

88. *De universalibus.* — Une partie de cet écrit, depuis les mots : « Et ideo dicit Avicenna, quod rationalitas non est differentia » (Vivès, XXVII, p. 77), est emprunté souvent mot à mot, quoique dans un autre ordre, au chapitre IV du *De ente et essentia* (Wild, p. 71).

92. *De natura generis.* — Cet apocryphe est emprunté dans ses éléments aux ouvrages de saint Thomas, spécialement à la Métaphysique. Wild a noté avec soin les détails de ce rapprochement (pp. 291-308). Je citerai à titre d'information le jugement de Cajétan sur cette pièce : « Nec mihi obiiciatur quod sanctus Thomas in tractatu de natura generis dicit Philosophiam naturalem propter accidentalitatem huiusmodi subalternari Metaphysicae : quia tractatum illum forte nunquam vidit sanctus Thomas. Stylus enim eius non est ; et multa ibi sunt quae doctrinae eius non consonant. » (*De subjecto naturali philosophiae*, ad finem), *Opuscula*, Lugduni, 1587, p. 211.

94. *De differentia verbi divini et humani.* — Galea (pp. v-xviii) et Wild (pp. 62-65) ont étudié cet opuscule. Il est tiré avec quelques modifications du chapitre I du commentaire sur l'Evangile de saint Jean.

95. *De natura materiae.* — A titre d'information, voici le jugement de Cajétan : « Ad evidentiam autem secundae dubitationis de formis partialibus, sciendum quod in quodam tractatu attributo sancto Thomae, cuius titulus est *de natura materiae*, invenitur quod formae partium homogenearum ut sunt caro, ossa, et similia sunt in eodem animali multae secundum essentias et non secundum esse... Repugnant quoque doctrinae sancti Thomae : et idcirco non est acceptandus tractatus ille tanquam sit sancti Thomae. Habemus sanctum Thomam in hac materia in suis operibus certis semper unitatem formae tenuisse. » *In libros Aristotelis de anima*, lib. II, cap. I, Bononiae, 1573, pp. 129-130.

97. *De natura loci.* — Le début de l'opuscule est tiré du commentaire de saint Thomas sur les *Physiques*, livre IV, leçon VI. La suite est empruntée au commentaire d'Albert le Grand sur le même ouvrage et au même endroit. La fin du traité est tirée de nouveau de saint Thomas, leçon VII^{e} (Wild, pp. 62-65 ; Galea, p. lv). P. Duhem a aussi montré que la doctrine de cet opuscule ne s'accorde pas avec celle de saint Thomas. *Le mouvement absolu et le mouvement relatif*, page 51.

98. *De natura luminis.* — Cet opuscule est tiré à peu près littéralement du commentaire de saint Thomas sur le *De anima*, lib. II lect. XIX, du milieu à la fin. (Galea, pp. xxv-xxxv ; Wild, p. 62.)

99. *De tempore.* — Les trois premiers chapitres de l'opuscule sont tirés du commentaire de saint Thomas sur les *Physiques*, livre IV, ainsi qu'il suit : cap. I, lect. XV et XVIII ; cap. II, lect. XVI, XVIII et XIX ; cap. III, lect. XX (extrait). Le quatrième chapitre est emprunté à Albert le Grand, dans le *Tractatus de aeternitate* qui accompagne le quatrième livre des *Physiques* (Wild, pp. 65-69 ; Galea, p. LV).

101. *De quo est et quod est.* — Ce court opuscule est tiré du commentaire de saint Thomas sur les *Sentences*, lib. I, dist. VIII, quest. V, art. 2 (Galea, pp. L-LIII). Zigon, qui ne connaissait pas le travail de Galea, a fourni les mêmes indications dans *Zeitschrift für Philosophie und spekulative Theologie*, t. XXIX (1904).

103. *De fato.* — Cet opuscule se trouve dans le ms. Paris, Sainte-Geneviève, 238 (XIV^me^ siècle), parmi les opuscules de saint Thomas, avec cette indication : « Incipit tractatus de fato secundum Albertum (fol. 196). Albert a traité ce sujet dans le livre II des *Physiques*, tract. II, cap. 19 et 20.

104. *De principio individuationis. De potentiis cognoscitivis.* — Signalons sur ce pseudépigraphe l'information fournie par Cajétan : « Est S. Thomae expresse in tractatu qui *De principio individuationis* vocatur, qui secundum veritatem et antiquum titulum vocatur *De potentiis cognoscitivis*, ut habetur in Bibliotheca Summis Pontificis in qua sola tractatum illum completum vidi : est enim truncatus ille qui communiter habetur. *De ente et essentia*, quaest. V, quod quartum. *Opuscula*, Lugdini, 1587, p. 234.

105. *De motu progressivo animalium.* — Cet écrit ne se trouve pas dans les éditions de saint Thomas. Il est indiqué par la *Tabula*. C'est sans doute une confusion avec le traité du même titre d'Albert le Grand.

106-108. *De somno et vigilia. De somniis. De divinatione per somnum.* — Ces trois traités sont édités parmi les commentaires de saint Thomas sur Aristote. Le catalogue officiel n'en faisant pas mention, nous avons cru devoir les rejeter parmi les apocryphes. La *Tabula* mentionne le premier, et elle peut entendre sous ce titre les deux traités suivants, qui sont très courts. Le manuscrit de la Marciana, latini, classe X, cod. 57, contient le *De somno et vigilia ac de divinatione per somnium, libri duo.* Valentinelli observe qu'ici les deux traités (les trois, sans doute) ne sont pas séparés. *Bibliotheca ad sancte Marci Venetiarum*, t. IV, p. 42.

109. *De morte et vita.* — Cet apocryphe, qui est indiqué par la *Tabula* et qu'on ne rencontre pas dans les éditions des œuvres de saint Thomas, n'est sans doute que l'écrit de ce titre qu'on trouve parmi les œuvres d'Albert le Grand.

110. *De sensu respectu singularium et intellectu respectu universalium.* — Il est tiré du commentaire de saint Thomas sur le *De Anima*, lib. II, lect. 12, *circa medium*. (Galea, pp. XVIII-XXIV ; Wild, p. 62.)

112. *De potentiis animae ac peccato in ipsis.* — Galea a indiqué que cet opuscule est apparenté de très près à certaines questions de la *Prima Pars* de la *Somme théologique* (p. LV). Wild en a indiqué le détail. Les emprunts sont faits aux questions 75 à 83 (pp. 290-291).

113. *De beatitudine.* — Cet apocryphe se trouve dans le ms. 239 (fol. 116-156) de la bibliothèque publique de Marseille sous ce titre : « Incipit tractatulus sancti Thomae de Aquino de Dei cognitione, dilectione, fruitione, unione, laudatione, gratiarum actione, congratulatione animae beatae » (fol. 116). Le ms. est du quinzième siècle.

115. *De usuris in communis.* — Ce traité est l'œuvre de Gilles de Lessines O. P., un contemporain et un disciple de Thomas d'Aquin. *Script. Ord. Praed.*, I, p. 371 ; De Wulf M. *Le traité de unitate formae de Gilles de Lessines*, Louvain, 1901, p. 87.

117. *De scholastica disciplina. De disciplina scholarium.* — Charles Jourdain, ayant observé que le pseudo-texte de Boèce qui porte ce titre est cité par Nicolas Trevet au commencement du quatorzième siècle, écrit : « Ne sommes-nous pas autorisés à conclure de là que cet écrit *De scolastica disciplina*, cité ailleurs par Triveth sous son vrai titre *De disciplina scolarium*, n'a commencé à se répandre qu'au treizième siècle, et que la composition n'en doit pas être reportée avant le douzième ? *Excursions historiques et philosophiques à travers le moyen âge*, Paris, 1888, p. 50. Quant au commentaire de ce pseudépigraphe attribué à saint Thomas, il cite plusieurs fois Albert qu'il qualifie deux fois Albertus Magnus (*Opera* Vivès, t. XXVI, pp. 570, 619). Il renvoie à Thomam, *Secunda secundae* (p. 632) et à Raymond Lull *in suo opere Astrologiae* (p. 624).

118. *De eruditione principium.* — Echard estime que cet ouvrage appartient à Guillaume Perraud, un dominicain lyonnais mort vers 1250. *Scriptores ordinis Praedicatorum*, I, pp. 134-35. Je crois, pour des raisons qu'il serait hors de propos de faire valoir ici, que l'ouvrage est de Vincent de Beauvais.

119 *bis.* *In cantica canticorum.* — Sur les diverses attributions relatives à cet apocryphe voyez De Rubeis, Diss. II, cap. II, nº 11.

124. *In IV libros Sententiarum ad Hannibaldum.* — Cet écrit n'a jamais été attribué à saint Thomas au moyen âge. C'est Thomas Nerius O. P. qui le publia, le premier, avec cette fausse identification dans l'édition

qu'il en donna à Paris, en 1560. Cet ouvrage est passé depuis dans les œuvres complètes. La raison qui dut conduire Nerius à cette démarche, c'est que les *Sentences* d'Hannibald sont un résumé des *Sentences* de saint Thomas. Ptolémée de Lucques avait depuis longtemps fourni des informations exactes dans son *Histoire ecclésiastique* sur cet ouvrage et son auteur, et dit en peu de mots ce qui était nécessaire. En parlant de la promotion de cardinaux faite par Urbain IV (décembre 1262), Ptolémée écrit, touchant Hannibald : « Alter fuit nepos D. Ricardi de Hannibaldis, qui vocatus est F. Hannibaldus de ordine Fratrum Praedicatorum, qui fuit magister in theologia, et fuit vir magnae humilitatis et veritatis, et sanctus homo, quem F. Thomas valde dilexit, fecitque scripta super sententias, quae intitulantur Domino Hannibaldo, quae nihil aliud sunt, quam abbreviato dictorum Fratris Thomae. » Muratori, *Scriptores rerum italicarum*, t. XI, col. 1153 ; *Scriptores ord. Praed.*, I, p. 261.

Frère Hannibald a été maître à Paris et y a enseigné peu de temps, pendant les années scolaires 1261-1262, puisqu'en 1260 les deux chaires dominicaines étaient occupées par Pierre de Tarentaise et Guillaume de Altona. Gerardus de Fracheto, *Vitae fratrum ordinis Praedicatorum*, éd. Reichert, Lovanii, 1896, p. 335, nº 8. La composition du commentaire d'Hannibald sur les *Sentences* est de 1260 ou 1261. Ce religieux, qui appartenait à la célèbre famille sénatoriale des Annibaldi de Rome, était destiné à la pourpre, et il ne resta à Paris que le temps nécessaire pour être fait maître en théologie. Il était très lié avec Thomas d'Aquin. *Script. Ord. Praed.*, I, pp. 261, 326.

125. *Compendium theologicae veritatis.* — Cet écrit, attribué à divers auteurs, est en réalité l'œuvre du dominicain strasbourgeois, Hugues Ripelin, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut (supra, p. 86).

126. *Supplementum III^ae Partis Summae theologicae.* — Les nouveaux éditeurs de saint Thomas ont étudié en détail la question du supplément ajouté à la *Somme théologique*. Ils écartent avec raison les noms de Pierre d'Auvergne et de Henri de Gorcum, sans en proposer un autre. Cependant, pour eux, l'auteur est italien. La *Tabula scriptorum ordinis praedicatorum*, dont nous avons parlé à l'occasion de la liste des écrits de saint Thomas, nous fournit une précieuse indication, la plus ancienne connue, puisqu'elle est antérieure à 1312 : « Frater Reinaldus Romanus complevit ultimam partem summe fratris Thome. » *Archiv für Litt.-und Kirchengesch.*, II, p. 229. Qu'il s'agisse ici, dans la pensée de l'auteur, de Raynald de Piperno, religieux de la Province romaine et compagnon de Thomas d'Aquin, c'est ce qui ne fait pas de doute. La troisième partie de la *Somme* fut écrite, tout au moins continuée à Naples, tant que le saint put travailler. On conçoit que Raynald désirât mettre la dernière main à l'œuvre de son

maître. Or, deux manuscrits, l'un de Brescia, l'autre de l'Ambrosienne de Milan, qui contiennent la troisième partie et le supplément, nous offrent une curieuse note. L'auteur y renvoie, à différentes reprises, à l'autographe de la troisième partie de la *Somme*, pour en signaler de menues particularités. Cela confirme étonnamment l'attribution du Supplément à Raynald de Piperno ; car qui donc, sinon lui, pouvait avoir sous les yeux l'autographe de saint Thomas demeuré à Naples? Les savants éditeurs des œuvres de saint Thomas se sont montrés sévères pour l'auteur anonyme du Supplément. Mais Raynald n'avait pas le génie de son Maître, et il semble bien que la tradition représentée par les deux manuscrits en question soit la plus ancienne, mais non la tradition définitive. On trouvera les informations sur cette question dans les tomes XI (pp. VIII, XIV et suiv.) et XII (pp. XVIII et suiv.) de l'édition romaine en cours de publication.

127-130. *Pseudo-commentaires sur Denis l'Aréopagite.* — Le couvent de Saint-Dominique, de Naples, posséda, jusqu'au moment de l'occupation française, un manuscrit réputé autographe de saint Thomas. Il était déposé dans la cellule du saint et offert à la vénération, dans une châsse précieuse, le jour de sa fête. Quand l'occupation fit main basse sur les objets de valeur, la châsse fut enlevée et le manuscrit jeté parmi les livres de la bibliothèque qui furent vendus. Un Jésuite, le P. Andres, l'ayant rencontré et ayant reconnu sa valeur, l'acheta pour 50 sous et l'offrit au roi, Joachim Murat, qui le fit déposer à la Bibliothèque nationale où il se trouve encore actuellement. C'est un manuscrit en parchemin écrit, croit-on, de la main du Docteur angélique, en cursive peu lisible. Il renferme cinq commentaires sur les écrits de Denis l'Aréopagite, dont celui sur les Noms divins.

Uccelli, dans ses recherches, trouva ce manuscrit et le fit connaître dans deux communications : *Di un codice autografo di S. Tommaso d'Aquino conservato nella Biblioteca nazionale di Napoli.* dans *La Carità*, anno II (1867) et tirage à part, Napoli, 1867, 32 pp. ; *Notizie storico-critiche circa un commentario inedito di S. Tommaso sopra il libro di S. Dionigi de nomi divini*, dans *La Scienza e la Fede*, série 3, t. V (1869).

Uccelli croit à l'authenticité du commentaire sur les Noms divins contenu dans ce manuscrit, et autre que l'ouvrage de même nom qui figure déjà parmi les écrits authentiques de saint Thomas. En réalité, le commentaire est d'Albert le Grand. Cet ouvrage est inédit, mais il en existe plusieurs manuscrits. Uccelli a tiré du *De Divinis nominibus* un fragment qu'il a publié sous le titre *De Pulchro*. Ce fragment se trouve effectivement dans le commentaire inédit d'Albert. Si le manuscrit en question est réellement de saint Thomas, nous aurions une preuve directe de l'étude que le disciple a faite des œuvres de son maître, et il aurait vraisemblablement copié ces écrits pendant qu'il était à son école. Mais

cela demande vérification. En tout cas, ce manuscrit étant au couvent de Naples, où fut dressé le catalogue officiel des écrits de saint Thomas, les rédacteurs l'ont connu, mais ne se sont pas laissé induire en erreur, même par ce fait, s'il est exact, que le manuscrit est de l'écriture de saint Thomas. Plus tard, quand on ne fut plus au clair sur l'héritage littéraire du maître napolitain, on crut qu'il était l'auteur d'écrits dont il n'était que le copiste, vrai ou supposé. C'est de cette source, vraisemblablement, que l'information est passée dans le catalogue de Louis de Valladolid, qui attribue ces commentaires sur l'Aréopagite à saint Thomas, ainsi que nous l'avons constaté en étudiant plus haut ce catalogue.

131. *De humanitate Jesu Christi.* — « Veterum nemo tribuit Aquinati, Auctor recentior est, qui Tertiam Sancti Thomae Partem Summae *de Christo Domino ejusque mysteriis*, et ultimas quaestiones in Librum Quartum Sententiarum *de Judicio* totidem pene verbis defloravit, quibusdam additis hac et illac Sanctorum Patrum Sententiis. » De Rubeis, *De gestis et Scriptis S. Thomae*, dissert, XVII, cap. IV, nº 4.

132. *De venerabili sacramento altaris.* — Il se trouve édité parmi les œuvres complètes d'Albert le Grand, avec un prologue et est divisé non en 32 chapitres, mais en sermons. De Rubeis, Diss. XXI, cap. V, nos I-II.

136. *De officio sacerdotis.* — Je signale un autre traité qui porte ce même titre et qui est emprunté aux écrits de saint Thomas, ainsi que son auteur le déclare dans le prologue : « Ego frater Albertus de Brixia de ordine Fratrum Praedicatorum... hunc librum compilavi ex verbis et quaestionibus et tractatibus F. Thomae de Aquino de ordine supradicto Fratrum Praedicatorum. » *Scriptores Ord. Praed.*, I, p. 526. Cet écrit existe dans les bibliothèques de Gray, nº 5, écrit en 1333 ; de Chartres, nº 230, écrit en 1302 ; de Rouen, nº 601.

Albert Mandagasino de Brescia était un disciple dévoué de saint Thomas : « Specialis imitator doctrinae Fratris Thomae. » C'est lui qui fut honoré de la vision dans laquelle saint Thomas lui apparut portant une pierre précieuse sur la poitrine qui illuminait l'Eglise : « In pectore habebat magnum lapidem preciosum, qui Ecclesiam illuminabat. » *Acta Sanctorum*, t. I Martii, p. 708 (Procès de canonisation, nº 66). C'est sans doute de cette vision que procède l'usage de représenter saint Thomas avec une pierre précieuse ou un soleil sur la poitrine.

142. *De adventu et statu et vita Antichristi.* — D'après Galea, cet apocryphe provient en partie du pseudo-commentaire sur l'Apocalypse (123) attribué à saint Thomas (Galea, p. LV). De Ferrari a conduit son édition (Rome, 1840) de cet apocryphe et du suivant (143), d'après un ms. de

la Casanate. Il se trouve aussi dans le ms. Vatican latin 808, sans nom d'auteur, après d'autres écrits de saint Thomas. Uccelli, *S. Thomae Aquinatis in Isaiam Prophetam*, Romae, 1880, p. 365, n. 1.

144. *De concordantiis in se ipsum.* — Cet apocryphe est ancien. Ptolémée de Lucques écrit déjà dans son catalogue (58) : « Item, dicitur fecisse concordia dictorum suorum. » La *Tabula* nous révèle sans doute le véritable auteur quand elle écrit : « Frater Thomas de Sutona scripsit librum de concordia librorum Thomae. *Arch. für Litteratur-und Kirchengeschichte*, II, p. 233, n° 58 ; *Script. Ord. Praed.*, I, pp. 464, 595.

TABLE

Pages.

Objet de cette étude 5

I. Etat actuel de la question :
De l'anonymat des écrits médiévaux 7
Etat des œuvres de saint Thomas au point de vue de l'authentication. 10

II. Les méthodes de solution :
Ressources diverses de la critique 15
Des critères internes et de leur portée surtout négative 15
Des critères externes 18
Des catalogues des écrits de saint Thomas comme moyen de déterminer leur authenticité 19

III. Classification des catalogues :
Les trois groupes principaux de catalogues 21
Orientation sommaire sur l'âge, la morphologie et le contenu des catalogues. 23

IV. Le premier groupe des catalogues :
A. *Le catalogue officiel* 27
Texte de ce catalogue 29
Etude de ce catalogue. 32
Son origine 32
Sa division tripartite 33
Première section 34
Seconde section. 37
Troisième section 37
Mode de composition du catalogue. 40
Deux imperfections de détail du catalogue. 41
Ecrits inédits signalés par le catalogue officiel. 43
B. *Le catalogue Harléien* 44
Son texte. 46
C. *Le calalogue de Nicolas Trevet* 47
Son texte. 48
D. *Le catalogue ambrosien* 50
E. *Le catalogue de la Pseudo-Oratio* 52

V. Le second groupe des catalogues :
A. *Le catalogue de Ptolémée de Lucques* 55
Texte du catalogue 59

Pages.

B. *Le catalogue de Bernard Guidonis.* 63
Texte du catalogue. 67
C. *Le catalogue de Pierre Roger* 72
Texte du catalogue. 76
D. *Le catalogue de Guillaume de Tocco* 77
Texte du catalogue. 79
E. *Le catalogue de Louis de Valladolid* 81
F. *Le catalogue de saint Antonin* 83

VI. Le troisième groupe des catalogues :
A. *Le catalogue de la Tabula* 87
Texte du catalogue. 92
B. *Le catalogue de Henri de Hervordia* 94
C. *Le catalogue de Laurent Pignon* 95

VII. Le catalogue de Jean de Colonna 97
Texte du catalogue. 98

VIII. Tableau comparatif des catalogues :
Principes qui président à la confection du tableau 101
Tableau comparatif 104
Liste des « incipit » des écrits authentiques et apocryphes 111

IX. Ecrits authentiques inconnus aux catalogues 115
De emptione et venditione ad tempus 116
Responsio ad Bernardum abbatem Casinensem 120
Responsio ad Iohannem Vercellensem de articulis sumptis ex opere Petri de Tarantasia 123
Officium de Festo Corporis Christi. 127
Quaestiones disputatae 129
Articuli iterum remissi 137
De secreto 139

X. Ecrits authentiques catalogués, mais disparus :
Les commentaires inédits sur les Evangiles 143
Le second commentaire sur le premier livre des Sentences. . . . 144

XI. Des écrits apocryphes :
Classification des apocryphes 147
Essais de Galea et de Wild 148
Observations sur un certain nombre d'apocryphes 149

Fribourg (Suisse). — Imprimerie Saint-Paul.

208.68
M 312
29625
MANDONNET, PIERRE, O. P.
AUTHOR De Ecrits Authentiques
de S. Thomas D'Aquin.
TITLE
(2 ed.)

DATE LOANED	BORROWER'S NAME
	STORAGE - CBPL

2962